

RAPPORT CLIMAT & NATURE 2026

LA BANQUE POSTALE
Citoyenne



ÉDITORIAL

Pour la première fois, La Banque Postale, CNP Assurances, le groupe LBP AM et Louvre Banque Privée rendent compte ensemble, dans un même document, de leur exposition au changement climatique et à l'érosion de la nature.

Ce choix traduit une conviction que la science a désormais établie : le climat, la biodiversité et l'eau forment un seul et même enjeu, et il est donc impossible de les traiter séparément. Notre ambition est simple : montrer comment un groupe de bancassurance, organisé en conglomérat, construit une lecture commune de son exposition au climat et à la nature, et en fait un levier d'action.

Ce rapport marque aussi la première quantification du risque nature à l'échelle de notre groupe, à l'aide d'un outil développé en collaboration avec le groupe Caisse des Dépôts.
Les risques liés à la nature correspondent aux menaces susceptibles d'affecter le groupe en raison de ses impacts sur la nature et de sa dépendance aux services qu'elle fournit (pollinisation, eau, sols, régulation du climat, etc.). Nous commençons désormais à les mesurer, portefeuille par portefeuille.

Cette première mesure exploratoire, bien qu'imparfaite car reposant sur un ensemble d'hypothèses méthodologiques, illustre notre quête de transparence qui vise à la fois à informer toutes nos parties prenantes et à faire progresser les standards de marché en matière de finance durable.

Face à l'accélération des effets du changement climatique, nous poursuivons nos efforts en matière d'atténuation et de protection de la biodiversité. Nous faisons de l'adaptation un axe stratégique majeur, pensé à l'échelle des territoires et de leurs écosystèmes.
Cette démarche vise à identifier et à évaluer les risques liés aux événements climatiques extrêmes, à l'évolution des températures, aux tensions sur les ressources naturelles ou encore aux transformations économiques induites par ces phénomènes.

Et nous nous fixons un cap : des objectifs de réduction de nos impacts sur la nature fondés sur la science d'ici 2028[1], un Plan de transition Climat & Nature à horizon 2030.
La transition que nous accompagnons est aussi, ne l'oublions pas, une politique de souveraineté (énergétique, industrielle, économique) au service du pays et de ses territoires.

Banque et assureur de tous les Français, filiale du grand pôle financier public, notre groupe n'a pas choisi la transition juste par posture : elle est sa raison d'être.

Ce rapport est un compte rendu honnête de nos avancées comme de nos limites.

Stéphane Dedeyan
président du directoire de La Banque Postale, directeur général adjoint du groupe La Poste

1 - Sous réserve de méthodologie existante.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS 7

1 - LE GROUPE 8
Comprendre le groupe et le cadre du rapport 9
Climat, nature et eau : des enjeux systémiques 12

2 - LA GOUVERNANCE 16
Gouvernance Climat & Nature du groupe La Banque Postale 17
La Banque Postale 19
CNP Assurances 24
Le groupe LBP AM 26
Louvre Banque Privée 27

3 - LA STRATÉGIE 28
Chronologie de la stratégie Climat & Nature 30
Initiatives de place et coalitions d'acteurs 32
Stratégie Nature du groupe 36
Stratégie Climat – Alignement avec l'Accord de Paris 44
Des engagements forts envers la société et les clients 56
De l'analyse à l'action : la gamme d'offres ESG du groupe 58

4 - LES RISQUES 66
Cadre général des risques ESG 67
Risques climatiques 70
Risques Nature 80
Perspectives 93

5 - INDICATEURS & OBJECTIFS 94
Indicateurs climat 95
Retour d'expérience sur les trajectoires de décarbonation 98

6 - REGARDER VERS L'AVENIR 122
Renforcer l'atténuation et engager l'adaptation 123
Se doter d'un Plan de transition Climat & Nature : la prochaine étape 125
Conclusion en guide de point d'étape 129

GLOSSAIRE 130



AVANT-PROPOS



JOSSELIN DUPONT-TRONVILLE

directeur de l'engagement citoyen

Le rapport Nexus de l'IPBES, publié en décembre 2024, confirme que les crises de la biodiversité, de l'eau et du climat sont profondément interconnectées. Pour répondre aux défis environnementaux actuels, il est crucial d'avoir une vision intégrée des enjeux liés à ces trois dimensions. Le rapport Climat & Nature offre un triple cadre permettant de traiter simultanément les questions climatiques, de biodiversité et de l'eau. Cela nous aide à développer une compréhension plus large et plus complète des impacts de nos activités et à mieux aligner nos stratégies.

CLIMAT ET NATURE : UN SEUL ENJEU, UN SEUL RAPPORT

Le rapport *Nexus Assessment* publié par l'IPBES[2] en décembre 2024 analyse les liens complexes et les interactions entre le changement climatique, la biodiversité, l'alimentation, l'eau et la santé humaine.

Il montre que les approches cloisonnées, en silo, sont inefficaces, voire contre-productives, puisque les crises environnementales (perte de biodiversité, insécurité alimentaire et hydrique, pandémies, changement climatique) s'amplifient et se renforcent mutuellement. Avoir des approches fragmentées ne permettra pas d'atteindre les objectifs mondiaux fixés par les Objectifs de Développement Durable, le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal et l'Accord de Paris.

Pour une institution financière, ce constat n'est pas théorique. Les activités que le groupe La Banque Postale finance et assure dépendent de la nature et, dans le même mouvement, pèsent sur elle. C'est cette double relation (la double matérialité) qui fait des enjeux Climat & Nature des enjeux financiers, et non plus seulement extra-financiers. Le groupe a choisi d'en tirer les conséquences dans sa manière de rendre compte.

Première banque commerciale française à avoir suivi les recommandations de la TNFD, en 2024, il publie cette année son premier rapport Climat & Nature à l'échelle du conglomérat : La Banque Postale et ses filiales, CNP Assurances, le groupe LBP AM et Louvre Banque Privée, réunis dans un même exercice.

C'est aussi l'année de la première quantification du risque nature à l'échelle du groupe.

Ce rapport ne prétend pas à l'exhaustivité ni à la perfection méthodologique. Il rend compte d'un travail en cours, assumé comme tel, avec ses acquis et ses limites. Son ambition est simple : montrer comment un groupe de bancassurance, organisé en conglomérat, construit une lecture commune de son exposition au climat et à la nature, et en fait un levier d'action.

2 - Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques souvent appelé « GIEC de la biodiversité »



1

LE GROUPE

COMPRENDRE LE GROUPE ET LE CADRE DU RAPPORT

Présentation générale du groupe La Banque Postale

La Banque Postale, société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance, est la société mère du groupe La Banque Postale. Le groupe a fait évoluer sa segmentation, auparavant présentée autour de quatre pôles (Bancassurance France, Bancassurance internationale, Banque privée et Gestion d'actifs).

ELLE REPOSE DÉSORMAIS SUR TROIS PÔLES MÉTIERS

1

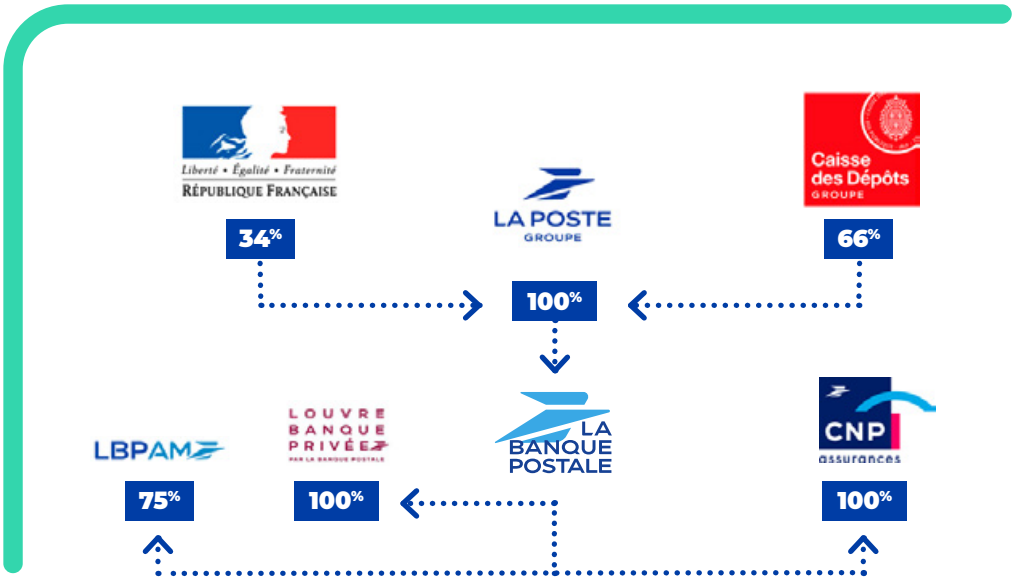
Banque et assurance des particuliers, Réseau La Banque Postale
qui regroupe les activités bancaires et assurantielles destinées aux particuliers et professionnels clients du réseau La Banque Postale. Ce pôle rassemble les filiales d'assurance de biens et de personnes sous l'entité CNP Assurances Holding (« groupe CNP Assurances » dans ce document), les activités de banque de détail, dont la gestion patrimoniale avec Louvre Banque Privée, ainsi que le crédit à la consommation *via* La Banque Postale Consumer Finance.

2

Assurance et épargne en modèle ouvert
qui rassemble les activités opérées *via* les réseaux multipartenariaux en France, en Europe et en Amérique latine : l'assurance de biens et de personnes (groupe CNP Assurances hors Réseau La Banque Postale) et la gestion d'actifs avec le groupe LBP AM, y compris le réseau La Banque Postale, à destination des clients particuliers, professionnels et institutionnels.

3

Banque des entreprises et du développement local (BEDL)
qui regroupe les activités avec les entreprises, le secteur public et l'économie sociale, les institutions financières, la clientèle institutionnelle, ainsi que les financements spécialisés et les activités de marché. La Banque Postale s'est développée sur un modèle multipartenarial, porté par les valeurs de confiance, d'accessibilité et de proximité du groupe La Poste, qui lui confère un positionnement unique sur le marché français. Sa stratégie commerciale privilégie ainsi des produits simples et abordables, adaptés aux besoins de sa clientèle.



Actionnariat et appartenance au grand pôle financier public

Le groupe La Poste détient la totalité du capital et des droits de vote de La Banque Postale, à l'exception du prêt d'une action à la présidente du Conseil de surveillance. Il n'existe pas d'actionnariat salarié.



En application de l'article 1er de la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 modifiée, le capital de La Poste est détenu par l'État et par la Caisse des Dépôts, à l'exception de la part réservée à l'actionnariat des personnels. Depuis la création en 2020 du grand pôle financier public, qui a rapproché La Poste et la Caisse des Dépôts d'une part, La Banque Postale et CNP Assurances d'autre part, le groupe La Poste est détenu à 66 % par la Caisse des Dépôts et à 34 % par l'État. La Banque Postale détient aujourd'hui 100 % de Louvre Banque Privée et de CNP Assurances, entité qui rassemble l'ensemble des activités assurantielles du groupe et leurs entités juridiques.

Créée le 12 avril 2023, CNP Assurances Holding est l'entité juridique qui regroupe CNP Assurances SA et les filiales assurantielles de La Banque Postale (IARD, santé, prévoyance). Cette opération est la dernière étape de la construction d'un modèle de bancassureur intégré, en France et à l'international. Depuis décembre 2024, CNP Assurances Protection Sociale a rejoint CNP Assurances Holding.

Le groupe LBP AM est aujourd'hui détenu à hauteur de 75 % par La Banque Postale et 25 % par Aegon Asset Management.

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays, placé sous la surveillance et la garantie de l'autorité législative (article L. 518-2 du Code monétaire et financier).

La Banque Postale, filiale à 100 % du groupe La Poste

En application de l'article 16 de la loi n° 2005-516 du 20 mai 2005 et de son décret d'application, La Poste, établissement public industriel et commercial, a transféré à La Banque Postale, avec effet au 31 décembre 2005, l'ensemble des biens, droits et obligations liés à ses services financiers, y compris ses participations. À la suite de cette opération, La Poste détient la totalité du capital de La Banque Postale ; l'article 16 prévoit qu'elle doit en détenir la majorité.

Les relations entre La Poste et La Banque Postale sont étroites, à la fois au niveau de la gouvernance et des relations commerciales : le président du Directoire de La Banque Postale est directeur général adjoint de La Poste et membre de son Comité exécutif, tandis que la présidente de La Poste préside le Conseil de surveillance de La Banque Postale. La Poste, prestataire principal de la Banque, met à sa disposition des personnels agissant en son nom. En tant que filiale, La Banque Postale doit obtenir l'autorisation préalable du Conseil d'administration de La Poste pour certaines opérations significatives (acquisitions, prises de participation, cessions d'actifs, partenariats stratégiques, investissements ou désinvestissements, emprunts ayant un impact significatif sur le bilan consolidé), hors opérations relevant du cours normal des affaires. La Banque Postale est par ailleurs le banquier principal de La Poste et contribue à hauteur de 22,4 % au chiffre d'affaires du groupe. Un représentant de l'État, désigné sur proposition de l'Agence des participations de l'État est membre du Conseil de surveillance de La Banque Postale.

Pourquoi une approche conglomérat Climat & Nature ?

Le groupe La Banque Postale est un conglomérat financier : une banque de détail, une banque des entreprises et du développement local, un assureur de dimension internationale, une société de gestion d'actifs et une banque privée. Ces métiers n'ont ni les mêmes portefeuilles, ni les mêmes leviers, ni les mêmes horizons. Un crédit immobilier, un contrat d'assurance-vie, un mandat de gestion et un investissement en actions cotées n'exposent pas aux mêmes risques climatiques et nature.

Cette diversité est précisément ce qui justifie un traitement commun. Analyser le climat et la nature métier par métier produit des lectures justes mais partielles.

Les analyser ensemble, à l'échelle du conglomérat, apporte trois choses qu'aucune entité n'obtient seule :

- **une méthode partagée**, qui rend les résultats comparables d'un métier à l'autre ;
- **une vision agrégée**, qui fait apparaître des expositions invisibles à l'échelle d'un seul métier ;
- **un effet d'entraînement**, par lequel les méthodes et outils des entités les plus avancées se diffusent à l'ensemble du groupe..

Cette approche s'inscrit dans une filiation : l'appartenance au grand pôle financier public, la qualité d'entreprise à mission de La Banque Postale, la raison d'être de CNP Assurances et du groupe LBP AM. Le rapport commun Climat & Nature en est l'expression dans l'exercice de reporting.

Objectifs et méthode du rapport

LE RAPPORT POURSUIT 4 OBJECTIFS :

1. **Rendre compte selon les cadres de référence :** il suit les recommandations de la TCFD pour le climat et de la TNFD pour la nature, structurées autour de la gouvernance, de la stratégie, de la gestion des risques et des indicateurs, et s'articule avec les autres publications du groupe (Document d'Enregistrement Universel, état de durabilité, Plan de transition) auxquelles il renvoie plutôt que de les dupliquer.
2. **Donner une lecture commune du risque** en situant chaque métier au regard des mêmes catégories de risques physiques et de transition, pour le climat comme pour la nature.
3. **Restituer une première quantification du risque nature** à l'échelle du groupe, exercice exploratoire dont le rapport présente aussi les limites.
4. **Éclairer l'action,** en montrant comment ces analyses irriguent les politiques sectorielles, les politiques d'investissement responsable, les critères d'octroi et de sélection, l'engagement actionnarial et les offres dédiées.



CLIMAT, NATURE ET EAU : DES ENJEUX SYSTÉMIQUES

Le déclin de la biodiversité

Près de 75 % de la surface terrestre est dégradée et un quart des espèces est menacé d'extinction. Les experts de l'IPBES[3] alertent depuis plusieurs années sur ce déclin sans précédent : nous vivons la sixième extinction de masse, la première depuis celle des dinosaures il y a 65 millions d'années.

Face aux multiples défis environnementaux qui menacent notre planète, un constat s'impose : les crises de la biodiversité, de l'eau, de l'alimentation, de la santé et du climat sont profondément interconnectées. C'est la conclusion majeure du rapport Nexus de l'IPBES, « *Affronter ensemble cinq crises mondiales interconnectées en matière de biodiversité, d'eau, d'alimentation, de santé et de changement climatique* », publié le 17 décembre 2024 par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

Qualifié d'historique par les experts[4], ce rapport constitue l'évaluation scientifique la plus ambitieuse jamais réalisée sur ces interconnexions. Il propose aux décideurs du monde entier plus de soixante-dix options de réponse concrètes pour maximiser les effets positifs cumulés sur la biodiversité, l'eau, l'alimentation, la santé et le climat, et démontre que les approches fragmentées ne permettront pas d'atteindre les objectifs mondiaux (Objectifs de Développement Durable, Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, Accord de Paris).

Des chiffres alarmants, qui illustrent l'ampleur de la crise

D'après l'IPBES, la biodiversité décline de 2 à 6 % par décennie selon tous les indicateurs évalués au cours des 30 à 50 dernières années. Plus de 58 000 milliards de dollars d'activité économique annuelle mondiale (soit 55 % du PIB mondial) dépendent modérément à fortement de la biodiversité et des services écosystémiques[5].

L'inaction face à l'érosion de la biodiversité est elle-même coûteuse : elle est estimée à 500 milliards de dollars[6].

Côté autorités monétaires, plusieurs études marquantes ont émergé. La Banque de France a révélé en 2021 que 42 % du portefeuille de titres détenu par les institutions financières françaises dépend fortement d'au moins un service écosystémique[7]. La Banque centrale européenne avance en 2024 un chiffre plus saisissant encore : 72 % des entreprises de la zone euro, soit environ 3 millions d'entreprises, présentent une dépendance critique aux services écosystémiques et affronteront d'importants défis économiques liés à cette dégradation, qu'il s'agisse de l'approvisionnement en eau ou en matières premières, de la régulation du climat ou encore de la qualité de l'air[8].

Face à l'ampleur de ces défis, le message est clair : il est temps d'abandonner les approches en silo pour traiter ensemble le climat, la biodiversité et l'eau, en maximisant les co-bénéfices entre ces enjeux. C'est dans cet esprit que le groupe La Banque Postale les aborde de façon conjointe.

« L'inaction face à l'érosion de la biodiversité est elle-même coûteuse : elle est estimée à 500 milliards de dollars. »

3 - Rapport IPBES Mai 2019 : https://www.arb-idf.fr/fileadmin/DataStorageKit/ARB/Articles/fichiers/Rapport_de_IPBES_un_taux_d_extinction_des_especes_sans_precedent___/ipbes_7_10_add.1_fr.pdf
4 - https://www.agenda-2030.fr/a-la-une/actualites-a-la-une/article/l-ipbes-defend-une-vision-globale-des-politiques-environnementales
5 - https://www.weforum.org/publications/global-risks-report-2024?gad_source=1&gad_campaignid=222282247l7&gclid=CjwKCAjwx7LSBhB3EiwAjcodxGj64xZiwsVtdMg8Y15t0O-YKAGr7j0O4olZ_hrgZXrZJALOcxHz_RoCjtYQAvD_BwE
6 - https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2020-02/202002_Global_Futures_Summary_Report.pdf
7 - https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/perte-de-biodiversite-et-stabilite-financiere



Les activités économiques face aux dépendances et aux impacts sur la nature

Selon la définition officiellement adoptée par la Convention sur la Diversité biologique[9], la biodiversité est « la variabilité parmi les organismes vivants de toutes sources, y compris, entre autres, les sources terrestres, marines et autres sources aquatiques écosystèmes et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces, entre les espèces et des écosystèmes. » En d'autres termes, **la biodiversité est la partie de la nature qui est vivante** et comprend tous les êtres vivants sur Terre. **La nature est l'ensemble des systèmes existants créés en même temps que la Terre**, toutes les caractéristiques, forces et processus, tels que la météo, la mer et les montagnes.

En d'autres termes, la nature est toute vie sur Terre (c'est-à-dire la biodiversité), ainsi que la géologie, l'eau, le climat et tous les autres composants inanimés qui comprennent notre planète.

Or, si les activités économiques dépendent de la biodiversité, elles comptent aussi parmi les premières causes de son déclin.

La biodiversité est importante pour les acteurs économiques et financiers, car elle leur rend des services qualifiés d'« écosystémiques ». On en distingue plusieurs types :

- **services d'approvisionnement :** nourriture, matières premières…
- **services de régulation :** maintien de la qualité de l'air ou de l'eau, contrôle de l'érosion, régulation climatique…
- **services culturels :** valeur symbolique et spirituelle, tourisme et activités récréatives.
- **services de support, qui soutiennent l'ensemble des fonctions écologiques :** photosynthèse, protection des habitats…

Ces services s'ajoutent à l'approvisionnement par la nature de ressources abiotiques[10], telles que l'eau, le sol ou les minerais.

La dégradation de la nature et la perte de biodiversité, qui résultent notamment de la surexploitation des ressources naturelles, du changement climatique ou de la pollution, réduisent d'autant la fourniture de ces services écosystémiques, avec un poids croissant sur les acteurs économiques.

Cette dégradation génère des risques que les acteurs économiques et financiers commencent seulement à appréhender pleinement, regroupés en deux grandes catégories :

- **les risques physiques,** directement liés au déclin des services écosystémiques et des ressources abiotiques : arrêt de la disponibilité de biens naturels, dégradations dues à des catastrophes naturelles
- **les risques de transition,** qui pèsent sur les acteurs dont l'activité devra évoluer face aux changements visant à empêcher la dégradation de la nature ou à la restaurer : politiques publiques, évolutions réglementaires, changement des préférences des consommateurs ou des technologies.

La majorité des secteurs économiques dépendant de la biodiversité et des services qu'elle fournit, ils sont directement soumis aux risques physiques liés à sa perte. Cette exposition se transmet ensuite au secteur financier, qui finance et assure ces mêmes acteurs.

8 - Incidences économiques de la dégradation de la nature et de la perte de biodiversité, BCE, Bulletin économique n°6/2024.
9 - difference-biodiversity-nature.pdf
10 - Ressources d'origine non-vivante comme les minéraux, l'eau, l'air, le sol.

L'eau, un enjeu majeur en France

L'eau est l'élément indispensable à la vie sur notre planète et un pilier essentiel de l'économie mondiale, au cœur de nombreuses activités humaines, de l'agriculture à l'industrie (du textile à la chimie). L'accès à une eau de qualité est vital non seulement pour la santé et le bien-être des populations, mais aussi pour le maintien des services écosystémiques. Or, 46 % du PIB mondial provient d'activités situées dans des régions à haut risque hydrique d'ici 2050[11].

La France possède le deuxième plus grand espace maritime au monde grâce à ses territoires d'outre-mer, juste derrière les États-Unis. Cette position stratégique engendre des impacts industriels et environnementaux majeurs sur la gestion de l'eau et des océans.
En France, le volume annuel d'eau prélevé est estimé à 32,8 milliards de m³, dont 4,1 milliards de m³ effectivement consommés, c'est-à-dire on restitués aux milieux aquatiques, soit 82 m³ par habitant. Les projections scientifiques établissent que les terres et populations confrontées à des sécheresses extrêmes feront plus que doubler au cours du XXIe siècle, tant à l'échelle mondiale qu'en France[12].

En outre, les masses d'eau superficielles et souterraines dans lesquelles nos sociétés puisent l'eau potable ne sont pas en bon état.
Chaque année en France, le nombre de captages d'eau potable fermés augmente, du fait notamment de la dégradation de la qualité de la ressource (pollutions aux pesticides, aux nitrates, aux PFAS, aux plastiques, etc.).

Cette situation expose la France à trois défis majeurs

L'accès à l'eau douce et la sobriété des usages

Deux secteurs économiques sont particulièrement exposés au risque de raréfaction de la ressource en eau en France :

- **l'agriculture** (58 % du volume d'eau consommé annuellement) ;
- **l'énergie**, le refroidissement des centrales nucléaires représentant 15 % du volume d'eau prélevé annuellement, dans un contexte de dérèglement climatique et de récurrence d'épisodes de sécheresse extrême.

La qualité de l'eau

Bien que la loi française réglemente de longue date l'utilisation de molécules chimiques, pesticides notamment, et les rejets de polluants industriels, la qualité des eaux de surface et souterraines continue de se détériorer : plus d'une centaine d'aires de captage d'eau potable ferment chaque année en raison d'une concentration excessive de polluants.
Le niveau de pollution restant effectivement élevé, des problématiques environnementales lourdes impactent directement les écosystèmes terrestres et marins dont les zones humides et les cours d'eau, et sont responsables, pour certaines d'entre-elles, de risques sanitaires avérés.

Le risque accru d'inondations et la lutte contre l'imperméabilisation des sols

Le changement climatique modifie profondément le cycle hydrologique, en amplifiant les contrastes entre périodes de sécheresse et épisodes de précipitations extrêmes.
En France, les projections climatiques convergent vers une diminution de la disponibilité de la ressource en eau, particulièrement en période estivale, accompagnée d'une augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements extrêmes. Cette évolution exerce une pression croissante sur l'ensemble des usages – alimentation en eau potable, agriculture, industrie, production d'énergie, navigation, préservation des écosystèmes – et accentue les risques de conflits d'usage. Au-delà des enjeux quantitatifs, la dégradation de la qualité des eaux, l'élévation de leur température, la baisse des débits des cours d'eau et la diminution de la recharge des nappes souterraines fragilisent durablement les équilibres écologiques et les activités économiques. Dans ce contexte, la gestion de l'eau constitue un levier majeur d'adaptation au changement climatique. Elle implique une approche intégrée conciliant sobriété, protection des milieux aquatiques, diversification des ressources, amélioration des infrastructures et gouvernance territoriale afin de renforcer la résilience des territoires face à un risque hydrique devenu structurel.



58 %

du volume d'eau est consommé annuellement par l'agriculture



15 %

du volume d'eau est prélevé annuellement pour le refroidissement des centrales nucléaires

11 - Selon le rapport « Le coût de l'eau bon marché » du WWF
12 - Climate Explainer : Climate Change and Drought





2

LA GOUVERNANCE

GOUVERNANCE CLIMAT & NATURE DU GROUPE LA BANQUE POSTALE

Au niveau de La Banque Postale , la gouvernance Climat & Nature s'articule autour du Conseil de surveillance, du Directoire, du Comité exécutif, du Comité de mission, de la direction de l'engagement citoyen (DEC) et de la direction des risques groupe (DRG). Le détail des missions, rôles et périodicités de chacune de ces instances est présenté ci-dessous, section « La Banque Postale ». Chaque filiale décline ce cadre dans sa propre gouvernance : Comité d'audit et des risques, Comité RSE, Comité des rémunérations et des nominations du Conseil d'administration, Comité durabilité du Comité exécutif, Commission des risques de durabilité rassemblant l'ensemble des acteurs de CNP Assurances en charge du sujet, Comité Finance Durable, Comité GREaT et Comité ESG pour le groupe LBP AM, Comité Finance Durable chez Louvre Banque Privée.

Formation et acculturation des instances et des collaborateurs

Le groupe La Banque Postale déploie des actions de développement des compétences afin de renforcer la compréhension, l'adhésion et l'action des collaborateurs en faveur du climat et de la biodiversité : interactions entre climat et biodiversité, enjeux de matérialité, engagements pris pour réduire l'impact des financements et investissements sur la biodiversité, stratégies menées et outils internes développés.

LA BANQUE POSTALE SA

Le Conseil de surveillance a suivi en 2025 un module dédié à l'ESG, intégrant notamment le Plan de transition climatique et les enjeux de biodiversité liés aux activités de financement et d'investissement de la Banque.

93 % des collaborateurs ont suivi au moins deux formations ESG (formations libres et obligatoires) au 31 décembre 2025[13].

Les collaborateurs de La Banque Postale et les personnels habilités à distribuer des produits bancaires sont par ailleurs tenus de suivre la formation obligatoire « Comprendre les risques environnementaux », dont le taux d'assiduité est piloté par la direction des risques de La Banque Postale dans son cadre d'appétit au risque.

CNP ASSURANCES

Depuis 2023, la formation en *e-learning* « Comprendre la crise écologique pour réinventer l'entreprise », conçue par le Collège des directeurs du Développement Durable en partenariat avec six réseaux reconnus sur l'urgence écologique, a été suivie par 86 % des collaborateurs. Elle permet de comprendre les enjeux de la transition écologique et présente des exemples de solutions concrètes.

Des ateliers Fresque du climat, fondés sur l'intelligence collective, sont par ailleurs organisés depuis 2021 et ont réuni plus de 300 collaborateurs de CNP Assurances. Le Conseil d'administration a suivi en 2023 une formation sur les notations ESG des entreprises, suivie d'une discussion sur les pistes d'amélioration des notations de CNP Assurances.

PLUSIEURS TYPES DE FORMATION SONT DÉPLOYÉS AU NIVEAU DU GROUPE LA BANQUE POSTALE

Un e-learning sur la biodiversité disponible pour tous les collaborateurs depuis 2023 ;

Des formations en présentiel spécifiques aux métiers financiers ;

Des sessions d'acculturation à la nature pour le Comex et le Conseil de surveillance ;

Des conférences « formation » organisées autour des thématiques biodiversités portées par l'entreprise.

13 - Plus de 6700 personnes ont participé à la fresque du climat entre 2021 et 2025.

GROUPE LBP AM

Le dispositif de formation comprend la Fresque du climat, proposée depuis 2021 à tous les collaborateurs, des conférences trimestrielles sur les thématiques ISR/RSE, dont la biodiversité et le climat, une séquence de formation e n présentiel organisée auprès des Ambassadeurs climat en 2021, une séquence de formation en présentiel dédiée à la biodiversité déployée en 2023 auprès de tous les collaborateurs, et le Club Biodiversité, lancé en 2024 pour sensibiliser et mobiliser les collaborateurs du groupe LBP AM : il compte aujourd'hui plus de 60 membres volontaires.

LOUVRE BANQUE PRIVÉE

En complément des formations obligatoires au niveau groupe La Banque Postale (écogestes, risques de durabilité, etc), Louvre Banque Privée a déployé plusieurs dispositifs complémentaires :

> **la Fresque du climat** (pour tous les collaborateurs volontaires) ;
> **la certification AMF Finance Durable** (pour tous les référents ESG ainsi que pour tous les collaborateurs volontaires, avec comme objectif de la déployer plus largement avec au moins une personne certifiée par pôle).

En 2026, deux dispositifs innovants ont également été déployés :

> **une session de sensibilisation aux enjeux de la transition et de l'adaptation** pour tous les membres du Comité de direction. Organisé sur une demi-journée, cet atelier sous forme de jeu de rôle proposait d'établir puis d'exécuter une stratégie d'entreprise sur plusieurs dizaines d'années, en confrontant les participants à plusieurs éléments de risques ESG (sécheresse, hausse du prix des matières premières...). Il a permis de mettre en avant le concept de robustesse, permettant d'allier compétitivité et résilience face aux crises et vulnérabilités, et l'enjeu d'embarquer toutes les parties prenantes d'une entreprise dans la transformation (direction générale, financière, CSE...)
> **un module de coaching appuyé par l'IA sur l'appropriation de l'offre ESG et de la posture commerciale adaptée**, pour la totalité de la force commerciale et de sa ligne hiérarchique. Ce module permet aux banquiers de s'entraîner à promouvoir notre offre ESG face aux interrogations, questions ou éventuelles objections des clients.

LE RÉSEAU DES AMBASSADEURS

Lancé en septembre 2022, le réseau des ambassadeurs de la transition juste, porté par La Banque Postale, assure un relais actif du déploiement de la stratégie d'engagement citoyen auprès des collaborateurs et des métiers.

Plan de transition et pilotage opérationnel

Le premier Plan de transition, publié en mars 2025 en parallèle du premier état de durabilité, constitue une véritable feuille de route à 5 ans en matière de décarbonation. Il a permis de construire un narratif stratégique mettant en cohérence les engagements pris avec les enjeux opérationnels et commerciaux des différents métiers du groupe La Banque Postale.

Publication volontaire, il constitue un document prospectif dont l'ambition va au-delà d'assurer la conformité réglementaire. Sa construction, menée par la direction de l'engagement citoyen, a impliqué l'ensemble des métiers du groupe, y compris au sein des filiales, dans la définition de leurs feuilles de route respectives, en cohérence avec les objectifs du groupe.

Ce plan inscrit les objectifs climatiques de long terme au cœur de la planification financière et de l'évolution du modèle d'affaires. Construit à partir des recommandations du GFANZ (*Glasgow Financial Alliance for Net Zero*), d'autres cadres réglementaires ou méthodologiques, ainsi que d'avis d'experts et d'ONG, il décline en actions concrètes les engagements du groupe en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique, avec une attention particulière à l'alignement des objectifs commerciaux et climatiques. L'implication directe des métiers a été déterminante pour responsabiliser chaque direction dans la réalisation des ambitions de décarbonation du groupe.

Les initiatives de décarbonation sont pilotées à court et moyen terme au sein des directions, avec un suivi global assuré par le Comité exécutif. Les projets définis dans le cadre du Plan de transition sont progressivement intégrés aux revues stratégiques et budgétaires, ce qui permet un suivi rigoureux de leur exécution et de leurs coûts, et favorise l'alignement des planifications financière, extra-financière et stratégique.

Un outil de pilotage dédié centralise les informations nécessaires à la gestion des projets et permet de suivre leur avancement et leur taux de sécurisation budgétaire par pôle, activité ou fonction support, offrant une vision consolidée qui alimente les revues stratégiques. L'avancement du Plan de transition fait l'objet d'un suivi trimestriel.

Une révision du plan est prévue tous les trois à cinq ans, afin de tenir compte des évolutions réglementaires et stratégiques du groupe.

Un indicateur entreprise à mission, mis en place à partir de 2026, permet de suivre la bonne exécution du Plan de transition à l'échelle du groupe, avec une cible à 2030 ; le taux d'avancement des initiatives stratégiques sera, à ce titre, audité par un organisme tiers indépendant, conformément à la loi Pacte.



LA BANQUE POSTALE

Organisation de la gouvernance Climat & Nature

La Banque Postale, société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance, a opté pour une structure de gouvernance duale, jugée propice à un meilleur équilibre des pouvoirs au profit de l'ensemble des parties prenantes. Pour intégrer au mieux les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à sa stratégie et à ses opérations, La Banque Postale a choisi d'ancrer la durabilité dans ses instances de gouvernance groupe.

Le Directoire, instance collégiale, assure la gestion du groupe sous le contrôle du Conseil de surveillance. Celui-ci a souhaité placer l'ESG au cœur des questions stratégiques de la Banque en l'incluant au sein du Comité stratégique et de la RSE.

Par ailleurs, le Directoire s'appuie sur le Comité exécutif pour mettre en œuvre les orientations stratégiques qu'il définit, notamment en matière d'ESG. Ces orientations sont ensuite déclinées par la direction de l'engagement citoyen, ainsi que par les métiers et filiales.

Organisation de la gouvernance Climat & Nature

	MISSIONS ET COMPOSITION
LE CONSEIL DE SURVEILLANCE	Le Conseil de surveillance examine et valide les décisions et orientations stratégiques de La Banque Postale. Il est composé de 5 représentants des salariés et 4 représentants indépendants sur 15 membres. Il s'appuie sur cinq comités spécialisés qui l'assistent dans ses travaux et préparent ses délibérations : le Comité des comptes, le Comité des risques, le Comité des nominations et de la gouvernance, le Comité des rémunérations et le Comité stratégique et de la RSE.
LE DIRECTOIRE	Le Directoire détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en tenant compte des enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Au 31 décembre 2025, il comptait trois membres : Stéphane Dedeyan, président du Directoire et directeur général adjoint du groupe La Poste ; Sophie Renaudie, directrice générale Impact, Finance et Stratégie ; et Perrine Kaltwasser, directrice générale des risques, de la conformité et du secrétariat général du conglomérat financier. Lors de sa réunion du 11 mars 2026, le Conseil de surveillance a pris acte de la démission de Perrine Kaltwasser de ses fonctions de membre du Directoire, effective au 10 avril 2026. Le Directoire est désormais resserré à deux membres.
LE COMITÉ EXÉCUTIF	Organe de pilotage de La Banque Postale, le Comité exécutif réunit les membres du Directoire et dix responsables de pôles métiers, de fonctions centrales et de contrôle. Il appuie le Directoire, notamment en matière d'action commerciale, s'assure du déploiement du plan stratégique et veille à l'adéquation entre les engagements citoyens de la Banque et le développement d'une offre de produits et services accompagnant la transition, notamment environnementale, de ses clients.
LE COMITÉ DE MISSION	Organe externe à composition paritaire, le Comité de mission de La Banque Postale compte dix-huit membres, dont douze experts indépendants issus des mondes économique, financier et académique, reflétant la diversité de la société civile.
LA DIRECTION DE L'ENGAGEMENT CITOYEN (DEC)	Garante de la mise en œuvre de la qualité d'entreprise à mission, la DEC est responsable de la définition des stratégies climat et biodiversité de La Banque Postale, en lien avec l'ADN postal et conforme au plan stratégique. Elle assure la cohérence et la crédibilité de ces stratégies pour l'ensemble du groupe, au service du leadership de La Banque Postale dans la finance à impact, et joue un rôle d'innovation dans la construction de l'offre en posant des principes internes destinés à prévenir tout risque réputationnel de greenwashing (validation par des labellisateurs externes ou la SBTi, co-construction avec des ONG, revue par le Comité de mission), Elle est rattachée depuis septembre 2025 à la direction Impact, Finance et Stratégie, dont la directrice générale est membre du Directoire.
LA DIRECTION DES RISQUES GROUPE (DRG)	Garante du respect du cadre de surveillance des risques sous l'égide du Directoire et du Conseil de surveillance, la DRG décline opérationnellement la stratégie d'appétit au risque de la Banque, suit l'évolution de son profil de risque et diffuse la culture risque auprès des métiers et fonctions du groupe. Le directeur des risques groupe est membre du Comité exécutif.
L'ÉQUIPE DU HUB DE FINANCE DURABLE	Cette équipe propose un accompagnement sur mesure des entreprises et des collectivités locales dans leurs efforts de transformations environnementale et sociale : cela passe en particulier par le Conseil en structuration de financements à caractère durable (crédits et émissions obligataires vertes, sociales ou liés au Développement Durable), en lien avec leur stratégie RSE.

RÔLE EN MATIÈRE DE CLIMAT ET DE BIODIVERSITÉ	PÉRIODICITÉ	RÉMUNÉRATION LIÉE À DES CRITÈRES EXTRA-FINANCIERS
Le Conseil de surveillance examine les orientations stratégiques liées au climat et supervise leur mise en œuvre, ainsi que les risques et opportunités associés, avec le concours de ses comités spécialisés. Il valide annuellement l'appétit au risque, incluant les risques ESG, et supervise les cibles liées aux impacts ESG matériels, notamment ceux identifiés dans le cadre de la mission du groupe.	Les avancées du plan stratégique, qui intègre la stratégie climat, y sont présentées systématiquement, le sujet étant évoqué au moins deux fois par an, notamment dans le cadre du suivi du Plan de transition. Le Comité stratégique et de la RSE et le Comité des risques, qui éclairent le Conseil sur le climat et la biodiversité, se sont réunis respectivement 4 et 10 fois en 2025.	Non applicable
Le Directoire est l'instance de gouvernance la plus importante en matière de décision relative au climat et à la nature : il détermine les orientations stratégiques de la Société en matière de RSE, est juridiquement responsable des informations relatives aux conséquences sociales et environnementales de l'activité, et porte la responsabilité de tout engagement pris par la Banque, y compris en matière de climat et de nature.	Le Directoire examine et adapte les stratégies Climat & Nature sur la base des travaux réalisés par les experts du groupe au moins deux fois par an.	Au titre de 2026, 26,5 % de cette rémunération dépend d'objectifs de durabilité : 15 % d'objectifs liés à la mise en œuvre des engagements ESG de La Banque Postale (décarbonation du périmètre opérationnel de La Banque Postale, objectifs fixés dans le cadre de l'entreprise à mission), 7,5 % d'objectifs qualitatifs liés à l'engagement, la coopération et l'impact des collaborateurs à travers leur expérience et 4 % d'objectifs liés à la performance ESG de La Poste.
À ce titre, il s'assure de la mise en œuvre des engagements citoyens de la Banque et du développement d'une offre de produits et services répondant aux enjeux de la transition juste.	Les sujets Climat & Nature sont abordés au moins une fois par mois.	Applicable à tous les collaborateurs : intéressement à hauteur de 50 % de l'enveloppe déterminée selon la performance extra-financière de La Banque Postale ; objectif de 40 % de rémunération variable individuelle basée sur l'atteinte d'objectifs extra-financiers à horizon 2030.
Le Comité de mission s'assure que les actions engagées par la Banque répondent aux objectifs environnementaux et sociaux qu'elle s'est fixés à travers quinze indicateurs et rend compte de ce suivi dans le rapport de mission publié annuellement. Le Comité de mission porte un regard de conseil et de vigilance critique sur ses propositions en matière d'enjeux environnementaux et sociaux, notamment sur la lutte contre le changement climatique et l'érosion de la biodiversité.	Les sujets Climat & Nature sont abordés à chaque réunion du Comité de mission, soit au moins trois fois par an.	Non applicable.
Responsable de la politique d'engagement citoyen, la DEC porte la stratégie Climat & Nature du groupe et impulse sa transformation pour que le prisme ESG et la notion d'impact infusent l'ensemble des métiers et activités. Elle interagit avec tous les métiers et directions pour les accompagner dans l'intégration des enjeux climat et biodiversité et anime des groupes de travail avec les experts climat et biodiversité du groupe tous les mois.	Plutôt que de créer une comitologie dédiée à l'engagement citoyen et au climat, le choix a été fait de les intégrer pleinement à la comitologie existante, la DEC porte les sujets auprès du Comité exécutif et du Directoire (voir ci-dessus).	Applicable à tous les collaborateurs (cf. modalités décrites pour le Comité exécutif).
La DRG définit et met en œuvre un dispositif de gestion des risques climatiques et nature conforme aux attentes réglementaires et aux pratiques de place, intégrant l'identification, la mesure, la gestion et la surveillance de cette catégorie de risque, en pleine cohérence avec la politique de maîtrise des risques du groupe.	Comité de pilotage des risques groupe : une fois par mois.	Applicable à tous les collaborateurs (cf. modalités décrites pour le Comité exécutif).

COMITÉ FINANCE DURABLE

Il réunit quinze personnes représentant les différentes directions de La Banque Postale et les filiales pour s'assurer du pilotage des différents textes réglementaires et définir les positions du groupe La Banque Postale sur les enjeux de finance durable. L'enjeu est également d'assurer la cohérence ESG des positions du groupe.

Une entreprise à mission

En 2022, La Banque Postale a adopté la qualité d'entreprise à mission, faisant de son socle citoyen le moteur de sa performance au service de la transition juste, en cohérence avec le groupe La Poste, devenu lui aussi entreprise à mission en juin 2021, et avec le groupe Caisse des Dépôts, dont elle fait partie. Le groupe Caisse des Dépôts mobilise 130 milliards d'euros dans la transition écologique de la France entre 2023 et 2028. Cette étape s'inscrit dans la continuité du plan stratégique 2030 « La transition juste en action » et de la création, en 2021, de la direction de l'engagement citoyen (DEC). Celle-ci a été intégrée en 2025 à la direction finance et stratégie, devenue direction Impact, Finance et Stratégie, qui regroupe huit pôles d'expertise en charge de la définition de la stratégie et du pilotage des engagements financiers et extra-financiers de la Banque. Cette intégration vise notamment à mieux intégrer le pilotage des ambitions extra-financières dans les processus financiers.

LES TROIS OBJECTIFS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX INSCRITS DANS LES STATUTS DE LA BANQUE SONT :

1

Transformer le modèle de bancassurance de La Banque Postale par la culture de l'impact environnemental, social et territorial.

2

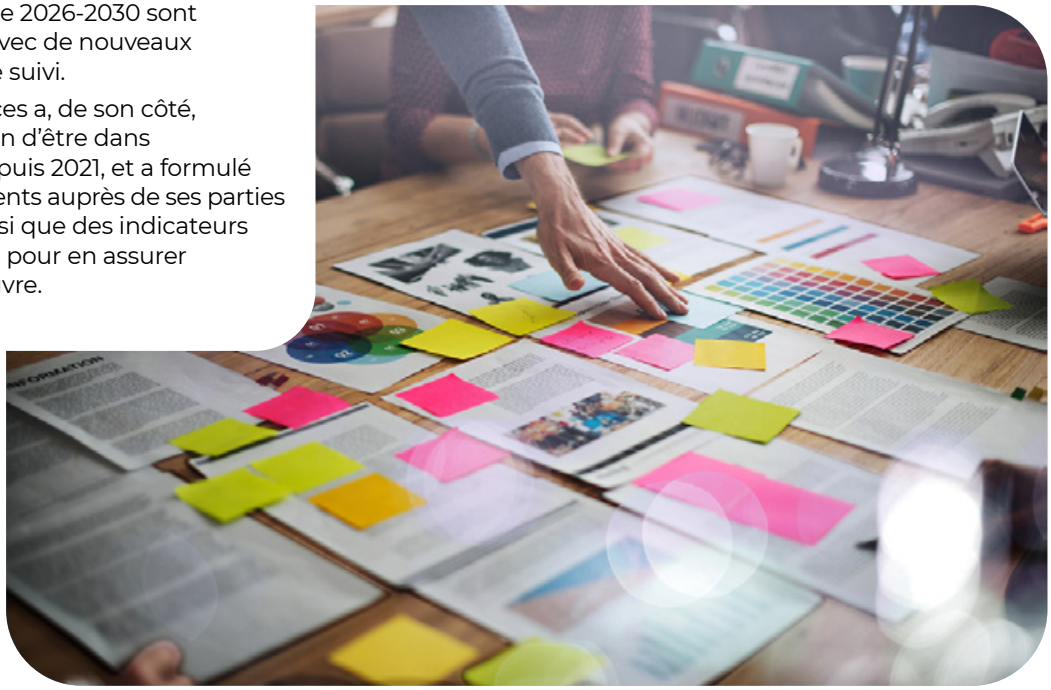
Développer et promouvoir des produits et services répondant aux enjeux environnementaux, sociaux et territoriaux.

3

Faire progresser les meilleurs standards et pratiques réglementaires de la bancassurance par l'exemple de l'action de La Banque Postale.

À PARTIR DE 2026, les ambitions d'entreprise à mission pour la période 2026-2030 sont renouvelées avec de nouveaux indicateurs de suivi.

CNP Assurances a, de son côté, inscrit sa raison d'être dans ses statuts depuis 2021, et a formulé ses engagements auprès de ses parties prenantes ainsi que des indicateurs de suivi précis pour en assurer la mise en œuvre.





CNP ASSURANCES

LES ORGANES DE SUPERVISION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il détermine les orientations stratégiques pluriannuelles, notamment sur les enjeux de durabilité, assorties d'objectifs précis à différents horizons. Il évalue chaque année les résultats atteints au regard de ces objectifs et la nécessité éventuelle d'ajuster le plan d'action, en tenant compte de l'évolution de la stratégie de l'entreprise, des attentes des parties prenantes et des capacités économiques de mise en œuvre. Informé annuellement des impacts, risques et opportunités matériels. Il assure une surveillance régulière des sujets identifiés, avec l'appui de comités consultatifs, notamment le Comité RSE et le Comité d'audit et des risques pour les sujets de durabilité.

LE COMITÉ D'AUDIT ET DE RISQUES

Il s'assure de la pertinence et de la conformité des méthodes comptables financières et extra-financières retenues, vérifie l'existence d'un système d'identification des risques susceptibles d'affecter significativement l'information comptable de la société, et revoit les indicateurs clés relatifs au réglement Taxonomie européenne ainsi que l'état de durabilité, incluant le Plan de transition climat.

LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

Il propose les nominations des mandataires sociaux et leur rémunération ; les critères extra-financiers figurent parmi les conditions de performance associées, notamment pour la Directrice générale.

LE COMITÉ RSE

Comité spécialisé du Conseil d'administration, il s'assure de la prise en compte de la RSE dans la stratégie du groupe et sa mise en œuvre. Il prépare les travaux du Conseil relatifs aux orientations stratégiques pluriannuelles de durabilité : définition ou ajustement de la stratégie de durabilité et de la stratégie climat, examen annuel des résultats par rapport aux objectifs fixés, revue de l'état de durabilité et des informations extra-financières publiées, et plus largement tout sujet de durabilité, politique d'investissement responsable, diversité et inclusion, éthique des affaires.

Il examine également les principaux impacts, risques et opportunités en matière de durabilité que CNP Assurances intègre à sa stratégie et à son modèle d'affaires (activités d'assureur, d'investisseur, fonctionnement interne), supervise la déclinaison de sa raison d'être et de ses indicateurs de performance associés, ainsi que les engagements pris auprès des parties prenantes en matière environnementale et sociale. Il surveille la performance extra-financière, notamment *via* les notations ESG, et se tient informé des grandes tendances réglementaires et sociétales affectant les métiers d'assureur et d'investisseur.

LES ORGANES DE MANAGEMENT

Les organes de management jouent un rôle clé dans la stratégie de durabilité de CNP Assurances. Plusieurs comités conseillent le Comité exécutif sur les enjeux de Développement Durable issus des activités du groupe ; leur composition, la diversité des compétences réunies et leurs interactions régulières avec la direction générale fournissent un cadre structuré pour analyser les enjeux ESG sous l'angle de la double matérialité, financière et d'impact.

LE COMITÉ ÉXÉCUTIF

assure le pilotage opérationnel de CNP Assurances et la mise en œuvre de la stratégie définie par le Conseil d'administration, avec une attention particulière aux enjeux de durabilité et à leur déploiement opérationnel.

LE COMITÉ DURABILITÉ

pilote la stratégie de durabilité du groupe : il examine les impacts, risques et opportunités matériels, supervise la définition des cibles et leur atteinte, valide les dossiers présentés au Comité RSE et au Conseil d'administration, et coordonne la mise en œuvre des actions en veillant à leur ambition et à leur cohérence avec les engagements de l'entreprise.

LE PILOTAGE OPÉRATIONNEL

La Directrice générale adjointe du groupe, Directrice financière et extra-financière et membre du Comité exécutif, supervise la direction de la durabilité groupe.

LA DIRECTION DE LA DURABILITÉ GROUPE

Elle est organisée autour de deux départements, Finance durable, et Assurance durable et mobilisation RSE, afin de mettre ses expertises au service de l'ensemble des directions et filiales impliquées dans la démarche RSE du groupe. Elle définit la stratégie, les politiques et plans d'action, en proposant au Comité exécutif, au Conseil d'administration et à ses comités spécialisés le niveau d'ambition et la stratégie de durabilité du groupe ; pilote la mise en œuvre des engagements de CNP Assurances et l'exécution des plans de progrès ; et coordonne, *via* des correspondants durabilité, la stratégie et les actions des filiales, en assurant leur cohérence avec La Banque Postale, La Poste et la Caisse des Dépôts.

LE COMITÉ RAISON D'ÊTRE

Il valide la définition des indicateurs quantitatifs (KPI) de la raison d'être et leurs modalités de consolidation, en assure le suivi régulier et celui des plans d'action associés.

LA COMMISSION DES RISQUES DE DURABILITÉ

mise en place fin 2024, s'appuie sur une veille réglementaire dédiée et coordonne les travaux d'identification, d'évaluation et de réduction des risques de durabilité liés aux activités d'investissement, d'assurance et au fonctionnement interne. Elle restitue ses conclusions au Comité des risques groupe afin de garantir leur intégration cohérente dans le dispositif global de gestion des risques.

LE *GREEN AND SUSTAINABLE HUB*

Au sein de la direction des opérations d'investissement du groupe, ce département pilote l'ensemble de la chaîne de valeur de l'investissement durable de CNP Assurances : déclinaison de la stratégie d'investissement durable auprès des équipes, réponse aux enjeux stratégiques et réglementaires de l'investissement socialement responsable (ISR), et industrialisation de la production des indicateurs exigés par les nouvelles réglementations, notamment la CSRD.

INTÉGRATION DE LA DURABILITÉ DANS LES SYSTÈMES D'INCITATION

RÉMUNÉRATION VARIABLE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Arrêtée chaque année par le Conseil d'administration, la rémunération variable de la directrice générale repose sur des critères financiers et de durabilité. Au titre de 2025, 17,5 % de cette rémunération dépend d'objectifs de durabilité : 10 % d'objectifs quantitatifs (encours d'investissements verts ; parité femmes-hommes parmi les cadres dirigeants) et 7,5 % d'objectifs qualitatifs liés à la transformation du modèle de l'entreprise et à l'incarnation de sa raison d'être.

RÉMUNÉRATION VARIABLE DES MEMBRES DU COMITÉ ÉXÉCUTIF

De même que pour la directrice générale, la rémunération variable des membres du Comité exécutif combine critères financiers et critères de durabilité, rattachés soit à la raison d'être de CNP Assurances et à ses engagements envers ses parties prenantes, soit aux enjeux ESG matériels pour l'entreprise.
En 2025, les objectifs extra-financiers représentaient 40 % de cette rémunération variable, sans pondération spécifique entre critères de durabilité et critères managériaux.

CNP Assurances SA a conclu en 2023 un nouvel accord d'intéressement triennal avec cinq organisations syndicales représentatives, qui maintient à 50 % le poids des critères extra-financiers dans le calcul de l'intéressement, reliant ainsi la performance de l'entreprise à la contribution de chaque collaborateur.

Ces critères, à équilibre entre dimension financière et durabilité, se rattachent, soit à la raison d'être de CNP Assurances, soit à ses enjeux ESG matériels. En 2025, les objectifs extra-financiers et managériaux représentaient 30 % de la rémunération variable individuelle des collaborateurs et 40 % de celle des managers de CNP Assurances SA.

LE GROUPE LBP AM

Le groupe LBP AM a mis en place une gouvernance ISR intégrée au plus haut niveau de l'entreprise, portée directement par la direction générale. L'objectif est de garantir la définition, le pilotage et la mise en œuvre cohérente de la politique d'investissement responsable.

Cette gouvernance repose sur plusieurs comités aux rôles complémentaires :

LE COMITÉ FINANCE DURABLE
mensuel, assure le pilotage stratégique de sujets climat et biodiversité, diffuse une veille règlementaire et de marché et valide les politiques associées.

LE COMITÉ GREaT
trimestriel, supervise le déploiement opérationnel des politiques d'exclusion et d'engagement.

LE COMITÉ DE GOUVERNANCE
intervient principalement sur la politique de vote en assemblée générale et son évolution.

LE COMITÉ DE PILOTAGE RÉGLEMENTAIRE ESG
assure la veille sur les évolutions réglementaires et organise les adaptations nécessaires des pratiques et processus.

LE COMITÉ ESG
réuni chaque semaine, constitue l'instance d'information et de coordination opérationnelle des équipes de gestions pour l'intégration des enjeux Climat & Nature dans les portefeuilles.

Le dispositif est complété par un **Conseil de surveillance de 17 membres**, composé de représentants de La Banque Postale, d'Aegon AM, d'administrateurs indépendants et de représentants des salariés. Il veille notamment à la bonne mise en œuvre de la stratégie ISR, au suivi de la trajectoire Net Zéro et à l'application des politiques de vote. Le directeur de l'Engagement Citoyen de La Banque Postale a intégré le Conseil de surveillance et le Comité d'audit et des risques en juillet 2026.

Enfin, le fonctionnement de ces instances s'appuie sur :

> **des travaux préparatoires** réalisés par les équipes **Solutions ISR** ;
> **des groupes de travail ad hoc** pour les sujets spécifiques ;
> **un rôle de contrôle de la direction des Risques**, qui dispose d'un droit d'alerte en cas de désaccord et peut saisir le Directoire pour arbitrage.

Les politiques de rémunération du groupe LBP AM et de La Financière de l'Échiquier (LFDE) précisent la manière dont les risques de durabilité sont intégrés à l'évaluation de la performance. Depuis 2021, l'ensemble des salariés du groupe LBP AM partagent un objectif commun lié aux performances extra-financières de l'entreprise, complété par un objectif spécifique à leur métier : la part variable individuelle comprend ainsi au moins 5 % d'objectifs extra-financiers propres à chaque métier, qui, cumulés aux objectifs communs, permettent d'atteindre les 40 % visés selon la méthodologie du groupe La Banque Postale.
Les objectifs des dirigeants du groupe LBP AM intègrent en outre des critères liés à l'engagement citoyen, en 2024, portant notamment sur la stratégie ISR, la trajectoire de décarbonation et la feuille de route RSE.

LOUVRE BANQUE PRIVÉE

LES ORGANES DE SUPERVISION

La gouvernance de la politique Climat & Nature de Louvre Banque Privée s'articule autour des instances internes suivantes :

LE DIRECTOIRE

conduit la politique de l'établissement, valide la feuille de route Climat & Nature et suit périodiquement son avancement, ainsi que celui du Plan de transition.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

contrôle l'action du Directoire et intègre, parmi ses missions, la promotion de la création de valeur à long terme, en tenant compte des enjeux sociaux et environnementaux des activités de la société.

LE COMITÉ FINANCE DURABLE

Il se réunit trimestriellement et suit les engagements Climat & Nature sur le périmètre de l'activité de Gestion sous mandat. Les indicateurs et objectifs associés sont consultables dans le Plan de transition, piloté par la DEC au niveau du groupe.





Une stratégie Climat & Nature ne vaut que si elle irrigue le modèle d'affaires. L'organisation intégrée de la Stratégie, la Finance et de la direction de l'engagement citoyen garantit la cohérence des stratégies et plans d'actions financiers et extra-financiers du groupe. Depuis 2009, nos engagements nous ont appris que c'est l'accompagnement de nos clients qui transforme. C'est là que se joue la performance de demain, et c'est là que nous investissons.

Sophie Renaudie
directrice générale impact, finance et stratégie du groupe La Banque Postale

3 LA STRATÉGIE

CHRONOLOGIE DE LA STRATÉGIE CLIMAT & NATURE

2009

- Signature des *Principles for Responsible Investments* (PRI) pour le groupe LBP AM

2011

- Signature des *Principles for Responsible Investments* (PRI) pour CNP Assurances.
- Lancement du fonds Tocqueville *Global Climate Change*

2019

- Signature des Principes de l'Équateur
- Signature des *Principles for ResponsibleBanking* (PRB)
- Politique charbon du groupe LBP AM
- CNP Assurances rejoint la *Net Zero Asset Owner Alliance* (NZAOA)

2020

- Exercice ACPR vers un *Stress Test* climatique
- 1re mesure de l'empreinte biodiversité des crédits immobiliers
- Charte de financement responsable La Banque Postale : exclusion des acteurs associés à la déforestation
- Le groupe LBP AM devient membre de *Climate Action 100 +*

2021

- Signature du *Finance for Biodiversity Pledge* par le groupe La Banque Postale
- Politiques sectorielles d'exclusion des fossiles à horizon 2030
- Obtention du score A au CDP pour La Banque Postale et le groupe LBP AM
- Trajectoires de décarbonation et d'alignement sur l'Accord de Paris validées par la SBTi pour La Banque Postale
- Membre fondateur de la NZBA
- Création de l'Indice d'Impact Global (IIG)
- Le groupe LBP AM rejoint la *Net Zero Asset Manager Initiative* (NZAMi)
- Politique pétrole et gaz de groupe LBP AM

2022

- Publication des trajectoires NZBA (automobile, aviation, ciment)[14]
- Exercice BCE de *Stress Test* climatique
- 1re politique biodiversité du groupe Caisse des Dépôts et du groupe LBP AM
- Le groupe LBP AM définit et publie sa trajectoire de décarbonation dans le cadre de la NZAMi
- 1re mesure de l'empreinte biodiversité des crédits immobiliers La Banque Postale
- 1re feuille de route biodiversité des crédits immobiliers La Banque Postale
- Lancement du fonds biodiversité du groupe LBP AM

14 - En octobre 2025, la NZBA a annoncé l'arrêt de ses activités et son évolution vers un cadre plus souple, fondé sur l'élaboration de lignes directrices visant à fédérer le plus grand nombre d'acteurs. La Banque Postale reste membre de cette initiative.
15 - Sous réserve de méthodologie existante.

Actions et engagements communs à l'ensemble du groupe

La Banque Postale uniquement

Les filiales du groupe

2023

- Publication des principes d'intervention secteur aéronautique
- Publication du premier rapport climat selon les recommandations de la TCFD
- La Banque Postale devient la 1re banque commerciale *Early Adopter* de la TNFD
- Publication de la Politique déforestation et conversion des écosystèmes
- Intégration de la biodiversité dans le Programme Impact Climat & Nature
- Définition d'un dispositif de *Stress Test* climatique interne
- Adhésion de CNP Assurances et du groupe LBP AM à *Nature Action 100*
- Soutien de CNP Assurances au fonds *Nature Impact* lancé par WWF France

2024

- Publication du premier rapport Climat & Nature selon les recommandations de la TNFD et de la TCFD
- Intégration progressive d'un score de risque climatique dans l'analyse à l'octroi
- Obtention du score A au CDP pour le groupe La Banque Postale

2025

- Publication du premier Plan de transition climat
- Le groupe LBP AM publie sa 1re politique climat
- Le groupe LBP AM lance le *Transition Plan Scoring*, sa méthodologie propriétaire d'analyse des plans de transition des entreprises
- Le groupe LBP AM lance le fonds groupe LBP AM *Infra Debt Climate Impact*

2026

- 1re quantification du risque nature à l'échelle du groupe La Banque Postale
- Fixation de nouveaux objectifs de décarbonation pour le périmètre Grandes Entreprises
- Étude sur l'empreinte biodiversité de la France
- Définition du Plan de transition prudentiel
- Trajectoire de décarbonation de groupe LBP AM étendue aux nouvelles bornes du groupe, à la suite de l'acquisition de La Financière de l'Échiquier en 2023, elle-même membre de la NZAMi
- Publication de la politique nature groupe La Banque Postale
- 1er rapport Climat & Nature groupe La Banque Postale selon les recommandations de la TNFD et de la TCFD

2028

- Définition d'objectifs de réduction d'impact sur la nature basées sur la science (SBTN)[15]

2030

- Publication d'un Plan de transition Climat & Nature

INITIATIVES DE PLACE ET COALITIONS D'ACTEURS

Le groupe La Banque Postale est conscient à la fois de la nécessité de disposer de cadres de référence et d'outils pour que les institutions se décarbonent et réduisent leur impact sur la biodiversité, et des difficultés inhérentes à les mettre en œuvre. Il est également convaincu de la nécessité d'une coopération entre tous les acteurs pour réduire efficacement ces impacts et atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et du Cadre de Kunming-Montréal.

LE GROUPE A AINSI FAIT LE CHOIX, DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES, DE COLLABORER ACTIVEMENT AUX RÉFLEXIONS DE PLACE ET DE PARTICIPER AUX PRINCIPALES INITIATIVES DE RÉFÉRENCE.

La Banque Postale s'est engagée, en 2017 auprès de la SBTi à développer des trajectoires de décarbonation alignées sur la science.
La Banque a participé activement aux groupes de travail pour la définition du cadre méthodologique applicable aux institutions financières.
Elle s'est également portée volontaire pour tester les méthodologies proposées en 2019.
Ce travail de fond a permis à la Banque d'être la première banque en France et l'une des trois premières au monde à avoir fait valider ses trajectoires par la SBTi, seul cadre robuste basé sur la science à ce jour, dès octobre 2021.

Le groupe la Banque Postale est mécène du *Shift Project* et partenaire sur son projet visant à éclairer les enjeux des conflits d'usage des ressources nécessaires à la transition.

Engagée de longue date auprès de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP FI),
La Banque Postale a rejoint, en tant que membre fondateur, la NZBA en avril 2021.
Élue au Comité de pilotage (*Steering Group*) de l'alliance pour deux mandats de deux ans (2021 et 2023) pour représenter les banques européennes, La Banque Postale a participé aux différents travaux de mise en œuvre de l'engagement, et notamment à la rédaction du guide *NZBA Transition Finance Guide*. En octobre 2025, la NZBA a annoncé l'arrêt de ses activités et son évolution vers un cadre plus souple, fondé sur l'élaboration de lignes directrices visant à fédérer le plus grand nombre d'acteurs. La Banque Postale reste membre de cette initiative.

Depuis 2021, signataire de cette initiative internationale, le groupe s'engage à partager les connaissances acquises avec d'autres investisseurs, mesurer son impact sur la biodiversité, se fixer des objectifs de réduction de cet impact, engager le dialogue avec les entreprises investies sur le sujet et rapporter publiquement ses actions.

En signant les PRB en 2019, La Banque Postale s'est engagée à aligner sa stratégie sur les cadres de référence internationaux et nationaux, notamment les Objectifs de Développement Durable et l'Accord de Paris. Lancée par l'Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP FI), cette initiative transpose au secteur bancaire les *Principles for Responsible Investment* (PRI), que la Banque avait déjà signés en 2009 pour la gestion d'actifs.

En signant les PRI, CNP Assurances et le groupe LBP AM se sont engagés à intégrer les critères ESG dans la gestion de leurs portefeuilles.

La biodiversité et le capital naturel comptent parmi les six priorités de l'IFD, qui vise à renforcer les compétences des acteurs sur le financement de la biodiversité et à partager l'information sur les initiatives en faveur du vivant.

Le Roquelaure Entreprises et Biodiversité

Dans le cadre de la stratégie nationale biodiversité adoptée fin 2023, le Ministère de la Transition écologique a mis en place huit groupes de travail (agroalimentaire, bâtiment/construction, cosmétique, énergie, matériaux, textile, financement, gouvernance) ; La Banque Postale participe au groupe dédié au financement.

Organisation non lucrative américaine rassemblant des investisseurs internationaux souhaitant promouvoir des pratiques durables sur le climat, la nature, la biodiversité et la gestion de l'eau. Le groupe LBP AM participe au groupe de travail *Food & Agriculture* ainsi qu'à la campagne *Valuing Water Initiative*.

L'initiative Climate Action 100+, notamment animée par les PRI et l'IIGCC, se donne pour mission, d'inciter les grands émetteurs de gaz à effet de serre de l'économie mondiale à réduire leurs émissions en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris. En signant la charte de l'initiative, le groupe LBP AM s'engage à œuvrer pour encourager la transition énergétique à travers les investissements de ses fonds.

Réseau d'investisseurs sur le changement climatique, collaborant à l'élaboration de guides de place et actions d'engagement. Des membres du groupe LBP AM participent aux consultations et aux groupes de travail.

Le groupe LBP AM et CNP Assurances ont rejoint en 2023 cette coalition de 240 investisseurs institutionnels, qui engage le dialogue avec une centaine d'entreprises clés des huit secteurs à plus fort impact sur la nature, pharmacie, chimie, biens personnels et domestiques, biens de consommation, alimentation, distribution, sylviculture, industrie métallurgique et mines, afin de les inciter à réduire leur impact sur la biodiversité.

Le réseau international FAIRR encourage les industriels de l'agroalimentaire à améliorer leurs pratiques en matière de bien-être animal et de nutrition. Le groupe LBP AM participe à plusieurs actions d'engagement ciblées auprès d'entreprises identifiées comme insuffisamment préparées à ces enjeux.

Organisée par Circul'R, cette coalition rassemble un groupe de réflexion et d'action dédié au développement de produits et services pour financer et assurer la transition circulaire.

Organisation internationale à but non lucratif qui encourage une divulgation accrue de l'impact sur l'environnement des investisseurs, des entreprises et des gouvernements.
En 2025, le groupe La Banque Postale a été noté A par le CDP. Il figure pour la 7e année consécutive au niveau Leadership du classement international du CDP. En outre, trois fonds Actions de groupe LBP AM en 2019, 2020, 2021 et 2022 ont reçu une récompense *Climetric* délivrée par l'initiative.
En 2025, La Banque Postale ainsi que le groupe LBP AM et CNP Assurance sont également participé aux campagnes d'engagement collaboratives *Non Disclosure Campaign*.

(NZAMI) Initiative visant à renforcer les actions prises en faveur du climat avec pour objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050.
Le groupe LBP AM s'est engagé à atteindre la neutralité carbone de ces portefeuilles *via* son engagement dans cette alliance.

Net-Zero Asset Owner Alliance (NZAOA)

Groupe international d'investisseurs ayant pris l'engagement d'assurer la transition de leur portefeuille d'investissements vers une neutralité carbone d'ici 2050. CNP Assurances a rejoint la NZAOA en novembre 2019.

Le WWF (*World Wild Fund*) est l'une des toutes premières organisations indépendantes de protection de l'environnement dans le monde. Avec un réseau actif dans plus de 100 pays et fort du soutien de près de 5 millions de membres, le WWF œuvre pour mettre un frein à la dégradation de l'environnement naturel de la planète et construire un avenir où les humains vivent en harmonie avec la nature, en conservant la diversité biologique mondiale, en assurant une utilisation soutenable des ressources naturelles renouvelables, et en faisant la promotion de la réduction de la pollution et du gaspillage.



STRATÉGIE NATURE DU GROUPE

Parce que la préservation de la biodiversité, la lutte contre les pollutions et la gestion durable des ressources sont intrinsèquement liées, la stratégie Nature du groupe La Banque Postale aborde ces enjeux de façon transversale, à travers deux volets distincts :

L'UN SUR LA BIODIVERSITÉ STRUCTURÉE EN QUATRE GRANDS AXES

> **Mesurer ses impacts et ses risques**
Le groupe mesure son empreinte biodiversité et ses risques liés à la biodiversité : les risques physiques, en analysant les dépendances aux services écosystémiques, et les risques de transition, en analysant la contribution aux facteurs de pression sur la biodiversité.

> **Réduire ses impacts négatifs au regard des facteurs de pression IPBES :** il s'agit de définir des engagements pour réduire l'impact sur l'artificialisation des sols, la déforestation, les pollutions, l'épuisement des ressources et l'introduction d'espèces exotiques envahissantes.

> **Amplifier la dynamique en faveur de la biodiversité** en accroissant ses impacts positifs, pour contribuer à inverser la perte nette de nature, en s'engageant dans des initiatives de long terme alignées sur le Cadre mondial pour la biodiversité et en s'inscrivant dans une démarche « nature positive ».

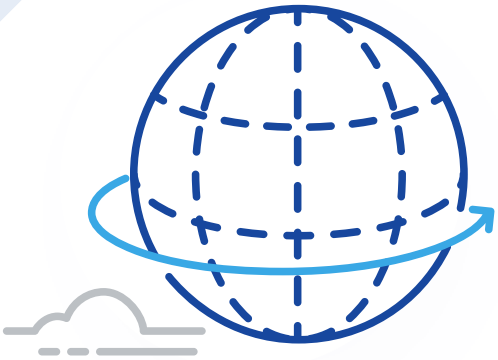
> **Accompagner le changement** en soutenant les efforts de recherche, en sensibilisant ses parties prenantes et ses collaborateurs, et en participant à des coalitions et partenariats dédiés à la biodiversité.

L'AUTRE SUR L'EAU, STRUCTURÉ EN TROIS GRANDS AXES

> **Comprendre les impacts et les risques**
Le groupe identifie ses impacts négatifs sur la ressource en eau et les écosystèmes d'eau douce, ainsi que la dépendance de ses activités aux services écosystémiques associés, afin de mesurer et piloter ses risques liés à l'eau et de préserver les écosystèmes d'eau douce et humides.

> **S'inscrire dans une démarche de sobriété hydrique**
Pour participer à l'effort national de réduction de 10 % de la consommation en eau tout en répondant aux enjeux de raréfaction de la ressource, le groupe accompagne les collectivités locales, les acteurs économiques et les citoyens dans cette démarche.

> **Préserver la qualité de l'eau et des infrastructures**
Pour préserver les milieux aquatiques et humides, le groupe s'engage à éviter, puis réduire, son impact sur les écosystèmes du cycle de l'eau, à privilégier les solutions fondées sur la nature et à contribuer à la renaturation et à la restauration de ces écosystèmes.



Cette stratégie est alignée sur la politique nature du groupe Caisse des Dépôts, et s'applique aux activités de financement et d'investissement du groupe La Banque Postale ainsi qu'au fonctionnement interne de ses entités.



Fonctionnement interne

Mesurer l'empreinte biodiversité de ses activités

Le groupe La Banque Postale agit en faveur de la biodiversité sur son périmètre opérationnel : il a mesuré dès 2023, pour la première fois, l'empreinte biodiversité de ses activités à l'aide du *Global Biodiversity Score*[16].

L'outil propose une approche quantitative des impacts sur la biodiversité, avec une vision globale de l'empreinte, une hiérarchisation des impacts et un pilotage à moyen terme :

> **Impact statique : la « dette écologique » générée par les activités du groupe sur 50 ans.**
L'impact statique, représente selon cette méthodologie, l'ensemble des impacts négatifs cumulés du groupe La Banque Postale : en 2023, il équivaut à la destruction de 99 km² d'écosystèmes terrestres intacts et 3 km² d'écosystèmes aquatiques intacts, du fait de ses activités opérationnelles.
La Banque Postale est l'entité du groupe générant le plus d'impacts, ce qui est cohérent avec son chiffre d'affaires et son volume d'achats, les plus élevés du groupe. 96 % de ses impacts statiques relèvent du Scope 3 amont, liés notamment à l'amont agricole des chaînes de valeur d'achat (occupation des sols, pollutions).

> **Impact dynamique : l'ensemble des pertes de biodiversité de l'année évaluée.**
En 2023, l'empreinte dynamique des activités opérationnelles du groupe La Banque Postale correspond à la destruction d'un espace naturel intact de 900 m².
Ces impacts, en dynamique comme en statique, résultent majoritairement de l'occupation des sols, des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux achats, l'occupation des sols constituant un enjeu non négligeable, à traiter en priorité.

Les achats de biens et de services (Scope 3 amont) concentrent la très grande majorité des impacts, les achats informatiques constituant le poste le plus important, La Banque Postale exerçant une activité de bureau, elle n'achète pas, par exemple, de prestations de transport ou de véhicules. La prise en compte de la biodiversité passe donc prioritairement par un travail sur les achats.

Réduire ses impacts négatifs sur la nature

Le groupe La Banque Postale souhaite réduire ses impacts négatifs sur la nature au titre de son fonctionnement interne. Les achats des entités du groupe constituent un levier important pour le changement transformatif des pratiques. Les entités sont notamment engagées à :

> **viser un objectif « zéro pesticide »** dans la gestion de leurs espaces verts ;

> **tendre vers l'élimination des engrais de synthèse** et des produits d'entretien non durables ;

> **respecter un objectif de zéro utilisation de plastique non recyclable**, lorsque cet enjeu est matériel pour le prestataire et que des solutions alternatives existent sur le marché sans impact excessif sur la biodiversité ;

> **ne pas participer à la surexploitation des espèces terrestres et marines**, en proposant, dans le cadre de la restauration collective, des produits labellisés ou issus de la pêche et de l'aquaculture responsables et de l'agroécologie, engagement intégré aux renouvellements de contrats de restauration collective, pouvant se traduire par un soutien à l'agriculture régénérative et biologique ;

> **réduire les impacts sur la surexploitation des écosystèmes forestiers**, en intégrant aux achats des critères d'approvisionnement privilégiant certains labels (par exemple FSC) et en maintenant un dialogue avec les fournisseurs des secteurs potentiellement concernés par la déforestation et la conversion des écosystèmes ;

> **tendre vers une utilisation exclusive de bois, papier et carton issus de forêts gérées durablement** et/ou de filières de recyclage ;

> **promouvoir la mobilité douce et/ou durable** pour les trajets domicile-travail et les déplacements professionnels, contribuant ainsi à la réduction de la pollution de l'air et de la pollution sonore.

16 - Voir Glossaire.

Accroître les impacts positifs sur la biodiversité

L'IPBES a estimé jusqu'à 1 000 milliards de dollars le déficit de financement annuel pour répondre aux besoins mondiaux en ressources pour la biodiversité tandis que les Parties à la Convention pour la diversité biologique ont convenu, dans le Cadre mondial Kunming-Montréal, de mobiliser annuellement au moins 200 milliards de dollars d'ici 2030 afin de mettre en œuvre les stratégies et plans d'action pour la diversité biologique.

Le groupe La Banque Postale contribue à cet objectif international en orientant des flux financiers dédiés en faveur de la biodiversité.

Le Programme Impact Climat Nature[17] de La Banque Postale

Depuis 2015, La Banque Postale a structuré le Programme Impact Climat Nature, qui se définit comme une démarche d'internalisation du coût des externalités environnementales négatives et ce, afin d'atteindre les objectifs de décarbonation du périmètre opérationnel fixés par les engagements de La Banque Postale, principalement dans le cadre de sa trajectoire de décarbonation validée SBTi et son objectif « Zéro Emission Nette » (ZEN). Le financement de ce Programme est établi en fonction des émissions de CO_2 induites par les principaux postes émetteurs de La Banque Postale à hauteur de 60€ par tonne équivalent CO_2 émise.
L'enveloppe financière ainsi constituée est dédiée à :

> **soutenir des projets interne de réduction carbone** ou de préservation de la biodiversité *via* un appel à projets internes annuel ;
> **soutenir des projets externes de contribution carbone** *via* des mécanismes de séquestration carbone répondant aux principaux référentiels reconnus sur le marché carbone volontaire.

le Programme permet ainsi de financer des projets internes de réduction de l'empreinte carbone opérationnelle, principalement dans les catégories Bâtiments et véhicules mais également des projets en lien avec le numérique ou les achats responsables.

Afin de répondre à l'ambition « Zéro Émission Nette », le Programme accompagne également des projets externes de séquestration carbone naturelle ou technologique en France métropolitaine. L'intégralité des projets soutenus répondent aux standards les plus exigeants du marché tels que le Label Bas Carbone ou encore le *Gold Standard*.

Par ailleurs, le Programme permet le soutien à des initiatives de contribution biodiversité et projets dédiés à la préservation et à la restauration de la biodiversité. Ainsi, La Banque Postale a soutenu, dès 2023, l'initiative Nature Impact du WWF France, fondée sur la logique des Paiements pour services écosystémiques (PSE), qui combine protection de la biodiversité et séquestration de carbone, et finance des projets de terrain dédiés à la préservation, la restauration et la gestion durable des forêts à haute valeur de biodiversité en France métropolitaine. La Banque Postale a également choisi de financer, en 2025, le premier projet de certificats biodiversité dans l'agriculture, créé par Agoterra, entreprise spécialisée dans le financement des transitions, et l'ONG Noé : ces certificats visent à reconnaître et financer les pratiques agricoles qui régénèrent les écosystèmes. En valorisant les pratiques agricoles à impact positif, le dispositif redonne une dimension économique à la préservation de la nature et inscrit la biodiversité dans les dynamiques de financement de la transition agroécologique.

Depuis le démarrage du dispositif, le montant total engagé est de **7,1M€** avec la ventilation suivante :

> **2,6M€** pour les projets internes de réduction ;
> **4,4M€** pour les projets externes de séquestration carbone.

Depuis le démarrage du dispositif, **42 672 TeqCO$_2$ (crédits carbone)** ont été stockés.

42 672 TeqCO$_2$

stockés depuis le démarrage du dispositif Impact Climat & Nature

Accompagner le changement

Le groupe La Banque Postale agit positivement en faveur de la biodiversité en participant aux efforts de recherche, en formant les collaborateurs, en sensibilisant davantage ses parties prenantes et en démultipliant les partenariats et collaborations ambitieux.

Contribuer à la recherche

Comprendre les multiples interactions entre et au sein du vivant nécessite de soutenir la recherche scientifique. Le groupe La Banque Postale contribue aux efforts de recherche en soutenant des projets.

La Banque Postale a rejoint le programme de recherche *Pratic Biodiversity,* une initiative scientifique co-construite par Le Museum National d'Histoire Naturelle, Carbone 4 et la Fondation pour la Recherche sur la biodiversité.
Elle vise à développer des méthodes et outils pour mieux orienter l'action en faveur de la biodiversité. Il s'appuie sur des approches coopératives et co-construite avec les parties prenantes.

17 - PICN - Anciennement Fonds Impact Climat et Biodiversité - FICB.

Fondé en 2021, le programme s'articule autour de deux volets :

> **Puzzling Biodiversity**, qui s'intéresse aux pratiques mises en œuvre sur le terrain,
> **Certificats Biodiversité Territoriaux**, qui explore les dispositifs de financement de l'action pour la biodiversité.

Le programme vise à produire des méthodes robustes et simples d'utilisation. Elles sont mobilisables par les territoires, les gestionnaires, les acteurs publics et les entreprises. L'ensemble des productions est disponible en open source.

Acculturer et former aux enjeux biodiversité

Le groupe La Banque Postale déploie des actions de développement des compétences afin de renforcer la compréhension, l'adhésion, et l'action des collaborateurs en faveur de la biodiversité. Elles visent notamment à sensibiliser aux interactions entre climat et biodiversité, aux enjeux de matérialité de la thématique, aux engagements pris pour diminuer l'impact des financements/investissements sur la biodiversité, aux stratégies biodiversité menées et aux outils internes développés. Plusieurs types de formation sont mis en place :

> **la Fresque du climat** proposée à tous les collaborateurs ;
> **un *e-learning* de formation sur la biodiversité** disponible depuis 2023 ;
> **des formations en présentiel** spécifiques aux métiers financiers ;
> **des conférences « formation »**, organisées autour des thématiques biodiversité portées par l'entreprise.



Portefeuilles de financement et d'investissement

Mesurer ses impacts et ses risques

La nature est un sujet complexe, qui doit être abordé dans l'ensemble de ses dimensions. Il est donc essentiel de considérer les impacts des portefeuilles de financement et d'investissement sur la biodiversité : intégrité des écosystèmes, extinction des espèces, ou encore diminution de la diversité génétique au sein des espèces.

Par ailleurs, l'importance des écosystèmes et des ressources dépend fortement de leur localisation : il est nécessaire d'analyser les risques liés à la nature au regard de la présence d'aires protégées, d'écosystèmes à forte intégrité ou d'espèces en danger. C'est pourquoi les standards de référence (TNFD, CSRD) préconisent une approche plurielle, intégrant des indicateurs variés pour refléter cette complexité, notamment sa dimension locale.

Le groupe La Banque Postale a ainsi réalisé une analyse détaillée de ses impacts, dépendances, risques et opportunités liés à la nature, en suivant les quatre étapes de l'approche LEAP (Localiser, Évaluer, Analyser, Préparer) de la TNFD. Cette analyse couvre l'ensemble des sujets liés à la nature, avec un accent particulier sur les impacts en matière de biodiversité.

TABLEAU DES PORTEFEUILLES CONCERNÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025

	LA BANQUE POSTALE SA	GROUPE LBP AM	CNP ASSURANCES	LOUVRE BANQUE PRIVÉE
Portefeuilles concernés	Crédits immobiliers (résidentiels et commerciaux), Entreprises, secteur public et économie sociale, souverains[18].	Obligations convertibles, obligations d'entreprise, obligations souveraines et actions (hors *European Private Markets* (EPM).	Portefeuilles actions, obligations d'entreprise, obligations souveraines détenues par CNP Assurances SA et ses filiales françaises. Les filiales internationales sont hors périmètre.	Gestion sous mandat (GSM), actions directes GSM, crédit immobilier.
Périmètre de l'évaluation des impacts et dépendances	81 % du bilan et hors bilan.	84 % des encours.	55 % des encours[19].	• 100 % de la GSM ; • 34 % des crédits immobiliers.
Périmètre de l'évaluation des risques nature	Au sein du périmètre couvert par l'évaluation des risques et dépendances : • 95 % des crédits Entreprises : • 99,5 % des crédits SPES (Secteur Public Économie Sociale ; • 71 % des prêts immobiliers commerciaux ; • 98 % des prêts immobiliers résidentiels ; • Pas d'analyse des risques nature sur le portefeuille souverain.	Au sein du périmètre couvert par l'évaluation des impacts et dépendances : • 100 % des actions et obligations d'entreprise ; • Pas d'analyse des risques nature sur le portefeuille souverain.	Au sein du périmètre couvert par l'évaluation des impacts et dépendances : • 98 % des actions et obligations d'entreprises • Pas d'analyse des risques nature sur le portefeuille souverain	• 100 % des GSM ; • 98 % des crédits immobiliers.

18 - Uniquement pour la mesure d'empreinte biodiversité - pas pour l'analyse de risque nature.
19 - Périmètre CNP Assurances SA et ses filiales françaises.

La Banque Postale a ainsi choisi pour son rapport 2025 d'élargir le périmètre du rapport Climat & Nature 2024 en intégrant les titres de participation et les expositions auprès des souverains (obligations souveraines, encours à la Banque de France, centralisation des livrets).

Certaines activités de La Banque Postale ne sont pas couvertes par ce rapport Climat & Nature : l'ensemble des prêts non affectés aux clients particuliers sont aujourd'hui exclus de ce périmètre, faute de pouvoir évaluer les impacts et dépendances à la nature de ces crédits sans connaître précisément l'usage qui en est fait.

Concernant l'analyse des risques Nature, celle-ci n'est possible que pour les actifs dont la localisation est connue. La couverture des portefeuilles inclus dans l'analyse est donc parfois légèrement inférieure au périmètre initial en raison de certains actifs non localisés.

LOCALISER

Une analyse des localisations des financements et investissements, croisée aux zones à risque, a été réalisée

Elle vise à identifier les activités financées ou dans lesquelles le groupe investit qui se situent dans des zones sensibles, c'est-à-dire présentant des enjeux nature importants, impliquant un risque particulier pour les activités concernées.

Par exemple, des travaux de construction dans une zone abritant des espèces en voie d'extinction pourraient contribuer à leur disparition ; des activités agricoles pourraient, à l'inverse, être mises en péril dans une zone de stress hydrique élevé. Les conclusions de cette analyse sont présentées dans la **Partie 5** (Indicateurs & Objectifs groupe La Banque Postale) de ce rapport.

ÉVALUER

Une évaluation des impacts et des dépendances des financements et investissements du groupe La Banque Postale a été réalisée grâce à plusieurs outils :

La Banque Postale a utilisé le *Global Biodiversity Score* (GBS), un outil développé par CDC Biodiversité permettant de mobiliser un large spectre de données d'entrée, du chiffre d'affaires par secteur à des données physiques précises.

Les mesures ont été réalisées, pour une large part, à l'aide de facteurs d'impact sectoriels combinés aux montants de financement. Une analyse croisée des résultats des phases « Localiser » et « Évaluer » a permis d'estimer dans quelle mesure les activités financées par la Banque présentaient un impact ou une dépendance forte dans des localisations particulièrement sensibles. Ces résultats sont également présentés dans la **Partie 5**.

Le groupe LBP AM, CNP Assurances et Louvre Banque Privée s'appuient sur des outils équivalents, adaptés à leurs portefeuilles respectifs ; les méthodologies propres à chaque entité sont présentées dans la **Partie 5**.

ANALYSER

Une évaluation des risques liés à la biodiversité a également été menée à l'aide d'un outil d'évaluation des risques nature développé en 2024 par la Caisse des Dépôts, avec un soutien technique de CDC Biodiversité

Cet outil a été enrichi par le groupe La Banque Postale et CDC Biodiversité en 2026 afin de lier les risques physiques et de transition aux outils de mesure d'empreinte utilisés par chaque entité.

Cette évaluation est décrite en détail dans la **Partie 4** (Risques groupe La Banque Postale) de ce rapport.

L'analyse combinée de l'impact, des dépendances et des localisations des activités financées permet de nourrir l'évaluation des risques liés à la nature de La Banque Postale : des activités à fort impact dans des zones sensibles sont exposées à des risques de transition élevés, tandis que des activités fortement dépendantes de la nature, exercées dans des zones où l'état des écosystèmes est dégradé, font face à des risques physiques importants.

Réduire ses impacts négatifs sur la nature

Le groupe La Banque Postale dispose de plusieurs leviers d'action pour réduire la pression de ses portefeuilles sur les facteurs de pression IPBES[20] :

> **L'analyse ESG**, prévoyant des critères biodiversité, en amont des décisions d'investissement et de financement ;
> **Le dialogue avec les contreparties** ;
> **L'exclusion en dernier ressort** ;
> **Le développement de fonds thématiques** visant à réduire la pression de l'économie sur la biodiversité et les écosystèmes.

Analyse pré-investissement / Financement

Les entités du groupe La Banque Postale procèdent avant toute prise de décision de financement ou d'investissement, à une analyse à partir d'une grille de cotation intégrant les enjeux biodiversité en fonction du secteur d'activité de la contrepartie ou du type de projet.

Parce que le facteur de pression lié au changement d'affectation des sols est le plus impactant à l'échelle du territoire français, La Banque Postale intègre un critère d'artificialisation des sols en lien avec la surface artificialisée du projet ou de l'actif immobilier financé, dans son outil de mesure d'impact ESG avec l'objectif de tendre vers une réduction de son impact sur l'artificialisation des sols à échéance 2030.

Afin de réduire son impact sur la surexploitation des ressources biologiques, CNP Assurances, propriétaire d'actifs forestiers s'est engagé en mars 2025 à certifier 100 % du patrimoine, d'ici 2030 en FSC.

Engagements en matière de dialogue avec les contreparties

CNP Assurances et le groupe LBP AM utilisent le levier de l'engagement actionnarial pour accompagner la transition des entreprises investies vers des modèles moins impactants pour la nature. Depuis 2023, ils dialoguent avec les entreprises en portefeuilles d'au moins deux secteurs par an, pour lesquelles la contribution à un ou plusieurs facteurs de pression est matérielle. Compte tenu de l'impact de la déforestation et la conversion des écosystèmes à l'échelle internationale et ses conséquences sur la biodiversité mais également sur l'eau et le climat, les entités du groupe La Banque Postale dialoguent avec les grandes entreprises qu'elles financent ou dans lesquelles elles investissent, pour lesquelles les risques de déforestation et conversion sont matériels, afin :

> **qu'elles privilégient la production, la vente et l'utilisation de matières premières agricoles certifiées** (RTRS pour le soja, *Fairtrade* ou *Rainforest Alliance* pour le café et le cacao, FSC ou PEFC pour le bois d'œuvre) ou pour les métaux (*Initiative for Responsible Mining Assurance* ou IRMA, *Fairmined, Fairtrade Gold, Towards Sustainable Mining* ou TSM, *Extractive Industries Transparency Initiative* ou EITI, et plus globalement ISO 14001).
> **qu'elles adoptent des politiques « zéro déforestation et conversion »** dans leurs chaînes de valeurs, lorsqu'elles sont concernées par les différentes matières premières listées ci-dessous :
 - huile de palme,
 - café,
 - bœuf,
 - cacao,
 - soja,
 - hévéa,
 - bois (en lien avec les engagements en faveur d'une sylviculture durable),
 - produits transformés issus de ces matières premières.

Le groupe La Banque Postale suit les controverses liées au non-respect des dispositions de la CITES[21], et les prend en compte dans ses analyses.

Exclusions

Le groupe La Banque Postale exclut[22] les nouveaux financements et les nouveaux investissements dans les activités suivantes, en raison des impacts négatifs avérés ou potentiels sur la biodiversité, soit :

> **Les entreprises ne disposant pas d'une politique robuste** de lutte contre la déforestation et la conversion des écosystèmes et qui produisent et négocient des commodités agricoles (sont visés : le cacao, le café, le soja, le bœuf, l'hévéa, l'huile de palme, le bois et la pâte à papier) ;
> **Les entreprises dont plus de 20 % de leur chiffre d'affaires** provient de la production et/ou de la vente de pesticides ;
> **Les entreprises dont les activités** concernent l'exploitation de mines en eau profonde (*deep sea/ seabed mining*) et les projets d'exploitation de mines en eau profonde et ce, jusqu'à ce que les recherches scientifiques apportent davantage d'éclairages sur les conséquences de ce type d'activités tant sur les écosystèmes profonds que sur l'analyse coûts bénéfices (socio-économiques et environnementaux) par rapport aux mines terrestres[23].

Accroître les impacts positifs sur la biodiversité négatifs sur la nature

Le groupe La Banque Postale développe et déploie des actions pour accompagner les entreprises dans une démarche de changement transformatif, et pour soutenir celles dont le modèle d'affaires a un effet positif sur la nature, notamment à travers les initiatives suivantes, CNP Assurances participe à l'initiative de place « Objectif biodiversité » lancée au printemps 2024 et qui réunit dix-sept investisseurs institutionnels. Leur objectif est de favoriser le développement de méthodologies performantes de prise en compte de la biodiversité dans la gestion financière.

L'ambition est de contribuer ainsi à la réalisation des objectifs internationaux de protection et de restauration de la biodiversité, et de faire progresser l'ensemble des investisseurs institutionnels dans l'atteinte de leurs objectifs d'investissement en faveur de la nature et des écosystèmes.

20 - La politique du groupe La Banque Postale vise à réduire les impacts du groupe au regard des facteurs de pression suivants : changement d'affectation des terres, des milieux aquatiques et des mers, en insistant sur l'utilisation et la dégradation des sols ; Pollution ; Surexploitation des ressources biologiques ; Espèces Exotiques Envahissantes. Les engagements du groupe La Banque Postale permettant de répondre au facteur de pression lié au changement climatique sont décrits dans les politiques climat des entités du groupe.

21 - La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, connue par son sigle CITES ou encore comme la Convention de Washington, est un accord international entre États. La CITES a pour but de veiller à ce que le commerce international des animaux et des plantes sauvages s'effectue dans un cadre légal, durable et traçable, et qu'il ne menace pas la survie des espèces auxquelles ils appartiennent.

En 2025, l'initiative de place a choisi d'investir sur le fonds non coté géré par Starquest-Montefiore qui vise une taille cible de 150 millions d'euros à son lancement, avec une durée d'investissement initial de 10 ans. Afin de constituer le portefeuille du fonds non coté, la société de gestion investira en priorité dans des entreprises non cotées européennes et françaises, actives dans la préservation et la restauration des écosystèmes, *via* des opérations de capital-innovation, capital-développement et capital-transmission.



22 - Sous réserve de disponibilité des données
23 - Ce moratoire relève du principe de précaution (droit constitutionnel français et droit européen). Le Gouvernement français s'est exprimé à plusieurs reprises contre l'exploration et l'exploitation de zones minières dans les fonds marins en haute mer, c'est-à-dire au-delà la zone économique exclusive (ZEE), à 200 milles marins des côtes (soit environ 370 kilomètres), vu ses impacts multiples (pour la biodiversité marine et pour le climat).
Pour plus d'informations : https://www.mnhn.fr/fr/le-deep-sea-mining-un-danger-pour-l-ocean-profond

STRATÉGIE CLIMAT – ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS

Fonctionnement interne

ENGAGEMENTS GROUPE (HORS CNP ASSURANCES)

L'engagement de La Banque Postale en faveur du climat s'inscrit dans une approche fondée sur la science, qui se traduit par la définition de trajectoires de décarbonation et d'alignement sur l'Accord de Paris.

La Banque Postale s'est engagée en 2017 auprès de la *Science Based Targets initiative* (SBTi) à développer des trajectoires de décarbonation fondées sur la science.

Sur son périmètre opérationnel, la trajectoire de La Banque Postale a été revue et intégrée à l'objectif global porté par le groupe La Poste. Les objectifs fixés par La Banque Postale ont été validés par la SBTi en mars 2024 ; les cibles correspondent à la déclinaison de cette trajectoire pour son périmètre.
En complément de ses engagements pris dans le cadre de la SBTi, La Banque Postale s'engage sur son périmètre opérationnel, à :

> **réduire de 43,6 % ses émissions de GES des Scopes 1 & 2 sur la période 2021-2030**, engagement portant sur les émissions liées à la flotte de véhicules de la Banque et aux bâtiments (vision patrimoniale et locative) à l'exclusion des bâtiments relevant de la Ligne Conseil Bancaire (LCB) et de ceux de CNP Assurances.
Cette trajectoire, alignée sur un scénario +1,5 °C (IPCC SR15) a été construite selon la méthodologie *Absolute Contraction Approach* (ACA) ;

> **S'approvisionner en électricité 100 % d'origine renouvelable** d'ici 2030 ;

> **Réduire de 25 % ses émissions de GES du Scope 3** opérationnel sur la période 2021-2030.

STRATÉGIE ET POLITIQUES DE LA BANQUE POSTALE SA

Une politique de performance énergétique pour les bâtiments

La Banque Postale a mis en place une politique de réduction de l'empreinte carbone de son parc immobilier basé sur 3 axes : l'efficacité énergétique, le recours à l'énergie renouvelable et la sobriété énergétique.

> **Efficacité énergétique :**
La Banque Postale, en lien avec sa foncière La Poste Immobilier, en charge de la gestion technique de ses bâtiments, a mis en place une politique d'économie d'énergie en optimisant l'exploitation et la conduite de ses installations principalement par le pilotage des équipements de chauffage, de climatisation et de ventilation. De plus, dans le cadre des opérations de maintenance régulière, La Banque Postale et La Poste Immobilier systématisent la recherche de la performance énergétique. Lors des remplacements d'équipements techniques (principalement les chaudières gaz), le choix se porte sur l'équivalent le moins énergivore (raccordement chauffage urbain sur les sites éligibles).

La gestion technique du bâtiment (GTB) est également en cours de déploiement sur les sites de La Banque Postale, avec une priorisation ssur les sites les plus émetteurs en CO_2.

À noter que l'année 2025 a été marquée par le démarrage des travaux identifiés dans le cadre du dispositif OGE, visant notamment la réalisation de diagnostics : rénovation CVC, système GTA…

> **Recours à l'énergie renouvelable :**
Depuis le 1er janvier 2022, La Banque Postale a souscrit à un contrat d'électricité avec certificats de garantie d'origine (production d'électricité à partir d'énergie renouvelable en France) pour 98 % de son approvisionnement.

Par ailleurs, plusieurs CREC ont engagé une réflexion pour installer des panneaux photovoltaïques afin d'alimenter partiellement leur bâtiment en énergie renouvelable :

- CREC de Cayenne ;
- CREC de Rennes ;
- Parking du site de la DSIBA à Gradignan.

> **Sobriété énergétique :**
La Poste Immobilier, *via* ses *property managers* présents sur l'ensemble des sites en gestion technique s'engage en accord avec les CREC à maitriser ses consommations énergétiques et à maintenir la température dans les bureaux à 19°C en période hivernale et à 16°C en période inoccupée.



Une politique de mobilité responsable

La Banque Postale met en œuvre diverses mesures visant à réduire l'impact des déplacements des collaborateurs et à promouvoir des modes de transport moins émetteurs.

Cette politique concerne aussi bien les déplacements professionnels (train, avion, véhicules) que les déplacements domicile-travail. L'empreinte associée à ces déplacements est estimée tous les deux ans *via* une enquête auprès de l'ensemble des collaborateurs. Cette enquête permet également l'identification des principaux leviers à initier auprès des collaborateurs.

Depuis 2021, la politique voyage de La Banque Postale encadre les voyages professionnels afin de réduire leur empreinte carbone : elle vise à les limiter et à privilégier le train, et plus largement les transports en commun, plutôt que l'avion.

La Banque Postale a actualisé sa politique véhicules en 2025 pour l'ensemble de ses véhicules internes :

> **sur les véhicules de fonction :**
Limitation du choix de véhicules aux seuls véhicules électriques du catalogue La Poste. Les collaborateurs éligibles aux véhicules de fonction sont également progressivement moins nombreux avec l'attribution d'une indemnité compensatoire pour les nouveaux collaborateurs non éligibles,

> **sur les véhicules d'entreprise :**
Le catalogue propose uniquement des véhicules électriques (sauf dérogation pour familles nombreuses et gros rouleurs) et évolution progressive des règles d'attribution des véhicules conditionnées à des critères fonctionnels et géographiques (démultiplication de la prime compensatoire pour les collaborateurs non éligibles),

> **accompagnement renforcé à l'électrification du parc** avec un remboursement partiel des bornes de recharge connectées à domicile et remboursement des dépenses de recharge engagées (sur base de frais réels).

Cette évolution de la politique véhicules vise à la conversion du parc en véhicules faibles ou très faibles émissions d'ici à 2030, sous réserve des disponibilités de véhicules de son loueur, Véhiposte.



Une politique de performance numérique responsable

La Banque Postale s'engage pour des pratiques de numérique responsable, dans une démarche d'amélioration continue conciliant sobriété, efficacité opérationnelle, inclusion et progrès humain. Portée par la direction des systèmes d'information de la Banque et de l'Assurance (DSIBA), cette démarche intègre l'ensemble du cycle de vie du numérique : achats, infrastructures, conception des services, usages et fin de vie du matériel.

« La réduction des émissions sur le périmètre opérationnel conjugue un ensemble de mesures prises sur le parc immobilier, la mobilité et le numérique. »



STRATÉGIE DE CNP ASSURANCES

Sur son périmètre opérationnel, CNP Assurances déploie une stratégie visant à réduire l'empreinte environnementale de son fonctionnement et à assurer la cohérence entre ses pratiques internes et ses engagements d'investisseur responsable, à travers les leviers suivants :

- **optimisation des surfaces bâtimentaires :** rationalisation de l'utilisation des bureaux (*Flex Office*), recours à des bâtiments à haute performance énergétique ;
- **amélioration de la performance énergétique :** énergies renouvelables, équipements techniques plus performants, outils de pilotage, rénovation des structures existantes ;
- **sobriété énergétique :** évolution des comportements, ajustement des usages (températures de consigne), sensibilisation du personnel ;
- **décarbonation des sources d'énergie :** contrats d'électricité verte certifiée d'origine renouvelable ou REC (*Renewable Energy Certificates*) ;
- **décarbonation de la flotte automobile :** électrification de la flotte, installation de bornes de recharge ;
- **mobilité durable :** forfait mobilités durables (600€ en 2025), racks sécurisés pour le stationnement des vélos, sensibilisation à l'empreinte carbone des déplacements professionnels *via* l'outil de réservation affichant les émissions associées aux trajets en train ou en avion ;
- **sobriété numérique :** optimisation des équipements informatiques, écoconception des services numériques, sensibilisation aux écogestes numériques.

STRATÉGIE DU GROUPE LBP AM

La stratégie RSE sur le périmètre opérationnel du groupe LBP AM se décline en plans d'actions autour du pilier « Incarner nos exigences éthiques et environnementales en améliorant notre propre empreinte » :

- **la mesure du bilan carbone** de manière annuelle ;
- **la définition d'une politique d'achats responsables** et la mise en place de questionnaire RSE dans nos consultations et appels d'offres ;
- **la limitation de l'empreinte numérique** par une gestion raisonnée de notre parc informatique et l'arrêt des serveurs obsolètes;
- **le développement des mobilités douces** auprès des collaborateurs.

STRATÉGIE DE LOUVRE BANQUE PRIVÉE

Afin de réduire les émissions liées aux déplacements des collaborateurs, Louvre Banque Privée s'appuie sur deux axes :

- **renouveler progressivement le parc de véhicules partagés,** en imposant les véhicules électriques comme choix par défaut et en privilégiant les véhicules hybrides pour les collaborateurs bénéficiant de dérogations (en particulier « gros rouleurs » intervenant dans des régions rurales peu dotées en bornes de recharges). Ces dérogations ont vocation à être exceptionnelles : sur le premier semestre 2026, 100 % des nouveaux véhicules commandés étaient des véhicules électriques ;
- **maintenir et développer les actions engagées sur le périmètre des déplacements des collaborateurs :** à ce stade, seules les catégories « déplacements professionnels » et « déplacements domicile-travail » ont fait l'objet de projets de transition (subvention à l'achat de vélos électriques, déploiement d'une offre de covoiturage, fin des déplacements en avion sauf pour 2 pôles - sur 26 - sans liaison ferroviaire directe avec Paris), car ce sont les deux catégories où Louvre Banque Privée peut piloter précisément les émissions, plutôt que d'appliquer des facteurs d'émissions théoriques, et dispose de moyens d'action concrets.



1ER SEMESTRE 2026

100 %

des nouveaux véhicules commandés étaient des véhicules électriques



Portefeuille de financements et d'investissements

LA BANQUE POSTALE

Trajectoires

Pour ses activités de financement et d'investissement, La Banque Postale a également défini des trajectoires validées par la SBTi. Elle s'engage ainsi à :

- **continuer à financer exclusivement des projets de production d'électricité** basés sur les énergies renouvelables ;
- **réduire les émissions indirectes de GES du Scope 3 (catégorie 15)** relatives à son portefeuille de crédits immobiliers aux clients particuliers de 74 %/m² sur la période 2022-2035, avec un point de passage de -53 %/m² en 2030 ; Cette trajectoire a été construite en s'appuyant sur la méthodologie *Global GHG Accounting and Reporting Standard for the Financial Industry (PCAF)* et en utilisant le scénario « CRREM 1.5 »[24].

 Bien que la définition d'un objectif pour cette classe d'actifs soit considérée comme facultative par la SBTi, la Banque a souhaité en proposer un, compte tenu du poids significatif des prêts immobiliers aux clients particuliers dans ses encours totaux de financement.
 Cet objectif a été soumis pour validation à la SBTi en mai 2024 ; il remplace l'objectif précédent, validé en 2021 sur cette classe d'actifs ;
- **réduire les émissions indirectes de GES du Scope 3 (catégorie 15)** relatives à son portefeuille d'immobilier commercial de 65 %/m² sur la période 2022-2030. Cette trajectoire a été construite en s'appuyant sur la méthodologie *Global GHG Accounting and Reporting Standard for the Financial Industry (PCAF)* et en utilisant le scénario « CRREM 1.5 ». Cet objectif a été soumis pour validation à la SBTi en mai 2024 ;
- **atteindre une température d'alignement compatible avec l'Accord de Paris sur le financement des grandes entreprises :** Au 31 décembre 2025, objectif de 2,2 °C (Scopes 1 & 2 des contreparties) et objectif de 1,88°C (Scopes 1 ,2 & 3 des contreparties) sur le portefeuille actions et obligations grandes Entreprises; objectif de 2,3 °C (Scopes 1 & 2 des contreparties) et objectif de 2,11 ° C (Scopes 1, 2 & 3 des contreparties) sur le portefeuille prêts moyen/long terme aux grandes entreprises.

Les trajectoires ont été construites en s'appuyant sur la méthode *Temperature Scoring* développée par la SBTi, en utilisant la méthode d'agrégation ROTS. Les scénarios utilisés sont ceux développés dans le rapport*IPCC Special Report on Global Warming of 1.5°C (SR15)* du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

24 - Scénario des travaux 2023 de l'Institut de recherche européen *Carbon Risk Real Estate Monitor (CRREM Global)* ; basé sur le scenario « IEA 1.5°C Net-zero by 2050.



Au 31 décembre 2025, les portefeuilles de l'immobilier résidentiel et de l'immobilier commercial se situent légèrement au-dessus de leurs objectifs de décarbonation SBTi à horizon 2035 (résidentiel) et 2030 (commercial) : immobilier résidentiel, intensité moyenne de 25,0 $kgCO_2e$ m² (point de passage 2025 : 22,6 $kgCO_2e/m^2$) ; immobilier commercial, intensité moyenne de 25,4 $kgCO_2e/m^2$ (point de passage 2025 : 24,2 $kgCO_2e/m^2$).

Concernant le portefeuille d'immobilier résidentiel, la Banque est tributaire de la décarbonation du parc immobilier français (qui représente la très grande majorité des actifs), or l'intensité carbone de celui-ci ne décroit pas aussi vite que ce qui est attendu dans la trajectoire SBTi. Concernant le portefeuille d'immobilier commercial, la Banque continue à financer des actifs avec des diagnostics de performance énergétique (DPE) F et G, tout en s'assurant que des travaux de rénovation visant à améliorer le DPE seront effectués sur ces biens. Ces travaux ne sont souvent pas pris en compte dans le calcul de l'intensité carbone relative aux portefeuilles immobiliers.

Par ailleurs, au 31 décembre 2025, les températures d'alignement s'établissent à 1,60 °C (Scopes 1 & 2) pour les portefeuilles d'actions et d'obligations des grandes entreprises, et à 2,52 °C (Scopes 1 & 2) pour les portefeuilles de prêts moyen/long terme aux grandes entreprises. Seul l'objectif SBTi sur le périmètre Scopes 1 & 2 des portefeuilles d'actions et d'obligations est donc atteint à ce stade.

La température sur le portefeuille crédits moyen long terme aux grandes entreprises (Scopes 1 & 2) est au-dessus de la cible fixée à fin décembre 2025.

Cela s'explique en partie par l'approche méthodologique retenue lors de la définition initiale des engagements. Celle-ci repose exclusivement sur la valorisation des engagements formels des contreparties. Dès lors, certaines actions de décarbonation n'ont pas pu être valorisées dans l'indicateur lorsque les contreparties ne disposaient pas d'engagement formalisé alors même que l'objet du financement était un projet en faveur de la transition (exemple : prêt en faveur de la transition énergétique envers une contrepartie non engagée).

Les trajectoires en température, sur les deux portefeuilles « actions/obligations » et « crédits moyen long terme » aux grandes entreprises, sont arrivées à échéance fin 2025. La Banque Postale conduit actuellement des travaux pour définir de nouveaux engagements climatiques, dans le cadre d'un alignement sur l'Accord de Paris et adossés à une méthodologie documentée. Ces travaux visent à adopter une approche plus holistique. Celle-ci intégrera non seulement les engagements formels des contreparties, mais également l'objet des financements, en s'appuyant sur des cadres robustes et plus granulaires, tels que la taxonomie verte européenne. Ils feront l'objet d'une publication ultérieure, dès finalisation.

Les cibles sectorielles de décarbonation publiées lors du précédent exercice (automobile, aviation, ciment) avaient été définies en cohérence avec l'engagement de La Banque Postale au sein de la *Net Zero Banking* Alliance (NZBA).
En octobre 2025, la NZBA a annoncé l'arrêt de ses activités et son évolution vers un cadre plus souple, fondé sur l'élaboration de lignes directrices visant à fédérer le plus grand nombre d'acteurs.
La Banque Postale reste membre de cette initiative.



L'Indice d'Impact Global (IIG)

Outil de scoring d'impact extra-financier, l'IIG est utilisé dans l'octroi de crédit aux particuliers ainsi que dans le financement et l'investissement pour les entreprises et les collectivités locales. Il a été créé en 2021 par La Banque Postale avec la contribution du WWF France. Il vise à évaluer et piloter l'impact de La Banque Postale sur les domaines :

- **environnemental** (émissions de CO_2, impact sur la biodiversité, ressources),
- **social** (inclusion, accompagnement des populations en situation de fragilité, etc) ;
- **territorial** (aménagement pérenne et développement des territoires) à travers ses activités de financement et d'investissement, en complément des mesures de risque et de rendement financier.

C'est un outil permettant de sensibiliser et d'accompagner les équipes du groupe et l'ensemble des clients, entreprises et particuliers, dans leur transformation écologique, territoriale et inclusive.

À ce stade, l'IIG a été développé sur six lignes métiers prioritaires, crédit immobilier, financement immobilier commercial, financement d'actifs et de projets, crédit aux grandes entreprises, salle des marchés, collectivités locales. L'IIG sur la Santé Publique est en cours de finalisation. En parallèle l'industrialisation se poursuit, notamment sur les segments grandes entreprises et financements de projets ; les prochains déploiements envisagés porteront sur les ETI/PME et les bailleurs sociaux.

CNP ASSURANCES

En tant qu'investisseur institutionnel de long terme, CNP Assurances est exposée de manière structurelle aux enjeux liés au changement climatique. Ces enjeux constituent des facteurs de risques et d'opportunités susceptibles d'affecter durablement la valeur et la résilience de ses portefeuilles d'investissement, ainsi que sa capacité à contribuer au financement soutenable de l'économie.

Le changement climatique représente un risque financier systémique pour les actifs détenus par CNP Assurances, à travers deux canaux principaux : d'une part, les risques physiques liés à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques extrêmes, susceptibles d'affecter les entreprises, les infrastructures et les territoires financés, et donc la valeur des investissements ; d'autre part, les risques de transition, induits par l'évolution des cadres réglementaires, technologiques, économiques et sociétaux nécessaires à la décarbonation de l'économie, susceptibles de modifier la rentabilité et la soutenabilité de certains modèles économiques.

Positionnement de l'entité : rôle dans la transition écologique et limites de ses leviers d'action

CNP Assurances se positionne comme un acteur financier engagé dans la transition écologique, en cohérence avec sa stratégie d'investissement responsable et son rôle d'investisseur de long terme. Elle contribue ainsi à orienter les flux financiers vers des activités compatibles avec les objectifs climatiques et environnementaux, tout en accompagnant les entreprises et les sociétés de gestion dans la transformation progressive de leurs modèles économiques.

Son principal levier d'action réside dans sa capacité à allouer le capital, à sélectionner les investissements et à dialoguer avec les émetteurs et les sociétés de gestion, afin d'encourager l'adoption de trajectoires alignées avec l'Accord de Paris et les efforts de préservation de la biodiversité. Cette action se traduit par la définition et la mise en œuvre de politiques d'investissement responsable, l'intégration croissante de critères climatiques et environnementaux dans l'analyse des investissements, et une politique d'engagement actionnarial structurée.

CNP Assurances agit également dans le cadre d'initiatives collectives et de coalitions d'investisseurs visant à renforcer l'efficacité et la portée des démarches de transition à l'échelle des marchés financiers, contribuant ainsi à un cadre de transition cohérent, fondé sur la science et compatible avec les horizons de long terme de ses portefeuilles.

En complément, CNP Assurances investit dans les domaines clés du financement de la transition énergétique identifiés par le scénario de référence de la Stratégie nationale bas-carbone, ainsi que par le label *Greenfin* et le Panorama des financements climat de I4CE : énergie, mobilité, immobilier, forêts.

Ces leviers présentent toutefois des limites structurelles : la capacité d'influence sur les trajectoires des entreprises financées dépend du niveau de transparence des données, de la maturité des acteurs économiques et de l'environnement réglementaire. En tant qu'investisseur, CNP Assurances n'a pas la maîtrise directe des décisions opérationnelles des entreprises et agit principalement par des mécanismes d'incitation, de sélection et de dialogue.

Par ailleurs, la gestion des portefeuilles s'inscrit dans un cadre prudentiel et réglementaire exigeant et repose sur des engagements financiers de long terme, ce qui implique une approche progressive, fondée sur la robustesse financière, la gestion des risques et l'amélioration continue des pratiques.

Articulation avec les politiques au niveau du groupe La Banque Postale

La stratégie Climat & Nature de CNP Assurances s'inscrit pleinement dans le cadre des politiques définies au niveau du groupe La Banque Postale, et s'articule étroitement avec le Plan de transition climatique et la stratégie d'investissement responsable.

CNP Assurances contribue à la déclinaison opérationnelle du Plan de transition du groupe La Banque Postale, qui vise l'alignement progressif des portefeuilles d'investissement avec une trajectoire compatible avec la limitation du réchauffement climatique, par l'intégration des objectifs climatiques dans les décisions d'investissement, ainsi que par le suivi et le pilotage des risques de transition et physiques. Cette approche vise à renforcer la résilience de long terme des portefeuilles, en cohérence avec les engagements du groupe et les attentes réglementaires.

Les politiques sectorielles et thématiques définies au niveau du groupe constituent des leviers structurants pour la gestion des risques climatiques et environnementaux : elles encadrent les choix d'investissement, les exclusions, les critères d'analyse et les priorités d'engagement auprès des entreprises et des sociétés de gestion.



GROUPE LBP AM

Le climat : un enjeu clé pour le groupe LBP AM

Le changement climatique est un enjeu majeur et un risque systémique pour l'ensemble des acteurs de la société. Les activités d'investissement du groupe LBP AM sont concernées par les enjeux climatiques à deux titres :

> **les activités de gestion d'actifs** peuvent avoir un impact sur le climat : en proposant des produits d'investissement contribuant directement au financement d'activités d'atténuation, ou orientés vers des sociétés aux plans de transition robustes et résilients ; en engageant les sociétés à se doter de telles stratégies ; et en décidant de financer ou non de nouveaux actifs incompatibles avec la transition énergétique nécessaire à l'atténuation du changement climatique ;

> **le changement climatique** a des effets sur les populations, les écosystèmes et la vie économique qui affectent les portefeuilles, par exemple *via* les risques accrus de catastrophes naturelles touchant entreprises et actifs ou *via* les nouvelles réglementations et attentes des consommateurs qui imposent une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

En cohérence avec son appartenance au grand pôle financier public, l'ambition du groupe LBP AM est de rendre ses investissements compatibles avec un développement neutre en carbone d'ici 2050 et résilient aux changements climatiques. Cette politique s'appuie sur cinq leviers :

> **engager et accompagner** les sociétés investies dans leur transition énergétique et leur adaptation aux effets du changement climatique, *via* la politique d'engagement et la politique d'intégration dans la sélection des investissements ;

> **réduire** l'exposition aux actifs fortement carbonés non engagés dans la transition et sans mesures de mitigation appuyées d'un plan d'action crédible, *via* la politique d'exclusion ;

> **optimiser** le choix des entreprises et des secteurs en portefeuille pour réduire l'exposition aux risques climatiques et viser la neutralité carbone des portefeuilles d'ici 2050, *via* le suivi des risques climatiques et la politique d'intégration dans la sélection des investissements ;

> **renforcer** les investissements dans les entreprises et projets apportant des solutions en faveur de la transition énergétique, *via* une évaluation systématique de leur performance en matière d'atténuation, d'adaptation, de gestion des risques et de gouvernance climatique dans le processus de sélection de titres, et *via* des offres dédiées au sein de la politique d'intégration ;

> **encourager** le développement d'un cadre politique et réglementaire favorable à la transition, conformément aux objectifs internationaux, européens et nationaux d'atténuation et d'adaptation, *via* la politique de plaidoyer du groupe LBP AM, qui soutient des initiatives réglementaires renforçant l'action des entreprises, y compris financières, en faveur de la lutte contre le changement climatique.

Si une société de gestion peut orienter proactivement sa stratégie d'investissement en faveur de l'intégration des enjeux climatiques, un cadre réglementaire clair, ambitieux et prévisible reste un prérequis à une transition organisée et efficace de l'économie réelle, et conditionne la capacité des investisseurs à l'accompagner à grande échelle.

Le groupe LBP AM déploie une stratégie visant à atteindre la neutralité carbone et à réduire son exposition aux actifs fortement carbonés

En cohérence avec son ambition, le groupe LBP AM a rejoint la *Net Zero Asset Manager Initiative* (NZAMi) en 2021, afin d'inscrire sa gestion d'actifs dans une trajectoire de gestion des émissions de gaz à effet de serre compatible avec l'objectif de l'Accord de Paris de limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels.

C'est dans ce cadre qu'il a défini et publié, dès 2022, une trajectoire de décarbonation ambitieuse des portefeuilles d'investissement, incluant les fonds ouverts et dédiés sur toutes les classes d'actifs, afin d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050.

Cette trajectoire a été étendue aux nouvelles bornes du groupe à la suite de l'acquisition de La Financière de l'Échiquier en 2023, elle-même membre de la NZAMi. Elle repose actuellement sur les points de passage suivants :

> **d'ici 2030 :** 80 % des encours totaux gérés en ligne avec l'objectif de neutralité carbone 2050 ;
> **d'ici 2040 :** 100 % ;
> **d'ici 2050 :** neutralité carbone des encours gérés.

Une intégration systématique des enjeux climat dans les processus d'investissement

L'intégration des enjeux environnementaux dans les décisions d'investissement repose sur un socle méthodologique robuste : la méthodologie ESG propriétaire GREaT, couvrant près de douze mille émetteurs, permet d'évaluer leurs pratiques en matière de transition énergétique, de gestion durable des ressources naturelles et humaines, de gouvernance responsable et de développement territorial. Ces éléments constituent la base de l'analyse ESG, du suivi des risques environnementaux et des arbitrages de gestion.

Dans le cadre de son ambition de neutralité carbone à horizon 2050, le groupe LBP AM a renforcé ses dispositifs d'évaluation climatique avec le lancement du *Transition Plan Score*, outil propriétaire qui analyse de manière systématique et régulière les plans de transition des entreprises, permettant d'intégrer une évaluation de leur alignement avec les objectifs climatiques internationaux dans le suivi et la construction des portefeuilles.



LOUVRE BANQUE PRIVÉE

Louvre Banque Privée a défini une trajectoire de décarbonation alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris, sur la base d'un réchauffement global bien inférieur à 2 °C, de préférence 1,5 °C, d'ici la fin du siècle. Elle exige, depuis le 1er janvier 2023, que tous les mandats de gestion intègrent les enjeux climatiques dans la politique d'investissement. En 2024, elle a mis en place un objectif exprimé sous forme de mesure d'augmentation de température implicite, en s'appuyant sur le prestataire spécialisé *Clarity AI*.

L'objectif retenu par Louvre Banque Privée est celui d'une augmentation de température implicite maximale de 1,5 °C en 2040 sur les Scopes 1 & 2, applicable à tous les mandats, en partant d'un niveau initial de +2,1 °C en 2023. Chaque année, le seuil sera donc diminué selon une trajectoire linéaire amenant à +1,5 °C en 2040, et aucun mandat ne pourra dépasser ce seuil maximal. Le maximum atteint en 2025 était de +2,06°C.

Le pilotage de cette trajectoire est également intégré dans le tableau de bord de pilotage de l'appétit au risque de la Banque.

Par ailleurs, cette trajectoire est directement intégrée dans les objectifs au plus haut de la gouvernance de Louvre banque Privée.

Les enjeux spécifiques aux métiers de Louvre Banque Privée se déclinent par activité :

- **Gestion d'actifs :** un travail est mené pour maîtriser l'impact extra-financier par l'intégration de critères ESG et l'application d'une trajectoire climat alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris ; l'exposition au risque climatique est mesurée à ce titre ;
- **Gestion libre :** l'univers conseillé est intégralement filtré à l'aune de critères ESG ;
- **Crédit :** le risque climatique est pris en compte lors de l'analyse à l'octroi ;
- **Opérations internes :** une trajectoire de baisse des émissions de CO_2 alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris, notamment *via* l'électrification rapide de la flotte automobile.

En tant que banque privée, Louvre Banque Privée joue un rôle clé dans la transition climatique en mobilisant son expertise pour accompagner ses clients vers des solutions durables.

Grâce à sa maîtrise de la gestion de patrimoine et de l'allocation d'actifs, elle est en mesure de rediriger une part des capitaux de ses clients vers des initiatives innovantes et respectueuses des enjeux environnementaux.

Son rôle de conseil auprès d'une clientèle avertie lui confère une position privilégiée pour sensibiliser et engager les investisseurs privés dans des démarches alignées avec les objectifs internationaux de décarbonation.

Enfin, les critères d'analyse et d'intégration ESG de Louvre Banque Privée visent à protéger l'épargne de ses clients face aux risques ESG, conformément à son positionnement de banque du long terme.



DES ENGAGEMENTS FORTS ENVERS LA SOCIÉTÉ ET LES CLIENTS

Charte de financement et d'investissement responsable

Le groupe La Banque Postale est convaincu de l'importance d'intégrer les enjeux ESG dans ses activités de financement et d'investissement.

La Banque Postale s'appuie notamment sur une charte de financement et d'investissement responsable[25], déclinée de sa politique de maîtrise des risques (PMR), pour encadrer ses activités de crédit aux personnes morales et d'investissement. Cette charte prévoit que les organisations opérant dans le secteur des énergies fossiles, ou ayant enfreint la législation environnementale, se voient refuser leurs demandes de crédit (exclusions normatives). Elle prévoit également l'exclusion des entreprises opérant dans des secteurs sensibles : tabac, armes interdites et non conventionnelles, pornographie, casinos et cercles de jeux, entreprises concevant et opérant des jeux de hasard et d'argent, pesticides, fourrure, expérimentation animale, ainsi que celles impliquées dans des controverses sérieuses ou répétées en matière environnementale, sociale ou de gouvernance. Une procédure dédiée permet d'identifier ces situations et d'en évaluer la gravité ; un Comité des controverses et d'exclusion décide ensuite du traitement à apporter au cas par cas, qui peut aller de la mise sous surveillance à l'engagement, jusqu'à l'exclusion dans les cas les plus graves ou en l'absence de résultat de l'engagement. En complément, La Banque Postale et ses filiales s'appuient sur des politiques sectorielles exigeantes pour encadrer les secteurs présentant des enjeux climatiques importants. Ces politiques visent à accompagner les clients dans leur transition, tout en renforçant la résilience du bilan de la Banque face aux transitions à venir.

Politiques sectorielles

Secteurs à risque de déforestation et de conversion des écosystèmes

Face à l'urgence de protéger les écosystèmes et les communautés de la déforestation et de la conversion des écosystèmes, La Banque Postale a défini fin 2023 une stratégie d'engagement pour accompagner ses prospects, clients et émetteurs exposés à ce risque. Cette stratégie va au-delà du règlement européen déforestation RDUE en intégrant la conversion des écosystèmes à son analyse de risques. Cette stratégie d'engagement est complétée par une exclusion du financement et de l'investissement dans les exploitants et négociants, sauf si l'entreprise a mis en place une politique reconnue de prévention de la déforestation.

Pour la présentation de l'intégration des enjeux climat-nature dans la construction de l'offre, voir **Section 3** (Stratégie climat : périmètre opérationnel et émissions financées) ci-dessus et **Section 8** (De l'analyse à l'action : la gamme d'offre ESG) ci-dessous.

Secteurs charbon, pétrole et gaz groupe

La Banque Postale et ses filiales ont défini des plans de sortie du secteur du charbon à l'échelle mondiale :

- **à horizon 2030** pour La Banque Postale ;
- **à horizon 2030** dans les pays de l'OCDE, puis 2040 dans le reste du monde, pour CNP Assurances, groupe LBP AM et Louvre Banque Privée.

Depuis 2025, les filiales du groupe La Banque Postale ont exclu de leurs investissements les entreprises dont la part du chiffre d'affaires issue du charbon thermique dépasse 5 %.

S'agissant du pétrole et du gaz, l'ensemble des entités du groupe s'est engagé, depuis 2025, à ne plus financer ni investir dans des entreprises développant de nouveaux projets d'exploration ou de production d'hydrocarbures fossiles, conventionnels ou non conventionnels. Cette obligation s'applique aux fonds obligataires et aux fonds labellisés ISR v3, *Greenfin, Towards Sustainability* et FNG pour le groupe LBP AM, ainsi qu'aux titres vifs pour Louvre Banque Privée.

Afin de suivre ces expositions aux fossiles, l'équipe Risques ESG les calcule semestriellement, pour vérifier que les expositions existantes relèvent bien des exceptions prévues par les politiques. Au 31 décembre 2025, l'exposition nette de La Banque Postale aux énergies fossiles représente 0,003 % du portefeuille Entreprises. Au niveau de La Banque Postale , ces politiques sectorielles concernent en particulier les activités du pôle Banque des entreprises et du développement local. La politique de maîtrise des risques sur le secteur du charbon définit les principes applicables pour atteindre l'engagement de sortie totale du charbon à horizon 2030 : La Banque Postale s'engage à ne jamais financer de projets de mines ou de centrales au charbon, ni d'infrastructures liées au secteur telles que voies ferrées ou terminaux d'importation et d'exportation.

25 - Charte-financement-investissement-responsable-vpublique_2025.pdf



Secteur des mobilités La Banque Postale

Le secteur des transports est un secteur identifié comme l'un des plus émetteurs de gaz à effet de serre (GES). En 2023, le secteur des transports représentait 126,8 millions de tonnes équivalent CO_2 en France, soit 34 % des émissions de GES nationales. Ainsi, favoriser le financement des acteurs et des projets visant à la décarbonation des transports et des infrastructures associées est un enjeu majeur pour lutter contre le changement climatique et favoriser la décarbonation de l'économie réelle. Sur le volet biodiversité, cela est également essentiel pour palier au déclin de la diversité biologique, causé par différents facteurs, notamment la pollution, la diminution des ressources en eau et la perte d'habitats.
À travers sa politique mobilités, La Banque Postale souhaite accompagner ses clients dans leur transition écologique vers une mobilité durable, tout en ayant conscience des besoins croissants de transports de passagers et de marchandises. Elle se compose de 5 volets dédiés au transport routier, maritime, ferroviaire, aéronautique et aux mobilités bas-carbone.

DE L'ANALYSE À L'ACTION : LA GAMME D'OFFRES ESG DU GROUPE



L'offre pour La Banque Postale

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, la direction de l'engagement citoyen, avec l'appui de la direction des risques groupe, pilote la déclinaison opérationnelle du plan stratégique sur le volet ESG, en accompagnant les métiers dans la mise en place d'une offre adaptée.

La Banque Postale développe de nouveaux outils et produits bancaires : elle travaille à la construction d'une offre ESG pour accompagner ses clients dans les transitions.

La *Checklist ESG* permet d'accompagner les métiers lors de la conception de produits ESG ; ce document est présenté au Comité d'examen des produits, la *Checklist* permet d'évaluer l'intégration des critères ESG dans l'offre pour l'ensemble des produits mis en marché.

La Banque Postale développe et déploie l'Indice d'Impact Global IIG, outil de scoring d'impact extra-financier, pour sensibiliser et accompagner les particuliers et les entreprises dans une démarche de changement transformatif, et pour soutenir ceux dont le modèle d'affaires a un effet positif sur la nature. Des indicateurs biodiversité, eau, déchets ont été intégrés sur l'IIG des lignes métiers crédit immobilier, financement immobilier commercial, financement d'actifs et de projets, crédit aux grandes entreprises, collectivités locales.

Concernant les produits proposés, La Banque Postale distribue une offre complète de financement des travaux de rénovation énergétique à destination des particuliers, notamment le prêt « Avance Rénovation », qui conjugue action pour le climat et inclusion sociale. Pour les entreprises, les collectivités locales et les acteurs de l'économie sociale, La Banque Postale propose des Prêts en faveur de la transition énergétique dédiés à des projets en faveur de l'environnement, des crédits à impact et des prêts décarbonation, sans objet spécifique mais dont le taux est indexé sur la performance extra-financière des emprunteurs.
Enfin, *via* sa société de gestion d'actifs le groupe La Banque Postale *Asset Management*, elle propose une gamme de placements d'investissement socialement responsable (ISR) aux investisseurs souhaitant concilier Développement Durable et potentiel de performance.

GAMME D'OFFRES ESG À DESTINATION DES PARTICULIERS

Financement - Crédits immobiliers

OFFRE	DESCRIPTION	IMPACT
Éco-prêt à taux zéro (Eco-PTZ)	Depuis la création de l'Eco-PTZ en 2009, La Banque Postale propose ce prêt à 0 % qui contribue à financer des travaux de rénovation (jusqu'à 50 000 €), réalisés par des professionnels « Reconnus garants de l'environnement » (RGE), dans la résidence principale de l'emprunteur ou du bien locatif à usage de résidence principale du locataire. Une offre « Sérénité » est disponible pour les ménages les plus modestes (pas d'avance de trésorerie).	Favorise l'accès à la rénovation énergétique et réduit l'impact environnemental des habitats.
Prêt Avance Rénovation (PAR)	Depuis février 2022, permet aux familles les plus modestes de réaliser des travaux de rénovation énergétique dont le coût sera remboursé au moment de la cession du bien ou au moment de la succession.	Facilite l'accès à la rénovation énergétique et la performance énergétique des habitats.
Crédit Immobilier à Impact	Lancé en juillet 2023, fait bénéficier les acquéreurs d'un taux bonifié selon le type de bien (modulé en fonction du DPE et de l'Indice d'Impact Global) ; une réduction supplémentaire est accordée en cas d'engagement de travaux de rénovation énergétique. S'accompagne du simulateur « Mon Simulateur Énergétique » et de la plateforme « Mon Projet Énergétique », développés avec la start-up namR et la filiale EDE (groupe La Poste).	Accompagne la transition énergétique du parc immobilier français et contribue à l'optimisation du pouvoir d'achat des clients.

Épargne boursière

OFFRE	DESCRIPTION	IMPACT
NOUVEAU Promesse ESG	Depuis 2025, La Banque Postale accompagne les conseillers dans la proposition d'offres ESG et propose une segmentation de solutions d'épargne (OPCVM, mandat de gestion, allocation type, fonds Euros) selon une méthodologie ESG propriétaire commune à la Banque de détail, groupe LBP AM et Louvre Banque privée. Les 3 niveaux de segmentation sont : i. L'exclusion des entreprises aux activités et pratiques jugées incompatibles avec les enjeux ESG ; ii. La sélection des entreprises ayant de meilleures pratiques en matière d'ESG ; iii. La contribution directe des entreprises aux enjeux environnementaux, sociaux, et de gouvernance.	Répond aux demandes des clients en fonction de leur profil de durabilité
Investissement participatif (Lendopolis)	Depuis 2014, la plateforme est distribuée auprès des clients de La Banque Postale et de Louvre Banque Privée, dédiée au financement de projets de production d'électricité d'origine renouvelable dans les territoires.	Finance des projets de production d'électricité renouvelable territoriaux.

Épargne bilantielle

OFFRE	DESCRIPTION	IMPACT
Épargne réglementée - LDDS	Depuis 2020, La Banque Postale permet aux détenteurs de LDDS d'effectuer des dons simplifiés vers des associations dont trois à vocation environnementale.	Permet aux associations environnementales de développer leurs activités.
Titres de créance verts émis par La Banque Postale	Offre de placement fléché vers des projets à thématique « verte » (EMTN), ciblant la mobilité durable et les énergies bas-carbone.	Augmente le financement de projets de mobilité durable et d'énergies renouvelables.

Services extra-financiers

OFFRE	DESCRIPTION	IMPACT
Empreinte Carbone	Depuis 2021, un partenariat avec la plateforme Carbo permet d'estimer l'empreinte carbone des clients à partir des dépenses bancaires et conseils personnalisés pour réduire les impacts.	Permet aux particuliers de mesurer et piloter leurs émissions de GES.
Programme de cashback	Depuis 2023, des remises sur les achats auprès de commerçants partenaires sont proposées ; au-delà de 5 € cumulés, possibilité de don à une association (Reforest'Action, Les Restos du Cœur, LPO) ou de versement personnel.	Encourage une consommation plus consciente et durable.
NOUVEAU Carte à Impact	En 2024, en collaboration avec l'ONG WWF France, La Banque Postale permet aux clients souscrivant à cette carte d'affecter les dépôts sur leur compte à financer la rénovation énergétique de logements peu performants (DPE, F à G). Un surcoût de cotisation de la carte intégralement reversée à WWF France, qui déploie des programmes de protection et de restauration de la biodiversité.	Oriente l'épargne vers le financement de biens à faible impact environnemental.
Partenariat avec des fournisseurs d'énergie	Partenariat conclu en décembre 2023 avec Teksial (filiale d'Engie), *via* sa marque « B2C Promee », pour une solution complète de financement des projets de rénovation énergétique des ménages.	Facilite le financement de la rénovation énergétique des ménages.

GAMME D'OFFRES ESG À DESTINATION DES PERSONNES MORALES

Financement court terme

OFFRE	DESCRIPTION	IMPACT
NOUVEAU Affacturage décarbonation	Solution complémentaire aux solutions d'affacturage traditionnelles, permettant de financer la trésorerie des entreprises de toutes tailles engagées dans une réduction mesurable de leur empreinte carbone.	Contribue à l'atténuation du changement climatique par la décarbonation des entreprises financées.
Affacturage CEE (Certificats d'Économie d'Énergie)	Solution de financement permettant aux entreprises du secteur de la rénovation énergétique d'optimiser leur trésorerie en cédant leurs créances liées aux primes CEE pour obtenir une avance immédiate.	Sécurise l'activité des professionnels RGE en comblant le décalage entre travaux et encaissement des primes.

Financement moyen-long terme standard

OFFRE	DESCRIPTION	IMPACT
Prêt en faveur de la transition énergétique	Financement fléché vers des activités et/ou actifs à impact environnemental positif, visant *a minima* les critères de contribution substantielle de la Taxonomie verte européenne (efficacité énergétique des bâtiments, énergies bas-carbone, mobilité durable, gestion de l'eau et valorisation des déchets, industrie manufacturière).	Contribue à l'atténuation du changement climatique *via* le respect de critères environnementaux.
Crédits à impact	Crédit moyen-long terme généraliste, non fléché, accompagnant de façon incitative les entreprises progressant dans leur démarche ESG, avec un indicateur *a minima* environnemental parmi les objectifs convenus au contrat.	Incite à l'amélioration des indicateurs ESG les plus matériels de l'emprunteur en récompensant l'atteinte des objectifs convenus.
NOUVEAU Prêt Décarbonation	Crédit moyen-long terme généraliste, non fléché, dédié aux PME et ETI, fondé sur la réduction des émissions de GES de l'entreprise en lien avec la stratégie nationale bas-carbone française (SNBC) et l'engageant à communiquer un BEGES tous les deux ans afin de vérifier l'atteinte de la trajectoire prévue.	Incite les entreprises à réduire mesurablement leur empreinte carbone.

Financement moyen-long terme structuré

OFFRE	DESCRIPTION	IMPACT
Financement d'actifs et de projets verts	Prêt bancaire destiné au financement de projets (énergies renouvelables, infrastructures, immobilier) à impact environnemental positif, visant *a minima* les critères de contribution substantielle de la Taxonomie verte européenne.	Finance des actifs et projets contribuant à l'atténuation du changement climatique.
Prêt lié au développement durable (SLL)[26]	Crédit dont le taux est indexé sur des critères ESG, sur la base d'indicateurs fixés entre la Banque et le client, selon les principes internationaux LMA[27], LSTA[28] et APLMA[29].	Incite l'emprunteur à améliorer ses performances de durabilité *via* des objectifs quantifiables et prédéterminés.
Structuration et placement d'obligations vertes	Obligation dont les fonds sont fléchés vers les projets verts d'émetteurs clients (grandes entreprises, institutions financières, souverains).	Implique un reporting de l'émetteur sur les projets financés, les montants et l'impact des investissements.
Structuration et placement d'obligations liées au Développement Durable (SLB)[30]	Obligation dont les caractéristiques financières sont indexées sur des cibles ESG, conforme (i) aux principes de l'ICMA et/ou (ii) au règlement sur les obligations vertes européenne (EU GBS).	Incite l'émetteur à atteindre des objectifs de durabilité vérifiés de manière indépendante.
Crédit-bail mobilier ou immobilier vert	Solution de financement locatif, pour des actifs mobiliers ou immobiliers, visant *a minima* le respect des critères de contribution substantielle à la Taxonomie verte européenne.	Permet aux entreprises de financer des actifs en ligne avec la transition énergétique.
NOUVEAU Crédit-bail mobilier Photovoltaïque	Solution de financement locatif pour les clients PME et ETI souhaitant financer l'installation de panneaux photovoltaïques.	S'inscrit dans une démarche cohérente en faveur de la transition énergétique.
Crédit-bail Gestion de l'eau et valorisation des déchets	Solution de financement locatif pour financer la valorisation de matières issues de déchets non dangereux.	Favorise la valorisation des déchets et la gestion responsable de l'eau.
Crédit-bail Mobilité douce et transports propres	Solution de financement locatif pour les véhicules (électrique, pile à combustible, hydrogène, hybride), les transports collectifs et le transport de fret.	Favorise le report vers des modes de transport moins émetteurs.

26 - Sustainability Linked Loan.
27 - Loan Market Association.
28 - Loan Syndications and Trading Association.
29 - Asia Pacific Loan Market Association.
30 - Sustainability Linked Bond.

Placements

OFFRE	DESCRIPTION	IMPACT
Titres de créance verts émis par La Banque Postale	Titres de créance structurés (EMTN) dont les fonds sont fléchés vers des projets à impact environnemental positif (énergies bas-carbone, bâtiments bas-carbones, mobilité durable essentiellement).	Permet aux entreprises de flécher leurs placements vers des projets à impact environnemental positif.
Dépôt à terme vert	Dépôts à terme rémunéré à durée déterminée, dont les fonds sont fléchés vers des projets à impact environnemental positif tels que définis dans le document cadre régissant les émissions d'obligations vertes, sociales et durables de La Banque Postale (énergies bas-carbone, bâtiments bas-carbone, mobilité durable essentiellement).	Permet aux entreprises de flécher leurs placements vers des projets à impact environnemental positif.





SERVICES EXTRA-FINANCIERS, BANCAIRES ET MONÉTIQUES

Services extra-financiers

OFFRE	DESCRIPTION	IMPACT
Empreinte carbone	Partenariat avec la plateforme Carbo depuis 2021 : établissement d'une empreinte carbone certifiée et de pistes d'actions de réduction des émissions de GES.	Permet aux entreprises de mesurer et piloter leurs émissions de GES.
Service Subzen	Offre d'accompagnement dédiée aux collectivités locales pour la recherche et la gestion de subventions, y compris pour leurs projets verts.	Facilite l'accès aux subventions et soutient les projets durables.
Valorisation des CEE	Accompagnement des clients dans le processus d'obtention des CEE : veille réglementaire, montage des dossiers, anticipation et suivi des travaux.	Facilite l'accès aux dispositifs de soutien à la rénovation énergétique.

Services bancaires et monétiques

OFFRE	DESCRIPTION	IMPACT
Solution L'Arrondi en caisse (MicroDON)	MicroDON, filiale de La Banque Postale, propose aux grandes enseignes des solutions de collecte de micro-dons sur tous les points de contact, physiques et digitaux.	Offre aux associations un nouveau levier de collecte pour financer des actions citoyennes.
NOUVEAU Solution Mobilité Open Payment	Grâce à la technologie sans contact NFC, permet aux usagers des transports en commun d'utiliser leur carte bancaire ou smartphone comme titre de voyage.	Simplifie l'achat du titre de transport et incite à privilégier les transports en commun.

L'OFFRE CNP ASSURANCES

CNP Assurances propose depuis de nombreuses années à ses clients d'investir leur épargne ou leur retraite dans des supports en euro et en unité de compte durables. L'offre durable de CNP Assurances en épargne/retraite s'appuie sur six piliers :

- **une approche généraliste :** tous les contrats de la gamme CNP Assurances offrent un niveau minimum de durabilité qui sera rehaussé progressivement en fonction de notre ambition et des échanges avec les partenaires distributeurs ;
- **un fonds euros** présentant une part minimum de 10 % d'investissements durables dans la moyenne du marché français et des engagements de référence en tant qu'institutionnel (notamment une politique d'exclusion des énergies fossiles parmi les plus exigeantes du marché) ;
- **un fonds Euros Engagements Durables**, lancé en 2025, ayant pour objectif l'investissement durable (article 9 SFDR) et présentant une part minimum de 90 %. Conçu et géré par CNP Assurances, ce fonds, conforme aux critères les plus exigeants de la réglementation européenne (article 9 SFDR), répond aux attentes des épargnants désireux d'allier sécurité, rendement et durabilité ;
- **une gamme UC** construite avec chacun des partenaires avec un label de finance durable ;
- **un fonds eurocroissance** présentant une part minimum de 50 % d'investissements durables à la pointe du marché et permettant de répondre aux attentes des clients appétant à la durabilité mais peu appétant aux risques ;
- **des bonus de durabilité** en fonction du taux d'UC durables.

L'OFFRE GROUPE LBP AM

Le groupe LBP AM renforce progressivement sa gamme de produits en réponse aux exigences croissantes du marché et aux évolutions réglementaires. L'entité maintient une gamme très largement labellisée ISR, adaptée au nouveau référentiel du label ISR v3, qui renforce les exigences en matière de sélectivité, d'alignement des plans de transition des entreprises et d'exclusion des émetteurs dont les activités fossiles sont incompatibles avec les recommandations de l'Agence internationale de l'énergie. La convergence des offres LBP AM et LFDE, mise en œuvre en 2024, a structuré l'ensemble autour de quatre niveaux complémentaires (socle ESG, sélectivité, ISR, impact), garantissant une cohérence interne et une lisibilité renforcée.

L'OFFRE LOUVRE BANQUE PRIVÉE

Une promesse ESG exigeante : les produits sont classés selon une segmentation ESG alignée avec celle du groupe La Banque Postale, permettant de fixer un seuil minimum ambitieux tout en répondant aux exigences des clients les plus appétents. Le premier niveau repose sur l'exclusion des produits nocifs ou controversés, le second sur la sélection de produits responsables uniquement, et le troisième sur des produits à impact ayant une contribution mesurable.

Louvre Banque Privée distribue une offre complète de produits d'épargne durables pour permettre aux banquiers de proposer une allocation d'actifs diversifiée et 100 % ESG en ligne avec les attentes et les profils des clients patrimoniaux. Ainsi, la banque privée s'oriente notamment vers de nouvelles offres innovantes, par exemple dans la dette privée, qui permettent de concilier investissement dans la transition énergétique, contribution à « l'économie réelle » et sens.

★☆☆ EXCLUSION

DESCRIPTION

Des produits adoptant une **approche ESG modérée, basée sur l'exclusion des activités nocives.**

CRITÈRES DE SÉLECTION

Classification « AMF 2 » (approche ESG modérée dite « non significativement engageante »).

- Objectifs ESG mesurables
- Filtre ESG sur > 75 % des actifs

CRITÈRES D'EXCLUSION

Exclusions essentielles : charbon, fossiles non conventionnels, tabac, armes controversées, jeux d'argent, divertissements pour adultes, pesticides.

★★☆ SÉLECTION

DESCRIPTION

Des produits adoptant **une approche ESG ambitieuse, fondée sur la sélection d'entreprises ou d'activités particulièrement vertueuses,** et des **exclusions renforcées sur les producteurs d'énergies fossiles.**

CRITÈRES DE SÉLECTION

Classification Label ISR OU « AMF 1 » (approche ESG significativement engageante »)

- Objectifs ESG mesurables
- Filtre ESG sur > 90 % des actifs
- Taux de sélectivité > 20 %

CRITÈRES D'EXCLUSION

+ exclusions avancées (producteurs d'énergies fossiles).

★★★ CONTRIBUTION

DESCRIPTION

Des produits dont la raison d'être est de **contribuer à la protection de l'environnement ou aux enjeux sociaux.**

CRITÈRES DE SÉLECTION

Label Greenfin OU Finansol OU Art. 9 SFDR OU > 15 % Taxonomie OU Obligations Vertes / Sociales (EMTN)

- Respect des critères Niveau 1 et 2
- Contribution à un objectif d'investissement durable dédié

CRITÈRES D'EXCLUSION

+ exclusions avancées (producteurs d'énergies fossiles).





4

LES RISQUES



Le groupe La Banque Postale a franchi une étape importante dans l'identification et la quantification des risques liés à la nature au sein de ses portefeuilles. Bien que les cadres méthodologiques, les données et les pratiques de place demeurent en cours de développement, l'évaluation présentée dans ce rapport qui est accompagnée de ses hypothèses, constitue une étape structurante vers l'intégration de ces enjeux dans le dispositif de gestion des risques du groupe.

FRÉDÉRIC DHJAN
directeur des Risques du groupe La Banque Postale

CADRE GÉNÉRAL DES RISQUES ESG

Les facteurs ESG regroupent l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance susceptibles d'affecter, positivement ou négativement, la performance financière ou la solvabilité d'une entreprise, d'une entité, d'un souverain ou d'un individu. D'un point de vue prudentiel, les risques ESG correspondent à la matérialisation négative de ces facteurs sur la performance financière ou la solvabilité d'une institution financière, du fait des impacts actuels ou futurs sur ses contreparties ou ses actifs. Ils représentent ainsi les risques de pertes que peuvent provoquer des événements climatiques et environnementaux, des évolutions sociales et sociétales, ou des défaillances de gouvernance, sur le fonctionnement du groupe La Banque Postale ou de ses activités.

Les risques ESG peuvent être identifiés comme une catégorie de risque à part entière, ou comme un facteur impactant les catégories de risques traditionnelles (risque de crédit, risque de marché, risque opérationnel, risque de liquidité…) à travers différents canaux de transmission. Les chaînes de contagion sont alors à différencier en fonction de la classe d'actif étudiée.

Depuis 2020, le groupe La Banque Postale a intégré les risques ESG dans la gouvernance des risques du groupe, notamment *via* un département dédié à la gestion et à la coordination des actions sur cette thématique. Pour favoriser leur prise en compte dans l'ensemble des dispositifs de maîtrise et de gestion des risques du groupe, et garantir un pilotage optimal, cette catégorie de risque s'insère dans les organisations et instances existantes : les principes applicables au dispositif opérationnel d'appétit au risque du groupe s'appliquent donc à la gestion des risques ESG, identifiés au même titre que les autres risques dans la cartographie des risques de la Banque, et dont le pilotage est intégré aux instances des organes de direction (RAS, POMR, RGR)[31].

Le cadre de gestion des risques de La Banque Postale

Les risques ESG présentent des défis et des enjeux inédits auxquels tous les acteurs du système financier sont confrontés. La Banque Postale, très engagée en faveur de la transition juste, place la maîtrise de ces risques au premier plan de ses priorités.
Afin de mettre en place un cadre de gestion des risques efficace, il convient tout d'abord de les identifier. L'identification des risques Climat & Nature résulte d'une veille globale sur l'environnement externe de La Banque Postale (réglementaire, législatif, économique…), sur son portefeuille d'activité et son fonctionnement interne (financements, investissements, processus internes…), ainsi que sur ses orientations stratégiques. Ces dernières tiennent compte des orientations de la société civile, notamment de celles des organisations non gouvernementales spécialisées sur le sujet. Plus particulièrement, le facteur risque climatique doit être identifié dès la phase d'octroi des financements, afin d'anticiper les éventuels impacts du changement climatique sur l'avenir de l'activité, la solvabilité

31 - RAS : Risk Appetite Statement- POMR : Politique Opérationnelle de Maitrise des Risques - RGR : Règle de Gestion des Risques

du client ou encore sur les garanties (notamment hypothécaires) qu'il présente. Les engagements pris par La Banque Postale ont pour but de guider les financements vers les secteurs et activités les moins soumis aux risques ESG. Afin de renforcer son portefeuille d'actif face au risque de transition, La Banque Postale s'est par exemple engagée dans le financement de la transition énergétique : les financements de projets liés à l'énergie excluent formellement tout nouveau projet relatif aux énergies fossiles et s'orientent exclusivement sur les énergies renouvelables.

La thématique ESG est une catégorie à part entière de la cartographie des risques groupe et contient notamment les risques suivants :

LES RISQUES ESG

Les risques ESG correspondent aux risques d'impact financier négatif sur l'établissement découlant des impacts actuels ou futurs des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sur ses clients/contreparties ou ses actifs investis.

FAMILLE DE RISQUES	DÉFINITION
1 - RISQUES ENVIRONNEMENTAUX	Risques financiers générés par les expositions d'un établissement à des clients / contreparties ou à des actifs investis qui peuvent être affectés par des facteurs environnementaux ou contribuer à leur impact négatif, changements climatiques et autres formes de dégradation de l'environnement.
1-1 RISQUE CLIMATIQUE PHYSIQUE	Risques liés au effets financiers du changement climatique (notamment multiplication des événements climatiques extrêmes et modifications progressives du climat).
1-2 RISQUE CLIMATIQUE DE TRANSITION	Risques de perte financière qu'un établissement peut encourir, directement ou indirectement, du fait du processus d'adaptation à une économie sobre en carbone et plus soutenable d'un point de vue environnemental. Il peut provenir par exemple, de l'adoption relativement brutale de politiques climatiques, du progrès technologique ou de variations du sentiment ou des préférences du marché.
1-3 RISQUE PHYSIQUE LIÉ À LA NATURE	Le risque physique lié à la nature correspond au risque de pertes financières pour La Banque Postale résultant d'une dégradation de milieux naturels : dommages directs aux actifs, perte de services écosystémiques essentiels aux processus de production ou perturbation des chaînes d'approvisionnement. Ils peuvent être causés par des événements ponctuels (risques aigus) ou liés à des transformations graduelles sur le long terme (risques chroniques).
1-4 RISQUE DE TRANSITION LIÉ À LA NATURE	Le risque de transition lié à la nature correspond au risque de pertes financières pour La Banque Postale résultant de la transition vers une économie positive pour la nature et pénalisant son impact négatif sur les milieux naturels (changements politiques, juridiques, technologiques ou commerciaux importants). Ce risque peut se matérialiser à travers divers canaux : réputation, conformité, contentieux ou actifs échoués.

(1) Indicateurs utilisés dans la cartographie des risques de La Banque Postale.
(2) Indicateurs intégrés au dispositif d'appétit au risque de La Banque Postale.
(3) La cotation du risque est réalisée au niveau des risques opérationnels et non des risques ESG



RISQUES CLIMATIQUES

Typologie des risques climatiques

Le risque climatique physique correspond aux effets financiers du changement climatique, augmentation des événements extrêmes et dérèglement progressif du climat. Il se matérialise de manière directe (perte de productivité, dommages aux actifs physiques) ou indirecte (impact sur les chaînes d'approvisionnement), et peut être qualifié :

> **d'aigu** quand il découle d'événements extrêmes (sécheresse, inondation, tempête) ;

> **de chronique** lorsqu'il résulte de changements graduels (hausse des températures, élévation du niveau de la mer, stress hydrique, perte de biodiversité, changement d'utilisation des sols, destruction de l'habitat, pénurie de ressources).

Le risque climatique de transition correspond à la perte financière, directe ou indirecte, que pourrait subir le groupe La Banque Postale dans le cadre de la transition vers un modèle économique faiblement émissif (évolution abrupte du cadre réglementaire, évolution technologique ou de marché). Il peut notamment se manifester par l'apparition d'actifs échoués (stranded assets) au sein des portefeuilles : ces actifs sont menacés de dépréciation ou de baisse des rendements attendus avant leur échéance, du fait d'évolutions réglementaires, technologiques ou de marché elles-mêmes liées à la matérialisation d'un risque physique ou de transition.

Le groupe identifie plusieurs catégories d'actifs susceptibles de se convertir en actifs échoués à moyen ou long terme :

> **les financements et investissements** déjà présents dans les portefeuilles de La Banque Postale non alignés aux politiques sectorielles en vigueur ;

> **les financements de projets ou de contreparties** dont l'activité est significativement menacée par la matérialisation d'un risque physique ou de transition.

CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Le groupe La Banque Postale a conçu une matrice d'évaluation des catégories de risques existants (crédit, marché, opérationnel...) vis-à-vis des risques climatiques, en prenant en compte trois horizons temporels : court terme (1 à 3 ans), moyen terme (4 à 10 ans) et long terme (plus de 10 ans).

RISQUES IDENTIFIÉS PAR LA BANQUE POSTALE	RISQUES PHYSIQUES			RISQUES DE TRANSITION		
	Court terme (< 3 ans)	Moyen terme (> 4 et < 10 ans)	Long terme (> 10 ans)	Court terme (< 3 ans)	Moyen terme (> 4 et < 10 ans)	Long terme (> 10 ans)
Risques de crédits et contreparties	●	●	●	●	●	●
Risques stratégiques et d'activité (y compris risque de réputation)	●	●	●	●	●	●
Risques de marché et de gestion actif/passif	●	●	●	●	●	●
Risques de liquidités	●	●	●	●	●	●
Risques opérationnels (y compris juridiques)	●	●	●	●	●	●

● Impact faible

Il existe un lien entre les facteurs de risque climatique et le risque métier. La matérialisation des ces facteurs peut avoir pour conséquence une dégradation du niveau de risque estimée faible, sur le domaine matériel concerné.

● Impact moyen

Il existe un lien entre les facteurs de risque climatique et le risque métier. La matérialisation des ces facteurs peut avoir pour conséquence une dégradation du niveau de risque estimée moyenne, sur le domaine matériel concerné.

● Impact fort

Il existe un lien entre les facteurs de risque climatique et le risque métier. La matérialisation des ces facteurs peut avoir pour conséquence une dégradation du niveau de risque estimée significative, sur le domaine matériel concerné.

● Impact nul

Pas de relation entre le risque métier et le facteur climat (aucun risque concerné dans l'analyse)



LA BANQUE POSTALE SA

Intégration de la composante risque environnemental lors de l'octroi de crédit

Le score de risque climatique à l'octroi constitue un outil structurant pour analyser la composante climat, physique ou de transition, lors de l'évaluation du risque de crédit liée à une demande de financement. Il permet d'apprécier de manière homogène l'exposition des contreparties et financements d'actifs et de projets aux risques physiques et de transition, ainsi que leur sensibilité aux évolutions climatiques, en lien avec leurs caractéristiques géographiques et sectorielles et leur préparation individuelle.

Fondé sur une approche méthodologique alignée au sein du groupe, combinant données externes et analyses internes, ce score vise à éclairer l'appréciation du risque de crédit en complétant l'analyse financière traditionnelle. Il a pour but d'objectiver la matérialité des enjeux climatiques au niveau des opérations et de renforcer la cohérence des décisions d'octroi, conformément aux orientations de la Banque centrale européenne et de l'Autorité bancaire européenne en matière d'octroi et de suivi des prêts.

Principaux risques physiques

Afin d'encadrer les risques ESG, tant sur son périmètre opérationnel que sur ses activités bancaires, La Banque Postale a défini plusieurs métriques à différents niveaux de l'organisation. L'indicateur relatif à sa notation extra-financière est ainsi intégré au dispositif d'appétit au risque depuis 2021. Ambitionnant de demeurer *leader* en matière de performance extra-financière, La Banque Postale attend en conséquence que ses notations se situent, en moyenne, au premier centile des différents classements d'agence.

Les impacts du changement climatique et la défaillance dans la gestion de ces thématiques de risque peuvent générer un risque de réputation pour La Banque Postale. Ce risque est traité au sein d'un dispositif global au niveau groupe, dans le cadre de la cartographie des risques stratégiques et des activités.

Outre ces indicateurs globaux, La Banque Postale a développé des indicateurs spécifiques de suivi des risques climatiques et environnementaux, d'une part, et des risques sociaux et sociétaux, d'autre part. Le calcul de ces indicateurs repose sur des méthodologies définies par La Banque Postale, s'appuyant sur les réglementations en vigueur, les meilleures pratiques de place et les données disponibles à date.

Le changement climatique expose directement La Banque Postale en tant qu'entreprise, et indirectement par le biais des contreparties, entreprises et particuliers, qu'elle finance, aux risques physiques. Une mesure plus générale de l'exposition des financements de La Banque Postale aux risques physiques (inondations, feux de forêts, tempêtes, retrait-gonflement des argiles, sécheresses / vagues de chaleur, augmentation des précipitations) a été réalisée sur le périmètre des financements aux entreprises et des financements immobiliers.

La publication du tableau 5 du Pilier 3 ESG permet un suivi des expositions aux risques physiques de La Banque Postale, sur le périmètre des entreprises et celui des crédits immobiliers. Au 31 décembre 2025, La Banque Postale est soumise au risque physique à hauteur de 5,9 % de ses expositions totales, ce qui représente une légère baisse par rapport au 31 décembre 2024 et au 30 juin 2025. Le tableau complet au 31 décembre 2025 est présenté dans le Document d'Enregistrement Universel de La Banque Postale, (chapitre 6.8.8).

Principaux risques de transition

À l'instar du risque physique, La Banque Postale analyse l'exposition de ses portefeuilles au risque climatique de transition, à travers le suivi de différents indicateurs selon l'objet d'analyse.

Pour l'immobilier résidentiel, La Banque Postale suit l'intensité carbone de son stock et de sa nouvelle production, ainsi que la part de DPE, F et G, dans la nouvelle production.
Pour l'immobilier commercial, l'indicateur suivi est l'intensité carbone de la nouvelle production.

Sur le périmètre des grandes entreprises, l'indicateur suivi est la température d'alignement en Scopes 1 & 2 des portefeuilles d'actions et d'obligations, et celle des portefeuilles de prêts moyen/long terme. Une révision méthodologique

est en cours sur cet indicateur, qui ne sera plus suivi dans le cadre des objectifs de décarbonation, échus au 31 décembre 2025. Au 31 décembre 2025, aucun des indicateurs listés ne dépasse les seuils d'alerte définis dans le cadre d'appétit au risque de La Banque Postale.

Par ailleurs, bien que hors du cadre d'appétit au risque de La Banque Postale, la publication du Pilier 3 sur les risques environnementaux permet une appréciation et un suivi des risques de transition. Les émissions de GES financées (Scope 3 catégorie 15) représentent ainsi 91 % des émissions de GES de La Banque Postale ; la part des financements allant à des entreprises exclues des indices de référence « Accord de Paris » est marginale (0,6 % sur les secteurs contribuant fortement au changement climatique).

Concernant les prêts garantis par un bien immobilier, l'efficacité énergétique de la garantie (DPE associé) est suivie : les chiffres de répartition des DPE sont stables entre l'arrêté du 31 décembre 2024 et celui du 31 décembre 2025.

Sur les paramètres d'alignement à un scénario sectoriel, les secteurs identifiés (NZBA) sont la construction automobile, le transport aérien de passagers et la production de ciment. D'importants efforts restent à accomplir sur l'automobile et le transport aérien (fort écart à leur trajectoire net zéro 2050), tandis que le ciment est aligné avec une trajectoire net zéro 2050.

CNP ASSURANCES

Les risques en matière de durabilité, et plus largement les risques environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG), s'inscrivent dans le dispositif global de gouvernance des risques et de contrôle. CNP Assurances est pleinement intégrée dans le dispositif de gestion des risques du groupe La Banque Postale et décline individuellement les processus de gestion clés : cartographie des risques, cadre d'appétit au risque.

Politique de gestion des risques de durabilité

CNP Assurances intègre la gestion des risques dans ses processus décisionnels, avec des priorités définies par le Conseil d'administration sur la base des travaux du Comité d'audit et des risques, qui supervise l'identification des risques sociaux et présente ses analyses au Conseil.
Depuis 2019, un comité dédié aux risques climatiques, étendu en 2021 à la biodiversité, est devenu, en 2024, une commission des risques de durabilité couvrant l'ensemble de ces enjeux. Cette commission regroupe plusieurs directions et partage informations réglementaires, analyses et recommandations pour améliorer la gestion des risques de durabilité ; son suivi est assuré par le directeur des risques groupe.
La stratégie d'intégration des risques de durabilité au sein du portefeuille d'investissement repose sur :

- **une politique d'engagement actionnarial ;**
- **une politique d'exclusion ;**
- **la sélection d'investissements selon des critères ESG.**

Les niveaux de risque sont évalués grâce à des études et échanges avec des experts ISR ; des analyses de portefeuille permettent de limiter l'exposition aux risques climatiques *via* les politiques d'exclusion, d'engagement et de sélection ESG.

NIVEAU DE RISQUE DE DURABILITÉ	NOUVEAUX INVESTISSEMENTS	INVESTISSEMENTS PRÉSENTS DANS LE PORTEFEUILLE
Risques de durabilité très élevés	Politique d'exclusion	Politique d'exclusion
Risques de durabilité élevés	Sélection des investissements sur la base de critères ESG	Politique d'engagement actionnarial (vote et dialogue) pour les risques élevés.
Risques de durabilité peu élevés		Politique d'engagement actionnarial (vote) pour les risques peu élevés.

CNP Assurances encadre et contrôle l'application de sa politique d'investissement responsable à travers plusieurs dispositifs de gouvernance, de contrôle et de reporting. La direction de la durabilité pilote de manière indépendante l'exercice des droits de vote en assemblée générale, en coordination avec la direction des investissements, et rend compte chaque année des votes et des actions d'engagement actionnarial sur le site de l'entreprise.
La bonne application de la politique d'exclusion fait l'objet de contrôles *a posteriori* réalisés par la direction des risques groupe et les sociétés de gestion, avec un reporting régulier adressé aux directions de la durabilité et des investissements. Enfin, les sociétés de gestion mandatées assurent un suivi régulier de la performance ESG des portefeuilles et reportent leurs analyses à CNP Assurances. Ce suivi inclut notamment une présentation trimestrielle des notations ESG consolidées par Ostrum AM ainsi qu'un contrôle semestriel de l'intégration des critères ESG dans la gestion immobilière.

Stress test climatique

Cette section présente les résultats des stress tests climatiques réalisés fin 2024 sur CNP Assurances.

Scénario interne retenu : le scénario combine risques de transition et physiques : absence de politiques climatiques jusqu'en 2030, puis action politique brutale entraînant des chocs sur les marchés financiers et une crise immobilière. La hausse du prix du carbone en 2035 affecte la valorisation des actifs, surtout dans les secteurs fortement émetteurs de CO_2.
Sur le passif, l'intensification des vagues de chaleur, la pollution et les maladies impactent la santé et la mortalité des assurés, aggravées par la dégradation socio-économique.
Les travaux internes ont permis de modéliser une augmentation de la mortalité et des arrêts de travail, sur la base des hypothèses de l'ACPR et de recherches partenariales. Les tests précédents avaient déjà démontré la résilience de CNP Assurances face au risque climatique ; ce nouveau scénario extrême vise à anticiper des impacts combinés sur la volatilité des marchés, la pression sur les fonds propres et les effets sanitaires.

Résultats des simulations

Les principaux impacts concernent la baisse des fonds propres *via* les tensions marché-crédit, avec des effets limités pour les risques physiques. Pour les risques de transition, CNP Assurances montre une bonne résistance face à une transition désordonnée, notamment grâce à la réduction de son empreinte carbone et à sa moindre exposition au charbon thermique. La construction de scénarios internes se poursuit et s'enrichira de nouvelles données ; les projections demeurent toutefois incertaines, notamment sur les aspects socio-économiques et politiques.

En conclusion, les stress tests climatiques sont intégrés dans l'évaluation interne des risques (ORSA) de CNP Assurances, conformément à Solvabilité 2, et permettent d'assurer une gestion globale des risques couvrant ces chocs climatiques.

Méthodologies de suivi des risques liés au changement climatique

CNP Assurances a identifié les facteurs de risque physique et de transition décrits précédemment, et pris des mesures pour les réduire. Compte tenu des évolutions méthodologiques, de périmètre ou réglementaires, les résultats présentés reflètent les choix opérés depuis plusieurs années et sont susceptibles d'évoluer dans le temps.

Risque physique

CNP Assurances s'est attachée en premier lieu à analyser l'exposition au risque physique de son patrimoine immobilier et de ses forêts, avec une étude approfondie dès 2017 pour l'immobilier, complétée à partir de 2018 par une analyse de son portefeuille actions, obligations d'entreprise et obligations souveraines détenues en direct, afin de disposer d'une vision plus complète du risque climatique auquel elle pourrait être exposée.

NIVEAU DE RISQUE PHYSIQUE	ACTIFS PEU OU PAS EXPOSÉS AU RISQUE PHYSIQUE	ACTIFS AVEC EXPOSITION ÉLEVÉE AU RISQUE PHYSIQUE	ACTIFS AVEC EXPOSITION TRÈS ÉLEVÉE AU RISQUE PHYSIQUE
Horizon de temps	Long terme (10-50 ans).		
Outils de suivi du risque physique	Mesure d'exposition et de vulnérabilité, score de risque.		
	Indicateur de niveau de risque physique Stress-test climatique.		
	Analyse du risque physique dans les plans de gestion des forêts[32].		
	Indice d'exposition aux risques climatiques physiques (*Urban Climate IndeX*). *Building Resilience IndeX.*		
Actions mises en place pour maîtriser le risque physique	Intégration de ces risques dans les activités de la direction des investissements, la direction des risques et les sociétés de gestion immobilières et forestières.		
	Engagement actionnarial avec les entreprises sur la mesure et la réduction de leur exposition au risque physique.		
	Intégration du risque climatique dans les décisions de travaux et d'investissements immobiliers.		
	Prise en compte du risque physique dans les plans de gestion des forêts : adaptation et diversification des essences d'arbres, diversification géographique des massifs forestiers.		R&D et prévention des risques incendies dans nos forêts.
Actifs couverts par une analyse du risque physique	Actions, obligations d'entreprise, obligations souveraines, immobilier, forêt.		

32 - Indice fourni par l'université Notre Dame (USA).

Immeubles

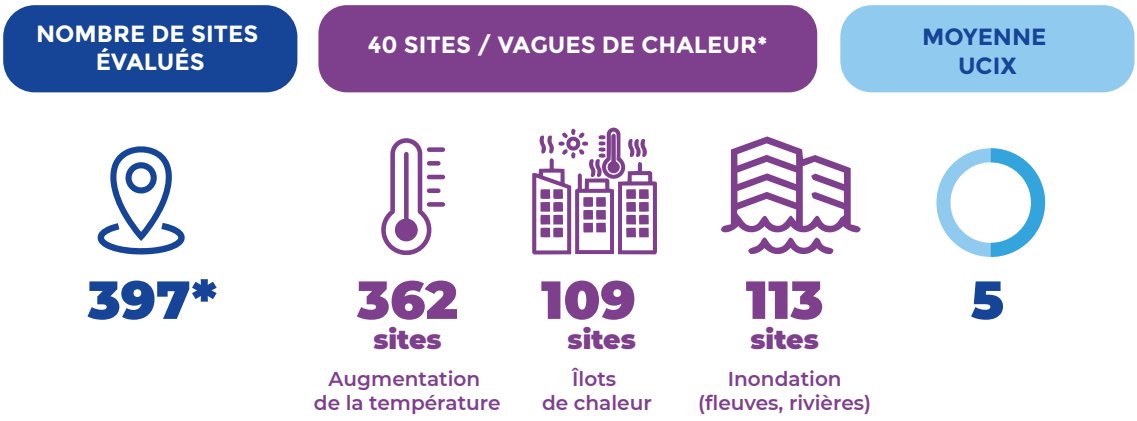
Pour analyser l'exposition aux risques physiques de son patrimoine immobilier détenu en direct ou *via* les club deals majoritaires, CNP Assurances a sélectionné en 2023 la société *The Climate Company*. Créée en 2019, *The Climate Company* développe des solutions permettant d'anticiper l'exposition aux risques climatiques à une micro-échelle, avec une granularité au niveau du bâtiment, et de déterminer la nature et la fréquence de ces risques.

L'indice d'exposition aux risques climatiques physiques (Urban Climate IndeX).
Sur la base de données issues de programmes d'observation de la Terre par satellite (comme Copernicus), d'algorithmes propriétaires et de nouvelles méthodes statistiques, l'UCIX permet d'évaluer l'exposition aux risques climatiques d'une ville, d'un quartier ou d'un bâtiment ; il est calculé automatiquement à partir d'une simple adresse ou de points GPS.

Cette première analyse est réalisée sur 13 indicateurs (un 14ème à venir avec le risque incendie) : vagues de froid, élévation de température, vagues de chaleur, îlots de chaleur, crues, ruissellements et inondations, précipitations extrêmes, évolution de la moyenne de précipitations, épisodes de sécheresse, tendance de la période de sécheresse, élévation du niveau de la mer, évolution des vents, tempêtes. L'indice global UCIX représente la moyenne des quatre sous-indicateurs qui mesurent les situations thermique et hydrologique, la situation par rapport au vent et la situation urbaine.

Au regard de ces mesures, l'exposition de CNP Assurances sur l'UCIX se situe en moyenne à 5 sur une échelle de 0 (risque faible) à 10 (risque sévère), principalement concentrée sur deux risques : inondation et îlot de chaleur, du fait de la forte proportion d'actifs à Paris, dans les grandes villes européennes et sur la côte méditerranéenne.

DONNÉES CLÉS DU PORTEFEUILLE DE CNP ASSURANCES



* Données RIR 2025 : https://www.cnp.fr/cnp/content/download/14265/file/CNP_RIR_ASSURANCE-RETRAITE_2025_MEL_FRV3.pdf , p.92

Résilience des immeubles aux aléas climatiques *(Building Resilience IndeX)*

Cet indicateur complémentaire évalue la capacité de résilience de l'immeuble au changement climatique. Calculé de manière quasi automatique grâce au couplage de l'imagerie spatiale et de l'intelligence artificielle, il relie l'exposition aux risques climatiques aux caractéristiques d'usage et de conception du bâtiment.

L'exposition des actifs du portefeuille de CNP Assurances est jugée sévère sur la sensibilité aux réseaux (traitement d'air, eau, électricité…), en lien direct avec l'exposition au risque inondation relevée par l'UCIX, et élevée sur la sensibilité de l'immeuble aux conditions de vie et de santé des occupants, du fait de la concentration dans des villes ou régions soumises au risque îlot de chaleur.

CNP Assurances a pour objectif de réduire cette exposition en demandant à ses sociétés de gestion de proposer des solutions d'adaptation, *via* l'accès à la base de données de l'outil *MyClimate*, l'implication des sociétés de gestion dans l'analyse des résultats et la hiérarchisation des priorités, et la proposition de plans d'action.

Tout projet de restructuration ou de rénovation d'un actif immobilier déclenche automatiquement l'étude du rapport d'analyse de risques climatiques.

Forêts

La Société Forestière de la Caisse des Dépôts s'est engagée, sur les patrimoines de CNP Assurances, dans une démarche de réduction des risques liés au changement climatique, suivant quatre analyses fondées sur l'intégration des réflexions dans le plan de gestion, la couverture d'assurance, la diversité géographique et la diversité des essences.

> **Fin 2025, 96 % du patrimoine forestier dispose d'un plan** intégrant la prise en compte du changement climatique ;
> **Les incendies de forêt comptent parmi les risques physiques majeurs** ; ce risque s'est matérialisé à l'été 2022, avec près de 558 hectares de forêts de CNP Assurances touchés par des incendies, les premières plantations ayant débuté à l'hiver 2024, après un vide sanitaire de deux ans ;
> **La diversité des essences et la répartition géographique du patrimoine sont cartographiées :** 100 % des chantiers de replantation en 2025 comportaient au moins deux essences différentes ;
> **100 % des forêts détenues par CNP Assurances font l'objet d'une assurance** qui couvre les principaux risques climatiques.

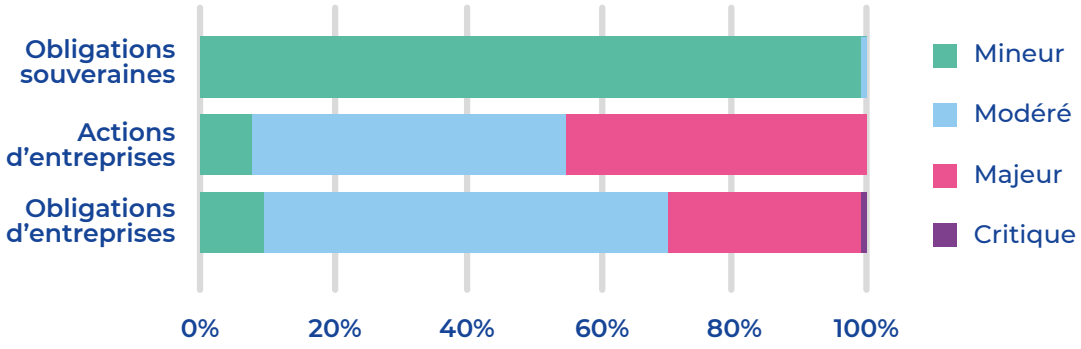
Actions et obligations cotées

Pour analyser l'exposition aux risques physiques de ses titres cotés détenus en direct (actions et obligations), CNP Assurances s'est basée, en 2025, sur une méthodologie et un outil développé par la Caisse des Dépôts. L'analyse repose sur une mesure de vulnérabilité sectorielle au changement climatique et une mesure de l'exposition aux aléas climatiques, s'appuyant sur la géolocalisation de la contrepartie et de ses actifs.

Dix aléas climatiques ont été retenus dans cet outil, répartis en deux catégories : les risques physiques chroniques (précipitations, températures) et aigus (inondations, tempêtes, vagues de chaleur et de froid, sécheresse, retrait-gonflement des argiles, feux de forêt). Ces aléas ont été étudiés à horizon 2025 et sur le scénario RCP8.5.
Pour les États, la sensibilité spécifique du pays aux risques climatiques est mesurée à l'aide des scores de vulnérabilité et d'adaptabilité proposés par *ND-Gain*.

Cette étude a permis à CNP Assurances de disposer, à fin 2025, d'une cartographie des actifs détenus en direct sur le périmètre CNP Assurances, CNP Retraite et CNP Caution selon quatre niveaux de risques physiques.

RÉPARTITION DES ACTIFS PAR NIVEAU DE RISQUE CLIMATIQUE PHYSIQUE





Risque de transition

CNP Assurances a classé les actifs selon quatre catégories, sur la base des études de place : les actifs en faveur de la transition, en situation d'opportunité ; les actifs des secteurs peu ou faiblement exposés ; les actifs des secteurs exposés selon la TCFD (énergie, transport, matériaux, bâtiments, agriculture, agroalimentaire, forêts) ; et les actifs échoués (*stranded assets*), comme le secteur du charbon, classés en très haut risque.

NIVEAU DE RISQUE DE TRANSITION	ACTIFS EN FAVEUR DE LA TEE ACTIFS VERTS	ACTIFS PEU OU PAS EXPOSÉS AU RISQUE DE TRANSITION	ACTIFS EXPOSÉS AU RISQUE DE TRANSITION AU SENS DE LA TCFD ÉNERGIE, TRANSPORT, MATÉRIAUX, BÂTIMENTS, AGRICULTURE, AGROALIMENTAIRE, FORÊT	ACTIFS LES PLUS EXPOSÉS AU RISQUE DE TRANSITION AVEC TRÈS FORT RISQUE DE *STRANDED ASSET* ÉNERGIES FOSSILES
Horizon de temps	Long terme (10-50 ans)	Moyen terme (3-10 ans)		Court terme (1-3 ans)
Outils de suivi du risque de transition	• Reporting trimestriel spécifique sur les actifs verts • Travaux sur la taxonomie européenne		Exposition au secteur carbonés.	• Suivi du chiffre d'affaires lié au charbon thermique • Suivi des nouveaux développements de mines, d'infrastructures et centrales à charbon thermique et de production et d'exploration de pétrole et gaz fossiles.
	Empreinte carbone des entreprises et de l'immobilier, stockage de carbone des forêts, mix électrique des pays			
	Indicateur de niveau de risque de transition *stress-test* climatique.			
	Mesure de la trajectoire des entreprises en température			
Actions mises en place pour maîtriser le risque de transition	Réduction de l'empreinte carbone des entreprises et de l'immobilier			
	Alignement du portefeuille actions sur des portefeuilles modèles pondérant fortement la contribution à la TEE			Exclusion
	Financement de la TEE avec un objectif de 30 Md€ d'encours à fin 2025		Engagement actionnarial renforcé avec les entreprises sur la mesure et la réduction de leur exposition au risque de transition	Engagement actionnarial avec les entreprises sur leur plan de sortie du charbon thermique et arrêt de développement d'exploration et production de pétrole et gaz fossiles
		Rénovation du patrimoine immobilier		
Actifs couverts par une analyse du risque de transition	Obligations, infrastructures, *private equity*, immobilier, forêt, fonds	Actions, obligations, immobilier		Tous les actifs, sauf les fonds ouverts non dédiés et les UC

Empreinte carbone

Ce calcul d'empreinte carbone vise à mettre en évidence les sociétés cotées les plus émettrices, donc potentiellement les plus exposées aux risques de transition. Cette approche reste toutefois incomplète, car elle ne traduit pas la gestion de ce risque par les sociétés. CNP Assurances a donc choisi de la compléter par une analyse plus prospective.

Poursuivant son engagement auprès du *Montreal Carbon Pledge*, CNP Assurances calcule depuis 2016 l'empreinte carbone de l'ensemble du portefeuille actions et obligations d'entreprise. En 2022, le périmètre a été élargi aux infrastructures et la formule alignée avec la méthodologie de la réglementation SFDR ; elle couvre les Scopes 1 & 2 des entreprises, sans retraitement des éventuels doublons.

Dans le cadre de la NZAOA, et après avoir atteint ses objectifs à fin 2020 et fin 2024, CNP Assurances s'est fixé un nouvel objectif de réduction de 53 % entre 2019 et 2029 de l'empreinte carbone du portefeuille actions, obligations d'entreprise et infrastructure en direct[33].

Cartographie des actifs exposés aux risques de transition

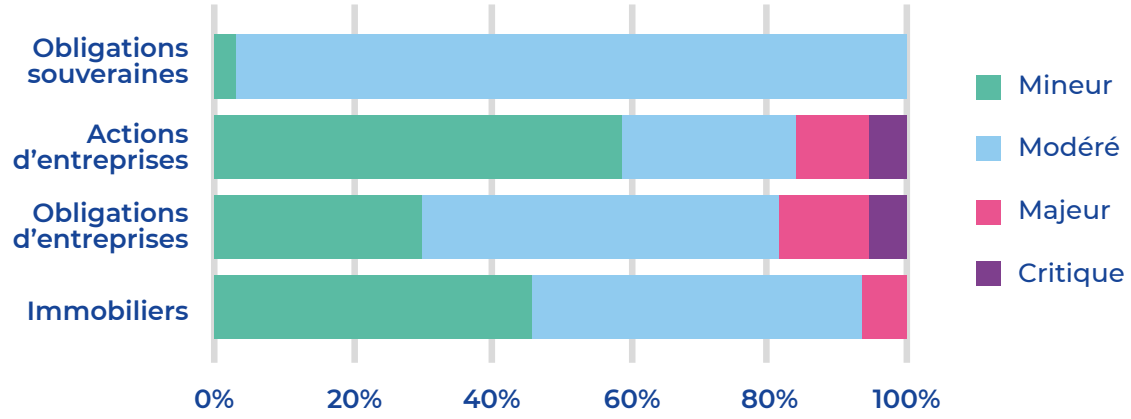
CNP Assurances a renouvelé son analyse des risques de transition sur ses actifs détenus en direct en 2025. Pour les titres cotés (actions et obligations), elle s'est basée sur une méthodologie et un outil développé par la Caisse des Dépôts : l'analyse repose sur un score sectoriel combiné à un score géographique.

Le score sectoriel s'appuie sur une analyse de l'intensité carbone du secteur d'activité et de l'effort de décarbonation restant à fournir, ainsi que sur des facteurs de risques additionnels réglementaires et technologiques. Le score géographique dépend du pays d'implantation de l'entreprise.
Le score final propre à la contrepartie prend en compte sa stratégie face à la transition, sa capacité à la mettre en œuvre et son risque de réputation.

Pour les États, le score de risque de transition intègre la performance climatique du pays, la production d'énergie fossile et la couverture de ses émissions par une taxe carbone ; il est complété d'une mesure du degré de dépendance de l'économie aux secteurs carbonés et de la capacité du pays à mobiliser des financements publics et privés.

L'analyse du risque de transition des biens immobiliers a été mesurée sur les logements détenus par CNP Assurances ; le score se base sur le DPE, évalué à partir des émissions annuelles d'équivalent CO_2 par mètre carré.

RÉPARTITION DES ACTIFS PAR NIVEAU DE RISQUE CLIMATIQUE DE TRANSITION



33 - CNP Assurances suit les méthodologies recommandées dans la *Target Setting Protocol*.

Décarbonation du patrimoine immobilier

Comme le montrent les différents scénarios de l'Agence internationale de l'énergie, le secteur immobilier est central dans l'amélioration de l'efficacité énergétique. CNP Assurances aborde la gestion des risques climatiques par l'intégration des critères environnementaux et des objectifs de décarbonation du parc existant, sous trois formes : l'analyse systématique de l'amélioration des performances énergétiques lors de la programmation de travaux ; l'engagement de réduire ses émissions de GES *via* des plans de travaux adaptés à chaque immeuble ; l'engagement lié à la signature de la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires.

Résultats

> **CNP Assurances** a lancé un programme de travaux visant à réduire l'empreinte carbone du portefeuille immobilier détenu en direct, *via* les *Clubs Deals* et les fonds majoritaires avec un nouvel objectif de réduction de 32 % entre 2019 et 2029 ; à fin 2025, l'empreinte carbone sur ce périmètre s'établit à 17 $kgCO_2e/m^2$ contre 19 $kgCO_2e/m^2$ à fin 2019 ;
> **Certification et labellisation :** 45,3 % de la surface du patrimoine immobilier en gestion directe est certifiée ou labellisée en énergie, en environnement ou en exploitation fin 2025.



LE GROUPE LBP AM

Typologie des risques climat (physiques / transition)

Le risque climatique est considéré par les banques centrales comme un risque systémique, susceptible d'influencer la stabilité du système financier mondial. En termes de gestion des risques climatiques, le groupe LBP AM s'engage à évaluer le niveau d'exposition de ses investissements aux risques de transition (détention d'actifs carbonés, recours aux énergies renouvelables, émissions de GES des entreprises investies) et aux risques physiques (aléas aigus ou chroniques). Le groupe réalise également des stress tests climatiques pour évaluer la résilience des investissements.

Méthodes utilisées, périmètre couvert et limites

Pour l'évaluation des risques physiques, le groupe LBP AM recourt au fournisseur MSCI ESG, qui permet de déterminer la valeur actualisée des coûts supportés par un émetteur en cas de dommages physiques sur ses actifs. Pour l'évaluation des risques de transition, le groupe recourt également à MSCI ESG, qui utilise comme point de départ les engagements pris par les États en 2015 pour estimer la part de réduction des émissions de GES requise par secteur et par pays, puis attribue une trajectoire de réduction d'émission à chaque entreprise.

Résultats clés de l'analyse Climat groupe LBP AM

Dans le cadre du scénario retenu (*Net Zéro*), l'impact des risques climatiques sur les encours s'élève à -8,2 %. Cet impact se décompose comme suit :

> **risque politique** lié à l'évolution de la réglementation, soit risque de transition : -9,4 % ;
> **risque physique** lié aux aléas climatiques : -0,3 % ;
> **opportunités technologiques**, grâce aux revenus générés par des activités bas-carbone et la détention de brevets liés à la réduction de gaz à effet de serre : +1,5 %.

L'analyse porte sur l'ensemble des fonds et mandats du groupe et sur les classes d'actifs actions et instruments de crédit. Le taux de couverture des émetteurs s'élève à plus de 89,60 %.

LOUVRE BANQUE PRIVÉE

Gestion sous mandat

Risque physique : constitué par l'exposition des actifs sous gestion aux risques physiques et climatiques, il est pris en compte par un dispositif de mesure de cette exposition.

Louvre Banque Privée a mis en place, dès 2024, des outils de mesure du risque de durabilité sur la poche titres vifs ; le périmètre a été élargi en 2025 à la poche OPC. Elle s'appuie en particulier sur deux indicateurs, fournis par *Sustainalytics* (titres vifs) et par *Morningstar* (OPC) :

- **le total loss amount :** perte de revenu en montant, pondéré par le poids de détention, cumulé d'ici 2050 ;
- **le total loss ratio** (pertes cumulées d'ici 2050 rapportées au cash-flow cumulé d'ici 2050).

Ces mesures permettent à la fois d'évaluer l'exposition totale de Louvre Banque Privée en proportion de ses encours, et d'identifier les instruments exposés aux plus forts risques de durabilité, afin d'en faire un élément de la politique de dialogue avec les sociétés.

Ainsi, l'impact annualisé du risque de durabilité sur la valorisation des encours peut être estimé à 1,85 % d'ici 2050. Comme évoqué dans l'encart méthodologique en supra, Louvre Banque Privée est consciente que cet indicateur a une probabilité forte d'être sous-évalué du fait du taux d'actualisation important appliqué par notre fournisseur de données.

Cet indicateur de risque est suivi dans le cadre du Comité finance durable.

INDICATEURS AU 31 DÉCEMBRE

	TITRES VIFS	OPC	ENCOURS TOTAUX
Total loss amount (pertes totales en montant, cumulées d'ici 2050)[34]	7 239 382 €	78 121 823 €	85 361 205€
Total loss ratio (en % du cash-flow, cumulé d'ici 2050)[35]	1,47 %	1,88 %	1,85 %

Risque de transition : constitué par le risque d'une décarbonation insuffisante des actifs sous gestion, il est pris en compte par la mise en place d'une trajectoire climat sur ce périmètre.

Louvre Banque Privée a défini une trajectoire de décarbonation alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris, sur la base d'un réchauffement global bien inférieur à 2 °C, de préférence 1,5 °C, d'ici la fin du siècle. Elle exige, depuis le 1er janvier 2023, que tous les mandats de gestion intègrent les enjeux climatiques dans la politique d'investissement. En 2024, elle a mis en place un objectif exprimé sous forme de mesure d'augmentation de température implicite, en s'appuyant sur le prestataire spécialisé *Clarity AI*.

L'objectif retenu par Louvre Banque Privée est celui d'une augmentation de température implicite maximale de 1,5 °C en 2040 sur le périmètre 1 & 2, applicable à tous les mandats, en partant d'un niveau initial de +2,1 °C en 2023.

Chaque année, le seuil sera donc diminué selon une trajectoire linéaire amenant à +1,5 °C en 2040, et aucun mandat ne pourra dépasser ce seuil maximal. Le maximum atteint en 2025 était de +2,06°C.

Crédit

Risque physique : constitué par l'exposition des actifs financés ou pris en garantie aux risques physiques et climatiques, il est pris en compte par la mesure de cette exposition et son intégration dans l'analyse des dossiers à l'octroi.

Risque de transition : constitué par l'exposition du portefeuille de crédit à des biens à la performance énergétique insuffisante, il est pris en compte *via* le DPE dans la politique d'octroi de crédit, notamment par la bonification des crédits en cas d'engagement du client à réaliser des travaux de rénovation énergétique d'ampleur (déploiement prévu au 1er trimestre 2027).

34 - Ces montants sont pondérés par rapport au poids de détention de Louvre Banque Privée.
35 - Les titres non couverts ont été neutralisés dans le calcul.

RISQUES NATURE

Typologie des risques liés à la nature

Les risques liés à la nature correspondent aux menaces susceptibles d'affecter une organisation en raison de ses impacts sur la nature et de sa dépendance aux services qu'elle fournit. L'analyse des impacts, des dépendances et des localisations des activités financées par le groupe La Banque Postale constitue ainsi la base de l'évaluation de ces risques.

En effet, les risques liés à la nature sont appréhendés dans une perspective de double matérialité.
On distingue deux grandes catégories de risques liés à la nature :

Les risques physiques liés à la nature découlent d'une dégradation de la biodiversité et des services écosystémiques associés.
Ce risque correspond aux pertes financières que pourrait subir le groupe La Banque Postale du fait d'une dégradation des milieux naturels, dommages directs aux actifs, perte de services écosystémiques essentiels aux processus de production, ou perturbation des chaînes d'approvisionnement. Il touche aussi bien le périmètre opérationnel du groupe que les contreparties de ses portefeuilles, en fonction de leur degré de dépendance aux services écosystémiques, et peut être qualifié :

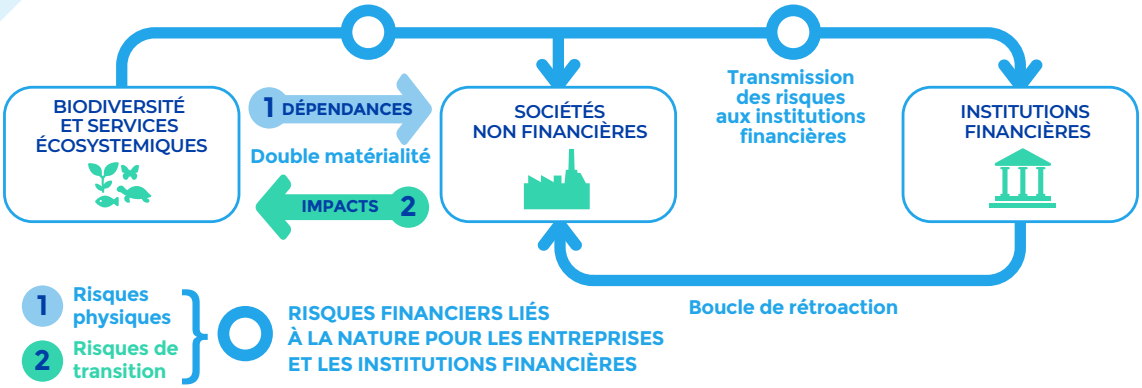
> **d'aigu** quand il résulte d'événements ponctuels (inondations, tempêtes, sécheresse)
> **de chronique** lorsqu'il résulte de transformations graduelles sur le long terme (baisse des populations de pollinisateurs, érosion des sols).

Les risques de transition liés à la nature résultent d'un manque d'alignement entre le modèle d'une organisation et les évolutions réglementaires et sociétales vis-à-vis de la nature, correspond aux pertes financières que pourrait subir le groupe La Banque Postale du fait de la transition vers une économie positive pour la nature, qui pénalise les impacts négatifs sur les milieux naturels (évolutions politiques, juridiques, technologiques ou commerciales).
Il peut toucher le périmètre opérationnel de la Banque comme ses portefeuilles, et se matérialiser à travers différents canaux : réputation, conformité, contentieux, actifs échoués, ou non-respect des engagements pris au titre du *Finance for Biodiversity Pledge*.

L'évaluation des risques nécessite également de prendre en compte la localisation des financements : un impact sur le changement d'usage des sols sera associé à un risque de transition accru s'il a lieu dans une zone à forte intégrité écologique ; de même, une dépendance élevée aux services écosystémiques liés à l'eau engendrera un risque physique plus important si la région connaît un fort stress hydrique.

Les risques physiques et de transition auxquels est soumise l'économie réelle se répercutent ensuite sur les financeurs de ces activités, *via* différents canaux de transmission : un risque physique élevé peut entraîner des perturbations opérationnelles, une baisse des revenus et, *in fine*, une dégradation de la capacité de remboursement ou de la rentabilité des acteurs concernés. Un risque de transition élevé peut entraîner une hausse des coûts, une dépréciation d'actifs ou des atteintes à la réputation, avec des conséquences pour ces acteurs et leurs financeurs.

SCHÉMA DE LA DOUBLE MATÉRIALITÉ ET DE LA TRANSMISSION DES RISQUES AUX INSTITUTIONS FINANCIÈRES



Dans le cas de la nature, ces risques physiques et de transition ont également des répercussions systémiques, qui comprennent :

> **l'effondrement d'écosystèmes critiques**, lorsqu'un point de bascule est atteint et entraîne la dégradation ou la disparition des fonctions écologiques essentielles d'un écosystème à l'échelle géographique ou sectorielle ;

> **une amplification des risques au niveau des portefeuilles**, résultant des effets généralisés de la perte de nature sur l'exposition aux risques physiques et de transition ;

> **des phénomènes de contagion financière**, lorsque les difficultés rencontrées par certaines institutions financières en raison des risques liés à la nature se propagent à d'autres acteurs du système financier.

Dans ce contexte, l'identification et la priorisation des risques liés à la nature au sein des portefeuilles du groupe La Banque Postale constituent une étape essentielle pour orienter les actions de gestion et d'atténuation des risques.

Démarche d'analyse des risques nature du groupe

Méthodologie d'évaluation des risques nature

L'analyse des risques nature du groupe La Banque Postale repose sur une méthodologie visant à traduire les impacts, les dépendances et les localisations des activités financées en une évaluation des risques physiques et de transition. Cette approche permet d'identifier les secteurs, activités et territoires les plus exposés aux enjeux de biodiversité, et d'apprécier le positionnement relatif des contreparties au regard de leur secteur d'activité, de leurs impacts et dépendances, et de leur exposition aux enjeux écologiques locaux.

Cette première évaluation des risques nature constitue une étape structurante dans l'intégration des enjeux de biodiversité au sein du dispositif de gestion des risques du groupe.
La méthodologie a vocation à être progressivement enrichie, notamment par l'amélioration continue des modèles d'évaluation et l'accroissement de la qualité et de la granularité des données disponibles.

Pour opérationnaliser cette évaluation, la Caisse des Dépôts a développé deux outils complémentaires permettant d'évaluer respectivement les risques physiques et les risques de transition liés à la nature pour des portefeuilles financiers. La méthodologie repose sur trois dimensions complémentaires :

> **les impacts** exercés sur la biodiversité ;

> **les dépendances** aux services écosystémiques ;

> **la localisation** des activités financées.

Ces trois dimensions sont combinées pour évaluer les niveaux de risque physique et de transition associés à chaque actif. L'analyse des impacts et des dépendances des activités financées constitue ainsi un préalable indispensable à l'évaluation des risques.

Les différentes entités du groupe mobilisent des outils et bases de données adaptés à leurs portefeuilles et à la disponibilité des données – dont la description est faite ci-dessous :

ENTITÉ	IMPACT - OUTIL/BASE	IMPACT - MÉTRIQUE	DÉPENDANCE - OUTIL/BASE	DÉPENDANCE - MÉTRIQUE
La Banque Postale	*Global Biodiversity Score* (GBS)	MSA.km²	• GBS (portefeuilles Entreprises et SPES) ; • ENCORE (prêts immobiliers)	Scores de 0 à 1 ; Matérialité *Very Low* à *Very High*
CNP Assurances	BIA-GBS	MSA.km²	BIA-GBS	Scores de 0 à 1 (converti de 0 à 100 %)
Groupe LBP AM	BIA-GBS	MSA.km²	BIA-GBS	Scores de 0 à 1
Louvre Banque Privée	• *Clarity AI* (encours sous gestion) ; • *Global Biodiversity Score* (GBS) (prêts immobiliers)	• PDF.m².yr ; • MSA.km²	ENCORE	Matérialité *Very Low* à *Very High* ;

Bien que reposant sur des approches distinctes, ces outils permettent tous d'évaluer les impacts et/ou dépendances des activités financées vis-à-vis de la biodiversité. Le tableau page 81 présente les outils utilisés par les différentes entités du groupe, dont les résultats sont disponibles dans la section Indicateurs du rapport. Les résultats fournis par ces outils sont ensuite utilisés pour l'évaluation des risques physiques et de transition.

ENCORE

Plateforme qui attribue à des processus de production ISIC, des niveaux de dépendance à 25 services écosystémiques, classés selon la classification internationale commune des services écosystémiques. Ces dépendances sont mesurées sur une échelle de cinq niveaux de matérialité (très faible à très élevée), tenant compte du degré de perturbation des processus de production si le service venait à disparaître et des pertes financières attendues.

BIA-GBS™

Base de données de Carbon4 Finance construite sur la méthodologie du GBS de CDC Biodiversité, qui fournit des résultats d'empreinte biodiversité (impacts et dépendances) pour des entreprises cotées. Le calcul des impacts inclut les principales pressions sur la biodiversité terrestre et aquatique d'eau douce, analysées sur les différentes étapes de la chaîne de valeur. La base de données fournit également des scores de dépendance à chaque service écosystémique de la base de données ENCORE (version 2018).

GBS GLOBAL BIODIVERSITY SCORE®

Outil de mesure d'empreinte biodiversité développé par CDC Biodiversité, reposant sur l'utilisation d'un large spectre de données d'entrée. Le GBS permet d'évaluer les dépendances aux 25 services écosystémiques fournis par la nature, sur une échelle de 0 (pas de dépendance) à 1 (dépendance très forte), et d'évaluer les impacts sur la biodiversité, exprimés en MSA.km².[36]

CLARITY AI

Fournisseur de données qui fournit notamment des mesures d'empreinte biodiversité pour des entreprises cotées, incluant 8 pressions sur les écosystèmes terrestres et aquatiques d'eau douce, dans la métrique PDF.m².year[37] (métrique également utilisée dans les démarches d'analyse de cycle de vie).

PÉRIMÈTRE ET HYPOTHÈSES DE L'ANALYSE DES RISQUES NATURE

Cette première évaluation repose sur un ensemble d'hypothèses méthodologiques destinées à assurer la cohérence de l'analyse entre les entités du groupe. Les périmètres couverts, niveaux de granularité et données mobilisées diffèrent toutefois selon les outils utilisés et les caractéristiques des portefeuilles analysés.

DIMENSION ANALYSÉE	PÉRIMÈTRE COUVERT	GRANULARITÉ D'ANALYSE	DONNÉES MOBILISÉES
Impacts sur la biodiversité	Activités directes (Scope 1), complétées pour certains secteurs par les impacts amont lorsque la méthodologie SBTN est utilisée.	Secteur ou entreprise selon les outils mobilisés.	Résultats des outils de mesure d'impact (GBS, BIA-GBS, *Clarity AI*, SBTN).
Dépendances aux services écosystémiques	Activités directes (Scope 1).	Secteur ou entreprise selon les données disponibles	Résultats des outils de mesure de dépendance (GBS, BIA-GBS, ENCORE).
Analyse des localisations	Activités directes (Scope 1), à l'échelle mondiale.	France : commune, département, région ou pays selon les données disponibles. International : région ou pays.	Localisation des établissements, sièges sociaux ou sites opérationnels selon les entités du groupe.

36 - *La Mean Species Abundance* (MSA) est une métrique mesurant l'intégrité des écosystèmes et permettant d'agréger différents types d'impacts sur la biodiversité. Elle évalue l'état des écosystèmes, en mesurant l'abondance moyenne des espèces en un lieu donné. 1 MSA.km² perdu équivaut à la destruction totale de 1 km² d'espace naturel non-perturbé, c'est-à-dire d'espace naturel n'ayant jamais subi d'intervention de l'Homme (ex : une forêt primaire).

37 - *La Potentially Disappeared Fraction of species* (PDF) est une métrique mesurant l'intégrité des écosystèmes basée sur l'extinction des espèces. Elle représente le déclin de la richesse spécifique par rapport à une condition de référence. La fraction d'espèces potentiellement disparues sur une surface donnée et une durée donnée s'exprime en PDF.m².yr et représente l'impact sur la biodiversité d'une activité.

Méthodes et résultats de l'analyse des risques nature du groupe

Risques physiques

Méthodologie

Les risques physiques peuvent être approchés par l'analyse des dépendances aux services écosystémiques et l'état local de ces écosystèmes au niveau des sites d'implantation des activités financées. Une activité sera plus sujette à des baisses de rendement si elle dépend de manière critique de certains services écosystémiques pour ses processus de production (par exemple, la fourniture d'eau ou la pollinisation pour les activités agricoles), et plus exposée si elle est localisée dans un espace où ces services sont particulièrement dégradés (par exemple, une zone de stress hydrique élevé pour une activité dépendante de la ressource en eau).

L'approche d'évaluation des risques physiques combine donc une dimension sectorielle (niveau de dépendance des activités aux écosystèmes) et une dimension géographique (degré de dégradation des services écosystémiques dans les zones concernées), permettant d'identifier les actifs les plus exposés à des perturbations opérationnelles ou financières liées à la perte de biodiversité.

Une méthodologie de notation a été construite par la Caisse des Dépôts et CDC Biodiversité, suivant les préconisations de *Finance for Biodiversity* et le cadre LEAP[38] de la TNFD, puis déclinée dans un outil permettant d'évaluer les risques liés aux différents portefeuilles des entités du groupe.

Des travaux ont également été réalisés pour relier directement les mesures de dépendance déjà réalisées par les entités à cet outil, afin que les évaluations de risques physiques soient cohérentes avec les analyses des dépendances.

Le risque physique d'un actif est ainsi déterminé à travers, d'une part, les dépendances d'un acteur ou d'une activité à 19 services écosystémiques (estimées *via* l'approche qualitative de l'outil ENCORE, ou *via* les résultats de dépendance issus du GBS ou de BIA-GBS) et, d'autre part, l'état local de ces services écosystémiques.
En pratique, plus un secteur présente des dépendances élevées dans une zone où les services écosystémiques sont dégradés, plus le risque physique est élevé.

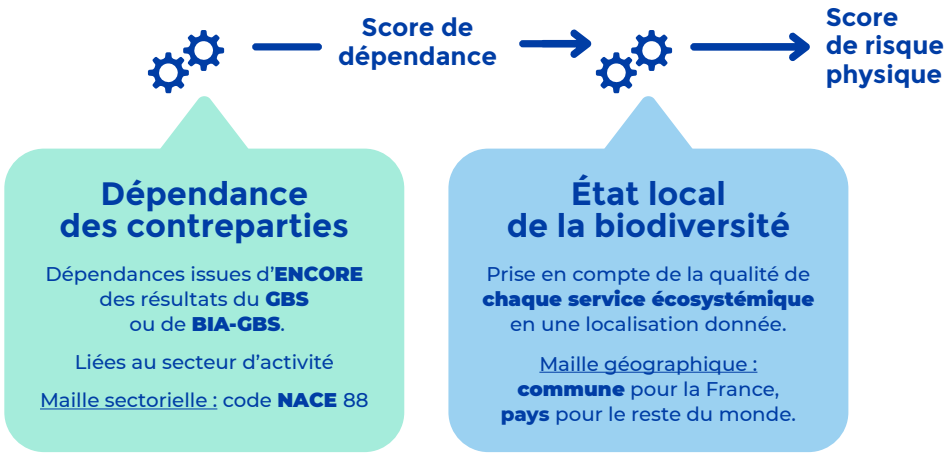
Résultats

Les résultats sont basés sur l'utilisation des dépendances des outils de mesure d'empreinte (GBS et BIA-GBS) lorsque ces derniers sont utilisés par l'entité – La Banque Postale, CNP Assurances, groupe LBP AM ; et sur les matérialités d'ENCORE lorsque le résultat de dépendance n'est pas fourni par l'outil de mesure d'empreinte, comme pour Louvre Banque Privée. Les étapes suivantes (scores géolocalisés, agrégation) permettant de déterminer les risques physiques sont identiques.

Les scores de risque sont fournis par l'outil de mesure sur une échelle de 1 à 10, regroupés en quatre niveaux :
risque mineur (1 à 4), **modéré** (5 à 6), **majeur** (7 à 8) **et critique** (9 à 10).

Dans l'ensemble, les entités du groupe La Banque Postale présentent une répartition des niveaux de risque assez similaire au sein de leurs portefeuilles respectifs : au minimum deux tiers du portefeuille à risque mineur, et autour de 10 % pour chacun des niveaux modéré, majeur et critique.

SCHÉMA DE FONCTIONNEMENT DE L'OUTIL D'ÉVALUATION DES RISQUES PHYSIQUES (D'APRÈS LA CAISSE DES DÉPÔTS, 2026)



38 - LEAP pour Localiser, Évaluer, Analyser, Préparer

LA BANQUE POSTALE

PORTEFEUILLES ENTREPRISES

Le portefeuille Entreprises de La Banque Postale est diversifié et réparti dans de nombreux secteurs d'activité, dont la production d'électricité (14 % de l'encours), les activités de sièges sociaux (11 %) et les activités immobilières (9 %). La majorité des actifs du portefeuille est localisée en France (83 %). Les deux tiers du portefeuille Entreprises présentent un risque mineur.

Les enjeux majeurs et critiques sont notamment liés aux services écosystémiques de **régulation de la qualité des sols** et du **maintien des habitats**, surtout en lien avec le fort niveau de dégradation local de ces services.
Les 7 % de l'encours font face à un risque critique qui est lié, d'une part, à quelques secteurs d'activité primaire présentant des dépendances fortes à certains services écosystémiques **comme les services liés à l'eau** pour les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de l'extraction minière (moins de 1 % de l'encours).

Ce risque majeur découle plus largement de la localisation de certains actifs dans des zones où plus de la moitié des services écosystémiques sont très fortement dégradés. En effet, la majorité des contreparties sont situées en France, dont l'état des écosystèmes et des services qui en découlent peuvent être assez dégradés. C'est notamment le cas dans certains départements d'Occitanie (Hérault, Gers et Aude), où plus de la moitié des services écosystémiques sont très fortement dégradés et où sont financées notamment des activités de construction et de services de santé.

PORTEFEUILLES SECTEUR PUBLIC ÉCONOMIE SOCIALE (SPES)

Le portefeuille SPES, principalement composé des secteurs administration publique, santé humaine et immobilier (84 % du portefeuille) et localisé exclusivement en France, présente un risque physique mineur pour plus des trois quarts du portefeuille.

En effet, **75 %** du portefeuille est composé de contreparties des secteurs **administration publique et immobilier**, qui ne présentent des enjeux forts sur aucun service écosystémique et constituent la majorité des contreparties à risque mineur ou modéré. Les enjeux majeurs et critiques sont liés aux services écosystémiques de régulation des précipitations, lutte contre les tempêtes, purification et régulation du débit d'eau. **Les 9 % de l'encours font face à un risque critique** qui est lié, d'une part à quelques secteurs d'activité présentant des dépendances fortes à ces services écosystémiques, tels que la régulation des précipitations pour les secteurs de la construction et de la collecte et distribution d'eau, d'autre part, toutes les contreparties sont situées en France, dont l'état des écosystèmes et des services qui en découlent peuvent être assez dégradés. C'est notamment le cas dans certains départements d'Occitanie (Hérault, Gers et Aude), où plus de la moitié des services écosystémiques sont très fortement dégradés, et où sont notamment financées des activités de construction, dépendantes des services de lutte contre l'érosion et de régulation des précipitations.

PORTEFEUILLES DE PRÊTS IMMOBILIERS RÉSIDENTIEL ET COMMERCIAL

Les actifs des portefeuilles immobiliers présentent des dépendances relativement ciblées : la lutte contre l'érosion, indispensable à la stabilité des sols et à la pérennité des infrastructures ; la protection contre les tempêtes ; ou encore la régulation locale du climat, qui améliore le confort des bâtiments et réduit leur exposition aux îlots de chaleur. Les dépendances aux autres services écosystémiques sont très faibles, ce qui explique que 99 % de l'encours soit exposé à un niveau de risque physique faible. Cette faible exposition globale ne signifie toutefois pas l'absence d'enjeux. Les actifs immobiliers restent particulièrement sensibles aux évolutions susceptibles d'affecter la stabilité des sols, la fréquence et l'intensité des événements climatiques extrêmes, ainsi que les conditions climatiques locales. Ces dimensions constituent les principaux points de vigilance pour la gestion des risques du portefeuille.



PORTEFEUILLE ACTIONS ET OBLIGATIONS D'ENTREPRISE

Le portefeuille actions et obligations d'entreprise détenues en direct de CNP Assurances est investi dans tous les secteurs et toutes les géographies.

Une part significative du portefeuille est composée de contreparties des secteurs des services financiers et activités auxiliaires ainsi que l'assurance, qui ne présentent pas de dépendances importantes aux services écosystémiques. Les enjeux **majeurs ou critiques** concernant notamment les services écosystémiques liés à **l'eau, aux aléas climatiques (tempêtes, inondations) et à l'érosion. Les 8 % de l'encours font face à un risque critique** lié à quelques secteurs d'activité présentant des dépendances fortes à ces services écosystémiques, comme la fourniture et la purification de l'eau pour les secteurs de la fabrication alimentaire et de boissons (5 % de l'encours). Ce risque critique découle d'autre part de la localisation de certains actifs dans des zones où plus de la moitié des services écosystémiques sont très fortement dégradés, en particulier en Inde et Afrique du Nord. En moyenne et compte tenu des limites méthodologiques actuelles, le risque physique est jugé modéré pour le portefeuille étudié de CNP Assurances où sont notamment financées des activités de manufacture (agro-alimentaire et boissons, automobile, chimie, pharmaceutique, équipements électriques et de transports) et d'extraction d'hydrocarbures.

PORTEFEUILLE ENTREPRISES

Le portefeuille Entreprises du groupe LBP AM est diversifié et réparti dans de nombreux secteurs, d'activité dont les services financiers et l'assurance (20 % de l'encours) et la fabrication d'équipements informatiques, électriques, électroniques (16 %).

La répartition géographique des actifs dans le monde entier du portefeuille est elle aussi variée, avec 14 % de l'encours situé aux États-Unis, 11 % en Allemagne et 10 % en France. Plus de deux tiers du portefeuille présentent un risque physique mineur. Les enjeux majeurs ou critiques concernent notamment les services écosystémiques liés à l'eau et aux aléas climatiques (tempêtes, précipitations).

Les 12 % de l'encours font face à un risque critique lié, d'une part, à quelques secteurs d'activité présentant des dépendances fortes à ces services écosystémiques, comme l'agriculture ou la manufacture de matériel de transport (4 % de l'encours), et d'autre part au fort niveau de dégradation de ces services dans certaines localisations.

LOUVRE BANQUE PRIVÉE

PORTEFEUILLES SOUS GESTION (TITRES VIFS ENTREPRISES)

Le portefeuille Entreprises d'encours sous gestion de Louvre Banque Privée est diversifié et réparti dans de nombreux secteurs d'activité dont les services financiers et l'assurance (24 % de l'encours) et la fabrication de machines, d'équipements électriques ou de matériel de transport (23 % de l'encours).

La répartition géographique du portefeuille est elle aussi variée, notamment aux États-Unis et en Europe. Près de deux tiers de l'encours présentent un risque physique mineur.
En effet, le portefeuille sous gestion comprend notamment les secteurs des services financiers, de l'assurance et de l'édition, qui ne présentent pas de dépendances importantes aux services écosystémiques. Les enjeux majeurs ou critiques concernent notamment les services écosystémiques liés à l'eau et aux aléas climatiques (tempêtes, précipitations). **Les 22 % de l'encours font face à un risque critique** lié à quelques secteurs d'activité présentant des dépendances fortes à ces services écosystémiques (la fabrication de boissons, industries pharmaceutique et chimique, génie civil et production d'électricité, qui représentent 16 % de l'encours).
Ce risque critique découle également de la localisation de certains actifs dans des zones où les services liés au climat et à l'eau (régulation locale du climat, des précipitations, lutte contre les tempêtes) de la régulation du débit d'eau sont très fortement dégradés (par exemple en Chine, en Espagne ou en Italie, pays qui concentrent 16 % de l'encours).

PORTEFEUILLES DE PRÊTS IMMOBILIERS

Les actifs immobiliers présentent des dépendances relativement ciblées : la lutte contre l'érosion, indispensable à la stabilité des sols et à la pérennité des infrastructures ; la protection contre les tempêtes ; ou encore la régulation locale du climat, qui améliore le confort des bâtiments et réduit leur exposition aux îlots de chaleur. Les dépendances aux autres services écosystémiques sont très faibles, ce qui explique que 99 % de l'encours soit exposé à un niveau de risque physique faible.

Cette faible exposition globale ne signifie toutefois pas l'absence d'enjeux. Les actifs immobiliers restent particulièrement sensibles aux évolutions susceptibles d'affecter la stabilité des sols, la fréquence et l'intensité des événements climatiques extrêmes, ainsi que les conditions climatiques locales. Ces dimensions constituent les principaux points de vigilance pour la gestion des risques du portefeuille.



Risques de transition

Méthodologie

Analyser les risques de transition nécessite de connaître les impacts des actifs financés et de déterminer leur matérialité par facteur de pression. En effet, un actif sera soumis à davantage de risques réputationnels, de marché, juridiques ou technologiques s'il est associé à des impacts importants sur la biodiversité.

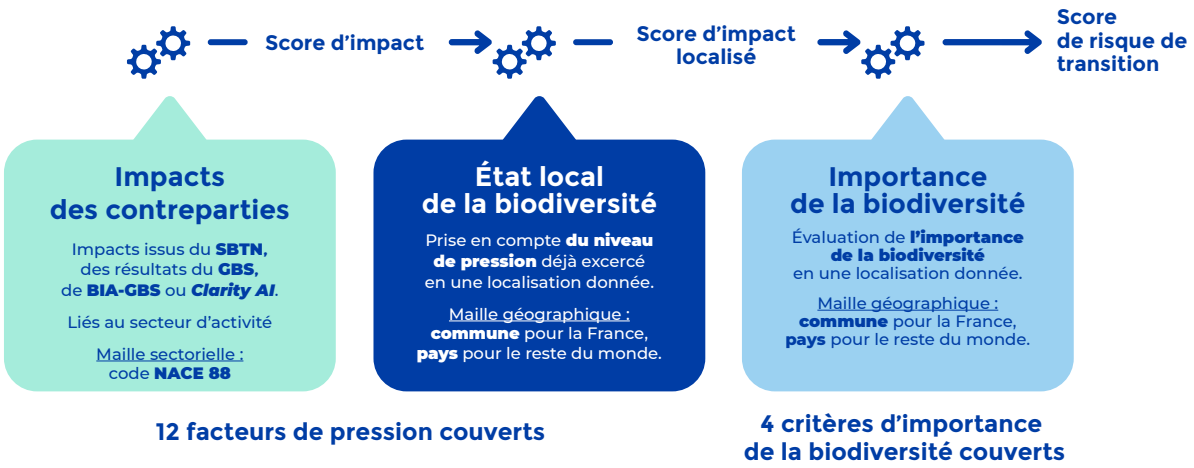
Ces risques varient également selon le lieu où se produit l'impact : un impact élevé dans une zone où la biodiversité est en très bon état sera soumis à davantage de risques de transition que dans une zone industrielle avec peu d'enjeux liés à la biodiversité. À l'inverse, l'exercice de pressions (par exemple, la pollution de l'eau) dans un territoire déjà très pollué peut également augmenter le risque de transition : des enjeux réputationnels peuvent par exemple apparaître. Ainsi, le risque de transition varie en fonction des pressions exercées sur un territoire donné et de l'état des écosystèmes à cette même localisation. L'état des écosystèmes est évalué par facteur de pression : occuper des sols dans une zone où la pollution atmosphérique est élevée n'engendre pas le même risque qu'émettre des substances dans l'air dans cette même zone.

Toute activité, même à faible impact, peut constituer une menace potentielle dans des zones importantes pour la biodiversité (aires protégées, zones clés, habitats d'espèces menacées) en raison de la fragilité de ces écosystèmes et de leur valeur écologique et culturelle. Plus un actif est proche d'une de ces zones, plus son risque de transition sera élevé. En effet, les zones importantes pour la biodiversité sont souvent prioritaires dans les politiques publiques pour la conservation. Cette proximité augmente donc la probabilité qu'une contrepartie soit soumise à des restrictions d'exploitation supplémentaires ou à des pressions pour adapter ses pratiques, et augmente le risque de transition. Ainsi, l'évaluation des impacts et de l'état des écosystèmes est complétée par une analyse de la proximité des localisations aux sites d'importances pour la biodiversité.

Une méthodologie de notation a été construite, selon la même approche que pour les risques physiques, par la Caisse des Dépôts et CDC Biodiversité, suivant les préconisations de *Finance for Biodiversity* et le cadre LEAP[39] de la *Nature-related Financial Disclosures* (TNFD), puis déclinée dans un outil dédié à l'évaluation des risques de transition pour les différents portefeuilles des entités du groupe. Des travaux ont également été réalisés afin de permettre de relier directement les mesures d'empreinte déjà réalisées par les entités à cet outil, afin que les évaluations de risques de transition soient cohérentes avec les analyses des impacts.

Le risque de transition d'un actif est ainsi déterminé par l'impact (estimé *via* une approche qualitative basée sur les données du SBTN[40] , ou *via* des mesures quantitatives d'empreinte comparées aux limites planétaires), l'intensité des pressions exercées localement sur les écosystèmes, et l'importance de la biodiversité. En pratique, plus un secteur est impactant et plus il est présent dans une zone écologiquement sensible et riche en biodiversité, plus le risque de transition est élevé.

SCHÉMA DE FONCTIONNEMENT DE L'OUTIL D'ÉVALUATION DES RISQUES TRANSITION (D'APRÈS LA CAISSE DES DÉPÔTS, 2025)



39 - LEAP pour Localiser, Évaluer, Analyser, Préparer

40 - ***Science Based Targets for Nature* (SBTN) :** le *Science Based Targets for Nature* (SBTN) est une initiative internationale qui vise à fournir aux entreprises un cadre leur permettant de s'engager à atteindre des objectifs en matière de biodiversité, d'usage des terres et de ressources en eau. Le cadre propose notamment un outil de *screening* de matérialité attribuant à chaque secteur économique de la classification ISIC une matérialité d'impact sur une échelle de 1 à 9, pour 12 sous-facteurs de pression déclinés des pressions de l'IPBES.



Résultats

Comme évoqué précédemment, deux approches ont été explorées pour déterminer la matérialité des impacts générés par chaque secteur.
L'approche basée sur les résultats du SBTN retraités par la CDC, qui est à l'origine de l'outil utilisé, est très conservatrice et susceptible de surestimer les risques de transition évalués.
En effet, celle-ci intègre pour certains secteurs la chaîne de valeur amont ou aval, alors que les impacts associés ne sont pas nécessairement localisés aux mêmes endroits.
Cela peut par conséquent surestimer les risques localisés dans une zone géographique donnée.
Cependant, elle couvre un plus grand nombre de sous-facteurs de pression que les méthodologies de mesure d'empreinte quantitatives.
À l'inverse, l'approche basée sur la comparaison des impacts quantitatifs (déterminés avec le GBS, BIA-GBS ou *Clarity AI*) aux limites planétaires permet une meilleure interprétation des résultats et la limitation aux activités directes, correspondant aux localisations des sites entrés dans l'outil. À noter que pour les pressions non couvertes par ces outils et bases de données, l'approche SBTN est utilisée en complément.
Il s'agit donc d'une approche hybride qui intègre de toute façon l'approche qualitative pour augmenter la couverture de l'analyse des risques de transition.
Les résultats présentés ci-après sont basés sur l'approche sectorielle la plus pertinente pour le portefeuille. Celle-ci est précisée pour chaque entité. Le reste des étapes (scores géolocalisés, agrégation) permettant de déterminer les risques de transition est identique.

Les risques de transition du groupe La Banque Postale sont, dans l'ensemble, modérés, avec une proportion **allant jusqu'à 24 % de l'encours associée à un risque majeur.**
Seule une très faible part des portefeuilles analysés est associée à des risques critiques (moins de 2 % de l'encours de chaque portefeuille).

La répartition des scores de risques de transition au sein des portefeuille varie selon les secteurs qui y sont présents (par exemple, beaucoup de services financiers dans le portefeuille Entreprises de CNP Assurances, ou d'administrations publiques dans le portefeuille SPES de La Banque Postale), mais aussi des localisations (les portefeuilles de La Banque Postale sont essentiellement localisés en France, les autres sont associés à des données au niveau pays partout dans le monde).
Il est ainsi nécessaire d'analyser les portefeuilles au regard de leurs spécificités pour déployer des plans de gestion adaptés au niveau de chaque entité et à l'échelle du groupe.Les scores de risque sont fournis par l'outil de mesure sur une échelle de 1 à 10. Ils ont été regroupés en 4 niveaux :

> **Risque mineur :** scores de 1 à 4
> **Risque modéré :** scores de 5 à 6
> **Risque majeur :** scores de 7 à 8
> **Risque critique :** scores de 9 à 10

Pour chaque portefeuille, un score de risque de transition moyen a été calculé en agrégeant les scores de chaque contrepartie, pondérés par l'encours associé.

PORTEFEUILLE ENTREPRISES

Les risques de transition sont mineurs à modérés pour 90 % du portefeuille, et majeurs à critiques pour environ 10 %, liés d'une part à quelques secteurs matériels (fabrication de produits métalliques, de transport, industries extractives) et d'autre part à un état des écosystèmes dégradé, en particulier avec des pressions élevées d'utilisation et de pollution des sols pour les localisations concentrées en région parisienne. Les enjeux d'espèces menacées concernent quant à eux 60 % du portefeuille, ce qui contribue également à l'obtention d'un risque modéré à majeur pour la majorité du portefeuille.

PORTEFEUILLE SPES

Les risques de transition sont mineurs pour 55 % du portefeuille du fait de secteurs d'activités peu matériels et de localisation où le niveau de pression est faible et qui ne sont pas protégées ou à risque pour les espèces.
24 % du portefeuille est soumis à des risques majeurs ou critiques, principalement du fait de la localisation à Paris où l'état des écosystèmes est relativement dégradé du fait de pressions importantes. Les pressions qui contribuent le plus aux risques de transition sont les déchets solides et l'utilisation des sols, avec des enjeux complémentaires de perturbations lumineuses et d'altérations biologiques. Enfin, l'importance de la biodiversité est également plus significative que pour le portefeuille Entreprises de La Banque Postale. En effet, davantage de sites sont localisés à proximité de zones protégées (40 % du portefeuille SPES associé à un score élevé sur les aires protégées vs 20 % du portefeuille Entreprises), ce qui augmente les risques de transition globaux.

PORTEFEUILLES IMMOBILIERS RÉSIDENTIEL ET COMMERCIAL

Les actifs des portefeuilles immobiliers génèrent des pressions importantes sur la biodiversité (artificialisation des sols, usage de l'eau, polluants des sols et déchets solides, pollution lumineuse) se traduisant par des risques de transition élevés, avec plus de 50 % de l'encours classé en risque majeur ou critique. Cette exposition reflète les transformations attendues du secteur immobilier pour réduire ses impacts sur la nature, qu'il s'agisse de l'évolution des réglementations, des pratiques de construction ou des attentes des parties prenantes. Ces résultats doivent toutefois être interprétés à l'échelle du portefeuille. Ils ne traduisent pas nécessairement un risque élevé pour chaque financement pris individuellement, mais mettent en évidence une exposition structurelle de tout portefeuille immobilier aux enjeux de transition liés à la biodiversité. Le niveau élevé de criticité du portefeuille immobilier traduit avant tout son positionnement relatif par rapport aux autres secteurs analysés. Il s'explique par l'impact intrinsèque du secteur immobilier sur la biodiversité locale, notamment à travers l'artificialisation et les changements d'usage des sols, ainsi que par sa sensibilité aux évolutions réglementaires associées. Cet indicateur ne constitue donc ni une estimation de pertes financières attendues ni le constat d'un risque imminent, mais un signal de vigilance sur une exposition potentielle au risque de transition. Sa lecture doit également tenir compte de la composition du portefeuille de La Banque Postale, majoritairement consacré à l'acquisition de biens existants, plutôt qu'à la promotion immobilière ou à la construction neuve. La traduction de ce niveau d'impact en risque financier dépendra également des caractéristiques et de la localisation des actifs, ainsi que de la capacité d'adaptation des contreparties.

PORTEFEUILLE ACTIONS ET OBLIGATIONS D'ENTREPRISE

La majorité du portefeuille Actions et Obligations d'Entreprises de CNP Assurances est associée à des **risques de transition mineurs et modérés.** Les 22 % de l'encours du portefeuille associés à des risques de transition majeurs concernent des actifs qui exercent à la fois des activités avec des impacts matériels, et qui peuvent être localisés dans des zones déjà soumises à des pressions importantes. Dans l'ensemble, les enjeux majeurs auxquels est confronté le portefeuille sont la pollution de l'eau, des sols, les déchets solides et l'utilisation de l'eau.

Les principaux secteurs à fort impact sur ces facteurs de pression sont le secteur minier et le secteur extractif.
Ce type d'actif étant minoritaire dans le portefeuille, les risques de transition viennent également en partie de la prise en compte des impacts de l'aval des services financiers.
Enfin, les actifs localisés en France figurent parmi les plus à risque en termes de localisation, à la fois du fait de niveaux de pressions exercées élevés sur les écosystèmes, et du fait de la présence d'espèces menacées.

PORTEFEUILLE ENTREPRISES

La majorité du portefeuille est associée à des risques de transition modérés, et 21 % de l'encours à des risques majeurs ou critiques associés à des activités telles que l'extraction d'hydrocarbures et autres industries extractives, des travaux de construction spécialisés, et la fabrication de produits minéraux. Les enjeux de pollution (de l'eau, du sol, atmosphérique, déchets solides) sont importants ainsi que l'utilisation de l'eau et des sols.

En parallèle, le niveau de pression sur l'utilisation de l'eau et les polluants du sol est important dans les zones où sont localisés les actifs.
Il est toutefois difficile d'identifier des zones spécifiques où les pressions sont élevées : à l'inverse des autres portefeuilles, les actifs ne sont pas concentrés dans une zone mais dispersés partout dans le monde. L'évaluation des enjeux des localisations est donc assez macroscopique.

PORTEFEUILLES SOUS GESTION (TITRES VIFS ENTREPRISES)

Les risques de transition du portefeuille sous gestion de Louvre Banque Privée ont été analysés avec l'approche quantitative de comparaison aux limites planétaires.
Les risques de transition sont modérés pour la majorité du portefeuille, et majeurs ou critiques pour 15 % du portefeuille.
Les 8 % de l'encours à risque mineur sont associés à des activités à faible impact localisées dans des zones sans risque pour la biodiversité.
Les encours à risque majeur sont liés d'une part à quelques secteurs d'activité matériels comme le génie civil ou la fabrication de produits métalliques, minéraux ou de construction, et d'autre part à un état des écosystèmes relativement dégradé, en particulier avec des pressions élevées de pollution de l'air et du sol et d'utilisation d'eau, pour des localisations en France et dans quelques pays d'Europe (Belgique, Pays-Bas). Les enjeux d'espèces menacées concernent quant à eux plus de 50 % du portefeuille, ce qui contribue également à l'obtention d'un risque modéré à majeur pour la majorité du portefeuille.

PORTEFEUILLES DE PRÊTS IMMOBILIERS

Les résultats de l'analyse de risque des portefeuilles de prêts immobiliers de Louvre Banque Privée sont proches de ceux observés pour La Banque Postale. Les écarts résultent de différences dans la répartition géographique des actifs pour ces deux entités. Les actifs des portefeuilles immobiliers génèrent des pressions importantes sur la biodiversité (artificialisation des sols, usage de l'eau, polluants des sols et déchets solides, pollution lumineuse).
Combinées à l'état déjà dégradé des écosystèmes en France, ces pressions se traduisent par des risques de transition élevés, avec plus de 40 % de l'encours classé en risque majeur ou critique.
Cette exposition reflète les transformations attendues du secteur immobilier pour réduire ses impacts sur la nature, qu'il s'agisse de l'évolution des réglementations, des pratiques de construction ou des attentes des parties prenantes. Ces résultats doivent toutefois être interprétés à l'échelle du portefeuille. Ils ne traduisent pas nécessairement un risque élevé pour chaque financement pris individuellement, mais mettent en évidence une exposition structurelle de tout portefeuille immobilier aux enjeux de transition liés à la biodiversité.

Limites de l'exercice et perspectives d'amélioration

Cette première évaluation des risques liés à la nature constitue une étape importante dans la compréhension de l'exposition du groupe à ces enjeux. Comme tout exercice exploratoire reposant sur des méthodologies et des données encore en cours de structuration, les résultats doivent être interprétés à la lumière de plusieurs limites méthodologiques.

La première limite concerne le périmètre couvert par les analyses de risques, qui se réduit aux activités directes des entreprises en portefeuille (Scope 1), du fait de la disponibilité encore limitée des données relatives aux chaînes de valeur amont et à leur localisation. Les risques associés aux fournisseurs et aux autres maillons des chaînes de valeur ne sont donc appréhendés que de manière partielle.

La qualité et la représentativité des données de localisation constituent également un enjeu important : les informations disponibles correspondent fréquemment aux sièges sociaux ou aux établissements administratifs des entreprises, sans toujours permettre d'identifier précisément les sites de production. Par ailleurs, les méthodologies actuelles répartissent généralement les impacts entre les différentes localisations identifiées, sans pouvoir systématiquement pondérer leur importance relative au regard des activités effectivement exercées sur chaque site.

La granularité géographique de l'analyse constitue une autre limitation : si l'analyse est relativement fine pour certaines activités situées en France, la couverture internationale repose sur des niveaux géographiques plus agrégés (région, pays). Cette granularité peut limiter la capacité à capturer certaines spécificités écologiques locales, et conduire, dans certains cas, à une sous-estimation ou à une mauvaise caractérisation des risques associés.

Une autre limite réside dans l'absence de dimension prospective : l'analyse présentée repose sur une photographie des expositions actuelles et n'intègre pas, à ce stade, de scénarios d'évolution des écosystèmes, des pressions sur la biodiversité ou des cadres réglementaires. Or, la poursuite de la dégradation des écosystèmes pourrait conduire à une augmentation progressive des risques physiques et de transition au cours des prochaines années.

Enfin, l'exercice ne prend pas en compte les capacités propres des entreprises à prévenir, réduire ou gérer leurs impacts et dépendances à la biodiversité. Les stratégies, politiques, plans d'action ou objectifs mis en œuvre ne sont ainsi pas intégrés dans l'évaluation des risques.

Malgré ces limites, cette première analyse fournit des enseignements utiles pour la compréhension des enjeux nature au sein des portefeuilles du groupe : elle permet notamment d'identifier les secteurs les plus exposés, les principales pressions exercées sur la biodiversité, les dépendances les plus critiques aux services écosystémiques, ainsi que les zones géographiques présentant des enjeux particuliers.
L'analyse des risques liés à la nature a vocation à être reconduite et progressivement enrichie au fur et à mesure des avancées méthodologiques et de l'amélioration de la disponibilité des données. Les travaux futurs pourront notamment porter sur une meilleure prise en compte des chaînes de valeur, un enrichissement des données de localisation, l'intégration d'approches prospectives, ainsi que le développement de méthodes permettant de mieux quantifier les conséquences financières des risques liés à la nature[41].

41 - Usages pour lesquels l'outil seul n'est pas recommandé :
· Prendre des décisions d'investissement basées uniquement sur ces résultats ;
· Exclure des entreprises à partir de leur score de risque ;
· Faire une analyse de risque à moyen et long terme.

PERSPECTIVES

Cette première évaluation des risques liés à la nature constitue un exercice exploratoire, dont les enseignements et les limites sont détaillés dans la section « Limites de l'exercice et perspectives d'amélioration » ci-dessus.

À ce stade, les résultats doivent avant tout être considérés comme un outil d'identification, de compréhension et de priorisation des enjeux. Ils contribuent à renforcer la connaissance des risques liés à la nature au sein du groupe et constituent un premier socle d'analyse permettant de positionner les contreparties au regard de leur secteur d'activité, d'identifier les principaux facteurs contribuant à leurs impacts et dépendances à la biodiversité et d'alimenter les démarches de dialogue et d'engagement auprès des entreprises concernées.
Les travaux futurs porteront notamment sur la reconduite et l'amélioration de cette analyse au fil des avancées méthodologiques, sur une meilleure prise en compte des chaînes de valeur, un enrichissement des données de localisation, l'intégration d'approches prospectives ainsi que le développement de méthodes permettant de mieux quantifier les conséquences financières des risques liés à la nature.





5

INDICATEURS & OBJECTIFS GROUPE LA BANQUE POSTALE



Mesurer n'est pas agir, mais sans mesure, difficile de savoir où l'on va. Sur la nature, les outils sont encore en construction : il faut les améliorer, bien sûr, mais surtout ne pas attendre qu'ils soient pleinement aboutis pour avancer. La Banque Postale fait ici le choix le plus juste : s'appuyer sur les meilleurs outils disponibles, être transparente sur leurs limites et s'en servir pour fixer un cap et piloter l'action.

BENOÎT LEGUET
directeur général de l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE)

INDICATEURS CLIMAT

La culture d'impact

La culture de l'impact est intégrée dans le cadre de l'entreprise à mission par le suivi d'indicateurs intégrant les enjeux climatiques :

- **Part des collaborateurs ayant suivi au moins deux formations** RSE / Finance durable (%)
- **Prise en compte des objectifs extra-financiers** dans la rémunération des collaborateurs du groupe (%)
- **Part des offres identifiées comme citoyennes** *via* la check-list ESG (%)
- **Innovation et sensibilisation des clients** sur l'empreinte carbone (nombre de clients)
- **Production annuelle de crédit** auprès des collectivités locales (Md€)
- **Production de financements d'actifs et de projets** déployée pour les projets d'énergies renouvelables (Md€)
- **Encours d'investissements verts** (Md€)



Ces indicateurs sont suivis trimestriellement par le Comité de pilotage. Un rapport de mission, publié annuellement, fait état de leur avancement.

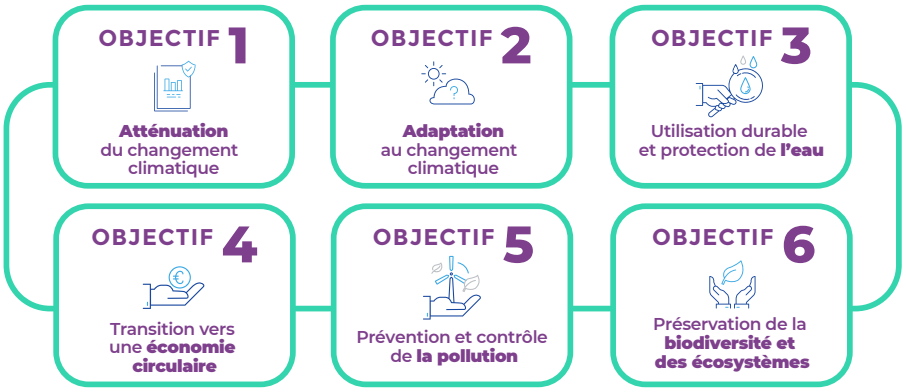
Ces indicateurs sont en cours de révision dans le cadre des nouveaux objectifs de l'entreprise à mission pour la période 2026-2030.

La Taxonomie verte européenne

La Taxonomie verte européenne vise à mettre en place un cadre favorisant la réallocation des flux financiers vers des activités durables, en définissant un système de classification associé à des critères permettant d'évaluer la contribution d'une activité à l'un des six objectifs environnementaux. Conformément à ces exigences, La Banque Postale calcule et publie la proportion de ses expositions envers des activités respectant les critères établis par le réglement, en particulier le ratio d'actifs verts (*Green Assets Ratio, GAR*).

Au 31 décembre 2025, le GAR de La Banque Postale est de 6,3 % (9,7 milliards d'euros) en vision chiffre d'affaires et de 6,4 % (9,8 milliards d'euros) en vision Capex. À noter que cet indicateur ne couvre pas la totalité des actions de la Banque en faveur de la transition écologique. La Banque Postale contribue à la transition vers une économie durable à travers plusieurs opérations et financements (Prêts en faveur de la transition énergétique aux entreprises, obligations vertes, financement d'actif et de projet...)

LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DE LA TAXONOMIE VERTE



Indicateurs climat - périmètre opérationnel

Le groupe la Banque Postale publie depuis 2008 les émissions de gaz à effet de serre relatives à son périmètre opérationnel, qui inclut la Ligne Conseil Bancaire (LCB). Les émissions totales de cette dernière font l'objet, chaque année, d'une clé de répartition entre La Banque Postale et la Branche Grand Public et Numérique (BGPN) du groupe La Poste.

Au titre de l'année 2025, pour le périmètre du groupe La Banque Postale, ces émissions de gaz à effet de serre s'élèvent à 242 322 tCO_2e, réparties comme suit :

	2025	2024
Scope 1	18 857	17 544
Scope 2 (basé sur le marché)	1 626	1 865
Scope 3	221 839	347 752
Empreinte carbone totale du groupe (tCO_2e)	242 322	367 161
BÂTIMENTS	**2025**	**2024**
Consommation d'énergie (en GWh)	183,199	188,360
Émissions liées aux bâtiments (tCO_2e)	13 864	13 071
DÉPLACEMENTS	**2025**	**2024**
Émissions liées aux véhicules (tCO_2e)	6 618	6 338
Émissions liées aux déplacements professionnels (tCO_2e)	2 765	2 442
Émissions liées aux déplacements domicile-travail (tCO_2e)	33 179	29 218
EMPREINTE CARBONE DES CARTES BANCAIRES	**2025**	**2024**
Émissions annuelles (tCO_2e)	446	455
DATA CENTERS	**2025**	**2024**
Émissions liées aux Data Centers (tCO_2e)	1 735	1 728

Les données relatives à la consommation et aux émissions liées au papier ne sont plus collectées en tant qu'indicateurs à partir de 2025.

Indicateurs climat - périmètre des émissions financées

Données agrégées de l'ensemble des entités Émissions de GES ventilées par Scopes 1, 2 & 3 (catégorie 15)

ÉMISSIONS GES SCOPE 3 CAT.15 (SCOPE 1 & 2 CONTREPARTIES)	2025 (TCO_2)		2024 (TCO_2)	
La Banque Postale (+La Banque Postale Leasing & Factoring pour 2025)	1 686 688	5 076 655 (inclut oblig. souveraines)	2 631 000	5 992 478 (inclut oblig. souveraines)
CNP Assurances*	14 993 683		14 780 617	
groupe LBP AM (dont LFDE)	2 746 209		2 002 443	
Louvre Banque Privée	327 897		250 811	
ÉMISSIONS GES SCOPE 3 CAT.15 (SCOPE 3 CONTREPARTIES)	**2025 (TCO_2)**		**2024 (TCO_2)**	
La Banque Postale (+La Banque Postale Leasing & Factoring pour 2025)	9 666 603		8 543 000	
CNP Assurances[42]*	100 548 098		80 358 80	
groupe LBP AM (dont LFDE)	37 146 207		28 307 596	
Louvre Banque Privée (investissements)	3 842 866		2 524 906	

* Périmètre CNP Assurances et ses filiales françaises

LA BANQUE POSTALE

Chaque année, La Banque Postale mesure ses émissions financées sur les Scopes 1, 2 & 3. Les données d'émissions de gaz à effet de serre utilisées pour ces calculs sont publiées par les clients de La Banque Postale, acquises auprès de fournisseurs de données externes, ou estimées à partir de facteurs d'émissions sectoriels. Au 31 décembre 2025, 63 % des encours des portefeuilles de La Banque Postale sont couverts par une mesure d'empreinte des émissions financées.

Portefeuille de crédits immobiliers (résidentiel et commercial)

Méthodologie basée sur les étiquettes DPE et les émissions de GES associées aux actifs financés (Scopes 1 & 2 uniquement). Pour l'immobilier commercial, les émissions sont également influencées par le type de bien (bureaux, commerces, ...), la zone climatique et le caractère neuf ou ancien du bien. Pendant l'année 2025, 620,8 $ktCO_2e$ et 63,6 $ktCO_2e$ ont respectivement été émises par le portefeuille d'immobilier résidentiel (92 % d'encours couverts contre 91 % en 2024) et d'immobilier commercial (100 % d'encours couverts contre 90 % en 2024).

Portefeuille Entreprises

La Banque Postale utilise les données fournies par Bloomberg, Sustainalytics et l'ADEME sur les Scopes 1, 2 & 3 des entreprises, en priorisant les émissions publiées lorsqu'elles existent. Au 31 décembre 2025, les émissions financées représentent 10 669$ktCO_2e$ et couvrent 60 % des encours sur le périmètre Entreprises (bilan et hors-bilan).

Financement de projets énergie renouvelable

Les technologies de production d'électricité du portefeuille étant exclusivement tournées vers les énergies renouvelables, les émissions financées sur ce périmètre sont nulles.

Portefeuille souverains

La Banque Postale a fait le choix de publier pour la première fois ses émissions financées sur le portefeuille souverains. La Banque Postale suit les recommandations du PCAF pour le calcul des émissions liées au financement de la dette souveraine. Le périmètre de calcul est les émissions émanant de la production (biens et services produits sur le territoire national, incluant la consommation intérieure et les exportations - équivalent du Scope 1). Ces émissions proviennent de la base de données EDGAR et n'incluent pas les émissions LULUCF (utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie). Le facteur d'attribution utilisé est le PIB PPA (Parité de Pouvoir d'Achat). Les émissions financées par ce portefeuille s'élèvent à 3 390 $ktCO_2e$ en 2025 et couvrent 99 % des encours.

Expositions aux énergies fossiles

Au 31 décembre 2025, l'exposition nette de La Banque Postale aux énergies fossiles représente 0,003 % de son portefeuille sur le périmètre Entreprises.

Émissions financées Scope 3 catégorie 15

Les émissions financées sur le Scope 3 catégorie 15 s'élèvent à 14 743 $ktCO_2e$ en 2025. 72 % de ces émissions financées proviennent des portefeuilles Entreprises (grandes entreprises, PME, TPE, immobilier commercial et financement des projets basés sur les énergies renouvelables), 23 % sont liés aux émissions des portefeuilles souverains, les 5 % restant sont liés aux émissions financées du portefeuille de la banque de détail et plus particulièrement de l'immobilier résidentiel.

42 - Estimer les émissions de Scope 3 des émissions issues de son portefeuille d'investissement (émissions financées) présente plusieurs limites et incertitudes. En effet, le Scope 3 reste aujourd'hui peu communiqué par les émetteurs et repose souvent sur des estimations, introduisant une marge d'incertitude notable. De plus, les mêmes émissions peuvent être comptabilisées à plusieurs reprises parmi différents émetteurs d'une même chaîne de valeur, conduisant à une surestimation des émissions totales. À titre informatif, CNP Assurances publie le Scope 3 amont et aval des émissions financées des actions cotées, des obligations cotées d'entreprises et des infrastructures, à partir des éléments à sa disposition provenant de ses fournisseurs de données.

RETOURS D'EXPÉRIENCE SUR LES TRAJECTOIRES DE DÉCARBONATION

Bilan des trajectoires SBTi de La Banque Postale : enseignements d'un premier exercice

Dès 2017, La Banque Postale s'est appuyée sur la *Science Based Targets initiative* (SBTi) pour construire ses premières trajectoires de décarbonation alignées sur l'Accord de Paris. En 2019, elle participe à l'élaboration de la première méthodologie sectorielle dédiée aux acteurs financiers, puis devient en 2021 l'une des trois premières banques au monde à faire valider ses trajectoires par la SBTi, couvrant à la fois son périmètre opérationnel et ses portefeuilles de financement et d'investissement.

DES ENGAGEMENTS COUVRANT PLUSIEURS PÉRIMÈTRES

Les cibles fixées étaient volontaristes, alignées sur une ambition de neutralité carbone à horizon 2040 – un cap plus exigeant que celui de la grande majorité des acteurs du secteur :

- **réduction de 43,6 %** des émissions de GES des Scopes 1 & 2 (périmètre opérationnel) d'ici 2030 par rapport à 2021 ;
- **approvisionnement en électricité 100 % renouvelable** d'ici 2030 ;
- **baisse de 73,7 % des émissions par m²** liées aux crédits immobiliers aux particuliers d'ici 2035 par rapport à 2022, avec un palier intermédiaire de -53 % en 2030 ;
- **réduction de 65 % des émissions par m²** pour l'immobilier commercial d'ici 2030 par rapport à 2022 ;
- **financement exclusif** de projets énergétiques renouvelables ;
- **objectifs de température d'alignement à fin 2025 :** 2,2°C (Scopes 1 & 2) et 1,88 °C (Scopes 1,2&3) sur le portefeuille actions et obligations grandes entreprises, 2,3°C (Scopes 1 & 2) et 2,11 °C (Scopes 1,2 &3) sur le portefeuille de prêts moyen/long terme aux grandes entreprises.

UN BILAN 2025 QUI VARIE SELON LES PORTEFEUILLES

À l'échéance 2025, les résultats sont contrastés selon le portefeuille et le périmètre observé.

Sur le portefeuille actions et obligations, la température Scopes 1 & 2 s'établit à 1,6°C, en baisse de 1,54°C depuis 2019 : l'objectif de 2,2°C est atteint. Sur le portefeuille de prêts moyen/long terme, elle atteint 2,52°C (-0,62°C depuis 2019), sans atteindre l'objectif de 2,3°C fixé pour ce portefeuille.
Sur un périmètre élargi aux Scopes 1,2&3, les températures s'établissent à 2,28°C pour chacun des deux portefeuilles, en baisse respective de 0,9°C et 0,83°C depuis 2019 (pour le détail méthodologique des trajectoires et l'analyse par classe d'actifs, cf Stratégie Climat - Alignement avec l'Accord de Paris - Portefeuille de financements et d'investissements - La Banque Postale (p 49)

Pour rappel, les cibles en température ont été construites en visant la neutralité carbone en 2040. Avec cet horizon de temps particulièrement ambitieux, une seule des quatre cibles est atteinte à fin 2025. Il est cependant intéressant de préciser que si l'horizon de temps choisi avait été 2050, alors les quatre objectifs auraient été atteints à fin 2025. Ce constat est le reflet d'une monde économique qui vise très largement la neutralité carbone en 2050.

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE CETTE PREMIÈRE EXPÉRIENCE

L'indicateur de température de portefeuille, construit à partir des engagements formels des contreparties auprès de la SBTi, ne reflète pas toujours la réalité de la décarbonation effective : une entreprise engagée peut voir sa température baisser sans réduction réelle de ses émissions, tandis qu'une entreprise vertueuse mais non engagée se voit attribuer un score élevé par défaut, faute d'engagement formalisé à valoriser.

Au-delà de cette limite méthodologique, le pilotage de cet indicateur dans la durée s'est révélé exigeant : il suppose de collecter et d'actualiser en continu les engagements SBTi de multiples contreparties, dont la disponibilité et la fiabilité varient, et a représenté un défi d'appropriation en interne, le concept de « température de portefeuille » ayant nécessité un travail de pédagogie auprès des métiers.

Malgré la complexité de la méthodologie SBTi et de son pilotage, cette première vague d'engagements a marqué une avancée majeure : elle a accéléré l'appropriation des enjeux climatiques dans le secteur financier et renforcé les expertises, tant au niveau des métiers qu'au sein de la gouvernance de La Banque Postale. Les rôles et responsabilités y sont désormais mieux définis, les défis mieux compris, et l'alignement sur l'Accord de Paris largement adopté.

VERS UNE APPROCHE ENRICHIE

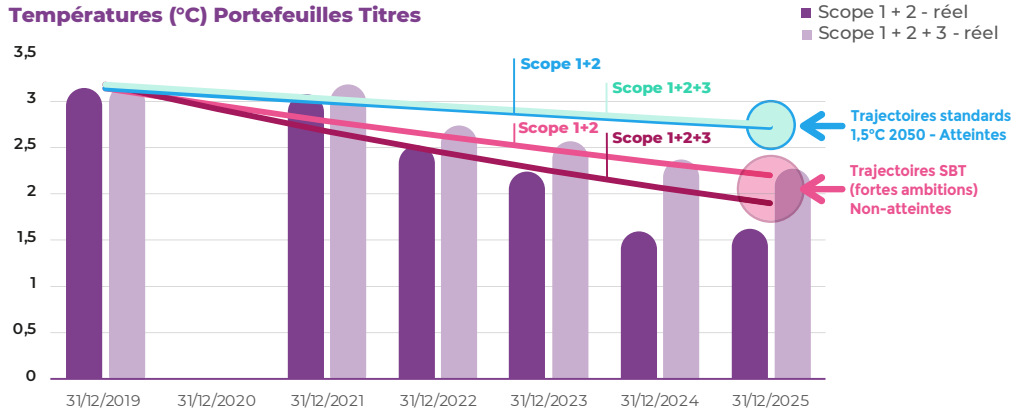
Les trajectoires en température sur les portefeuilles actions et obligations et crédits moyen/long terme aux grandes entreprises sont arrivées à échéance fin 2025.

La Banque Postale conduit actuellement des travaux pour définir de nouveaux engagements climatiques, dans un cadre qui reste celui d'un alignement sur l'Accord de Paris et adossés à une méthodologie documentée ; ils feront l'objet d'une publication ultérieure, dès finalisation.

Ces travaux visent à dépasser la seule prise en compte des engagements formels des contreparties, en intégrant également l'objet des financements et en s'appuyant sur des référentiels plus granulaires, tels que la taxonomie verte européenne, afin de mieux apprécier les efforts de décarbonation des contreparties et de soutenir leur transition.

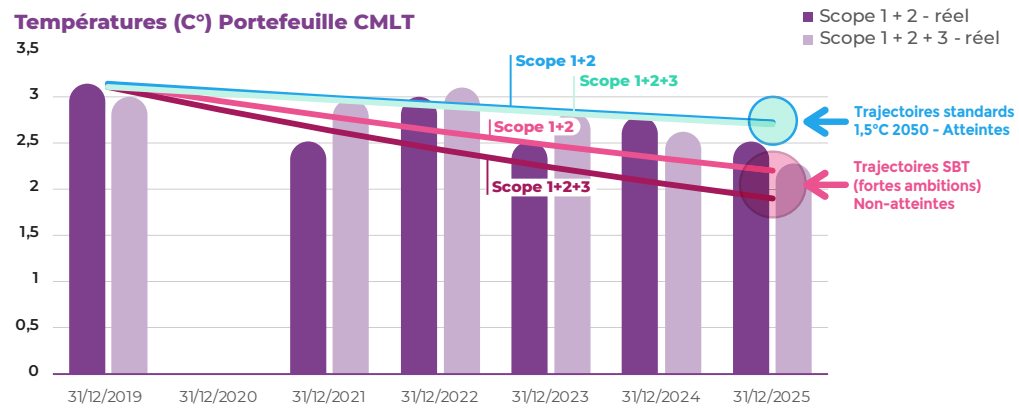
TEMPÉRATURES IMPLICITES (°C) DU PORTEFEUILLE TITRES

Réel vs. trajectoires standard et SBTi, 2019-2025



TEMPÉRATURES IMPLICITES (°C) DU PORTEFEUILLE CRÉDITS MOYEN/ LONG TERME (CMLT)

Réel vs. trajectoires standard et SBTi, 2019-2025



ENGAGEMENTS SBTI

SECTEURS (SCOPES 1 & 2)[43]	ANNÉE DE DÉPART	VALEUR DE DÉPART	OBJECTIFS	ATTEINT AU 31/12/2025	POINT DE PASSAGE 2025
Immobilier résidentiel	2022	28 $kgCO_2e/m^2$	-73.7 % en 2035	25,0 $kgCO_2e/m^2$	22,6 $kgCO_2e/m^2$
Immobilier commercial	2022	32,6 $kgCO_2e/m^2$	-65 % en 2030	25,4 $kgCO_2e/m^2$	24,2 $kgCO_2e/m^2$
Actions et obligations – Grandes entreprises[44]	2019	3,14°C	2,2°C en 2025	1,60 °C	
Crédits moyen/long terme – Grandes entreprises[44]	2019	3,14°C	2,3°C en 2025	2,52 °C	

CIBLES DE DÉCARBONATION DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS CNP ASSURANCES

Les objectifs de CNP Assurances s'appuient sur les recommandations de la *Net-Zero Asset Owner Alliance (Target Setting Protocol)*. L'objectif de réduction de 53 % entre 2019 et 2029 de l'empreinte carbone du portefeuille actions et obligations d'entreprise et infrastructures détenues en direct est aligné avec les conclusions du GIEC. L'objectif de réduction de 32 % par mètre carré entre 2019 et 2029 de l'empreinte carbone du portefeuille immobilier est aligné avec les trajectoires du CRREM.

INDICATEUR	RÉF. 2019	CIBLE 2029	RÉDUCTION	ATTEINT 2025	TAUX D'ATTEINTE
Empreinte carbone Scope 1 & 2 - portefeuille actions, obligations d'Entreprises et infrastructures détenues en direct par CNP Assurances et ses filiales françaises	107 $kgCO_2e/k€$	50 $kgCO_2e/k€$	-53 %	37 $kgCO_2e/k€$	123 %
Empreinte carbone Scope 1 & 2 - portefeuille immobilier détenu en direct, via les *club deals* et les fonds majoritaires par CNP Assurances et ses filiales françaises	19 $kgCO_2e/m^2$	13 $kgCO_2e/m^2$	-32 %	17 $kgCO_2e/m^2$	33 %

La cible de réduction de 17 % de l'intensité carbone des producteurs d'électricité a été largement dépassée en 2024 : l'intensité est passée de 259 kgCO2e/MWh en 2019 à 121 kgCO2e/MWh en 2024. CNP Assurances ne s'est pas fixée de trajectoire de décarbonation sur les autres classes d'actifs et le Scope 3 des entreprises dans lesquelles elle investit, en l'absence de méthodologies et/ou de données suffisantes.

GROUPE LBP AM

Intégration transversale *via* le scoring GREaT
L'analyse climatique se fonde sur le pilier E de la méthodologie GREaT, construite sur une dizaine d'indicateurs collectés auprès des agences de notation spécialisées.

Mesure d'empreinte carbone des investissements
Pour mesurer le volume d'émissions de GES (Scopes 1, 2 & 3) de chaque émetteur, le groupe LBP AM se base sur les données fournies par MSCI.

Alignement avec l'Accord de Paris
La méthodologie « *Science-Based Targets – Portfolio Coverage* » (SBT-PC) vise à augmenter la proportion d'encours placée dans des émetteurs engagés sur une trajectoire de décarbonation validée par la SBTi. Au 31 décembre 2025, les portefeuilles du groupe ont atteint 50,4 % d'alignement *Net Zero* sur le périmètre d'application.

OUTILS PROPRIÉTAIRES DE GROUPE LBP AM

Transition Plan Scoring
Solution propriétaire permettant d'analyser, à grande échelle et de façon systématique, les plans de transition des entreprises (ambition des objectifs, moyens opérationnels, gouvernance et pilotage). Plus de 20 000 entreprises font l'objet d'évaluations régulières.

GREaT
Méthode d'analyse ISR reposant sur quatre piliers : Gouvernance responsable, gestion durable des Ressources, transition Énergétique et développement des Territoires. Près de 10 000 émetteurs bénéficient d'une analyse quantitative GREaT.

43 - Scopes des entreprises sur lesquels portent l'objectif de la Banque.
44 - Ces trajectoires en température sont arrivées à échéance fin 2025. La Banque Postale conduit actuellement des travaux pour définir de nouveaux engagements climatiques, dans le cadre d'un alignement sur l'Accord de Paris et adossés à une méthodologie documentée. Ils feront l'objet d'une publication ultérieure, dès finalisation.

LOUVRE BANQUE PRIVÉE

Louvre Banque Privée a choisi d'exprimer sa trajectoire climat sous forme de température implicite de portefeuille pour ses activités d'investissement en gestion d'actifs.

Elle s'engage à aligner tous les portefeuilles sur une trajectoire 1,5°C, avec 100 % des portefeuilles à une température implicite maximale de 1,5°C en 2040, en partant d'un niveau initial de +2,1°C en 2024. Fin 2025, le chiffre constaté était de +2,07°C, soit un niveau inférieur au maximum autorisé.



Indicateurs et objectifs nature

Des indicateurs pour mesurer l'impact et la dépendance liés à la biodiversité

La mesure des impacts et dépendances vis-à-vis de la biodiversité constitue une étape cruciale pour comprendre les liens d'une activité économique avec la nature. Elle occupe, à ce titre, une place essentielle dans les recommandations de la TNFD, notamment dans la phase « Évaluer » du cadre LEAP (Localiser, Évaluer, Analyser, Préparer).
Cette mesure d'impacts et de dépendances vis-à-vis de la biodiversité est d'autant plus importante qu'elle permet ensuite de comprendre et mesurer l'exposition de l'activité à des risques liés à la nature.

Dans le cas d'une institution financière comme le groupe La Banque Postale, une partie des impacts des clients et entreprises investies peut lui être imputée, leur activité ayant été directement permise par ses financements. On considère également que les dépendances de ces clients et entreprises se transmettent au groupe.
Les risques liés à la nature pour le groupe découlent donc fortement de leur transmission à travers ses portefeuilles de financement et d'investissement, c'est pourquoi la mesure des impacts et dépendances à la biodiversité est réalisée sur ces portefeuilles, et non sur le périmètre opérationnel.

Le tableau présentant les portefeuilles concernés au 31 décembre 2025 par l'évaluation des impacts et des dépendances, ainsi que la présentation de leur périmètre de mesure, se trouve dans la partie Stratégie Nature du groupe - Portefeuilles de financements et d'investissements - Mesurer ses impacts et ses risques (p 40).

Une mesure des impacts et dépendances vis-à-vis de la biodiversité

L'évaluation des impacts et dépendances liés à la biodiversité du groupe La Banque Postale a été réalisée grâce à trois outils différents :

> **le *Global Biodiversity Score* (GBS)**, un outil développé par CDC Biodiversité pour les portefeuilles immobilier, Entreprises et Secteur public et économie locale de La Banque Postale et pour les prêts immobiliers de Louvre Banque Banque Privée ;

> **BIA-GBS**, une base de données co-développée par Carbone 4 et CDC Biodiversité pour CNP Assurances et groupe LBP AM & La Financière de l'Échiquier ;

> ***Clarity AI*** pour Louvre Banque Privée.

Empreinte biodiversité

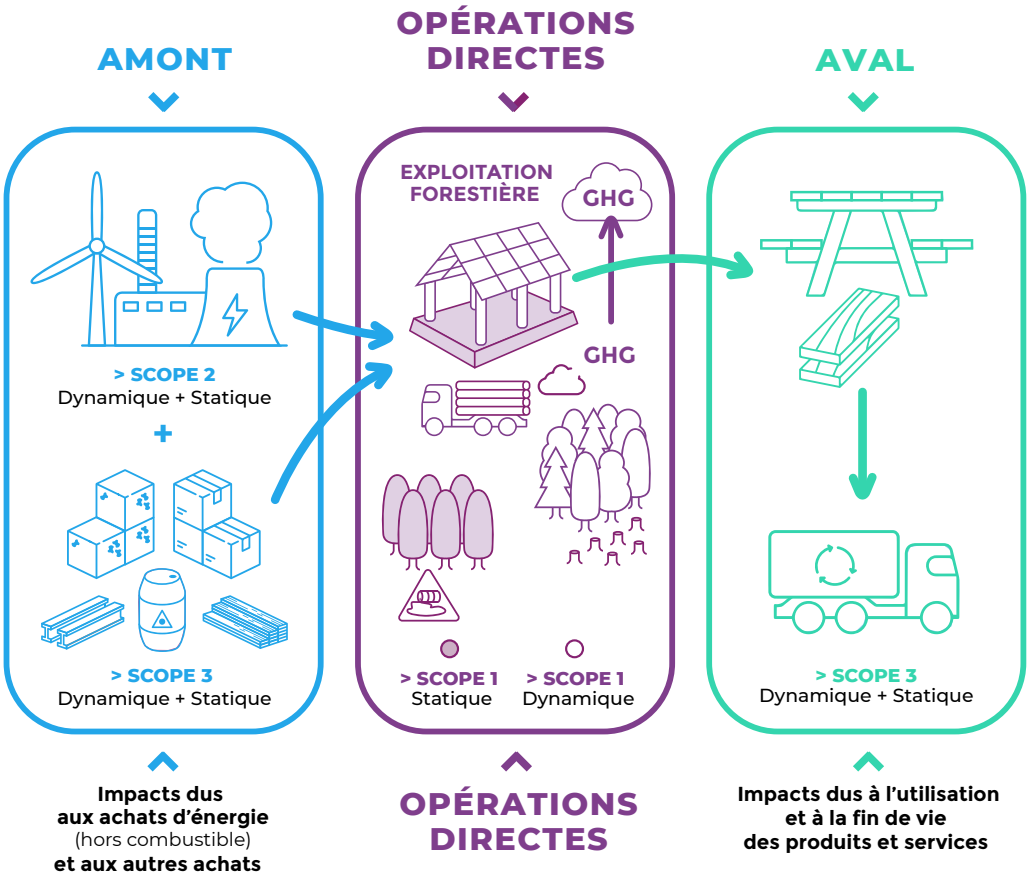
Le *Global Biodiversity Score* a permis d'évaluer la dépendance des portefeuilles de La Banque Postale aux 25 services écosystémiques[45] pour le GBS (version la plus récente d'ENCORE) fournis par la nature, ainsi que leurs impacts sur la biodiversité, sur les écosystèmes terrestres et aquatiques d'eau douce[46], au regard de quatre des cinq pressions définies par l'IPBES : changement d'usage des sols, surexploitation des ressources naturelles, pollution, changement climatique[47].

Cet impact est exprimé en MSA.km². La MSA (*Mean Species Abundance*) est une métrique reconnue par la communauté scientifique, qui permet d'agréger différents types d'impacts sur la biodiversité afin d'évaluer l'état des écosystèmes en mesurant l'abondance moyenne des espèces en un lieu donné :
1 MSA.km² perdu équivaut à la destruction totale de 1 km² d'espace naturel non perturbé, c'est-à-dire d'espace naturel n'ayant jamais subi d'intervention de l'homme (ex : une forêt primaire).

L'empreinte biodiversité est calculée sur les activités directes et la chaîne de valeur amont des activités financées, dans une approche compatible avec les cadres internationaux (*GHG Protocol, Natural Capital Protocol*). Elle couvre les activités directes (Scope 1), les achats d'énergie (Scope 2) ainsi que les chaînes d'approvisionnement et autres activités amont (Scope 3 amont).
Les activités aval, notamment l'utilisation des biens et services produits et leur fin de vie (Scope 3 aval), ne sont pas prises en compte dans cette évaluation.

La mesure d'empreinte comptabilise deux types d'impacts : les impacts cumulés négatifs (statiques), antérieurs au début de la période d'évaluation, et les pertes ou gains périodiques (dynamiques), survenus au cours de la période évaluée.

LIMITES DE LA CHAÎNE DE VALEUR COMPATIBLES AVEC LE GHG PROTOCOL



45 - Les services écosystémiques sont les services rendus par la nature, essentiels au fonctionnement de nos sociétés.
46 - L'écosystème marin, ainsi que la biodiversité des sols, ne sont pas couverts par l'outil.
47 - La pression « Espèces exotiques envahissantes » n'est pas encore couverte par le *Global Biodiversity Score*, en raison de l'absence de données permettant de calculer un impact lié à cette pression.

CNP Assurances et le groupe LBP AM mesurent leur empreinte biodiversité avec la base de données BIA-GBS™ de Carbon4 Finance, construite sur la méthodologie du GBS de CDC Biodiversité. Les pressions sont estimées sur la base de données financières, opérationnelles ou environnementales publiées par les entreprises ou modélisées, compte tenu du secteur d'activité, de la localisation géographique des entreprises et de leurs impacts amont et aval (Scope 3). L'impact est également mesuré en MSA.km².

Louvre Banque Privée mesure son empreinte biodiversité avec une base de données fournie par *Clarity AI*, qui couvre à la fois le périmètre des titres vifs et celui des OPC. Les impacts incluent 8 pressions sur les écosystèmes terrestres et aquatiques d'eau douce, découlant des principales pressions de l'IPBES. Cette mesure d'empreinte est réalisée dans une métrique d'intégrité des écosystèmes appelée *PDF.m².year* (*Potentially Disappeared Fraction*), utilisée également dans les démarches d'analyse de cycle de vie.

Dépendance des processus de production aux services écosystémiques

La plateforme ENCORE attribue à 86 processus de production des niveaux de dépendance de 21 à 25 services écosystémiques selon la version d'ENCORE utilisée, classés selon la classification internationale commune des services écosystémiques, mesurés de très faiblement à très fortement dépendant, en tenant compte du degré de perturbation des processus de production, si le service venait à disparaître et des pertes financières attendues.

Dès lors que les niveaux de dépendance sont affectés aux différents processus de production, la méthodologie du GBS et de BIA-GBS permet d'attribuer un score de dépendance à une entreprise en fonction de la répartition de son chiffre d'affaires par secteur d'activité. À partir de ces méthodes, deux scores sont disponibles :

- **un score de dépendance moyen ;**
- **un score de dépendance critique** (part du portefeuille dépendant fortement ou très fortement d'au moins un service écosystémique, considéré comme non substituable.



Une analyse de localisation des activités financées ou investies

En parallèle de l'évaluation des impacts et dépendances, une analyse a permis d'identifier les activités financées ou investies par le groupe La Banque Postale situées dans des zones sensibles[48], c'est-à-dire des zones ayant des enjeux importants liés à la nature, impliquant un risque spécifique pour les activités présentes dans cette zone.

Pour les enjeux climatiques, la localisation d'une émission de gaz à effet de serre n'influe pas sur l'importance de sa contribution au changement climatique et donc sur son impact in fine sur la biodiversité. En effet, quel que soit le lieu depuis lequel est émis un gaz à effet de serre, il aura le même impact sur le réchauffement global. *A contrario*, les impacts et dépendances à la nature sont des enjeux locaux. Par exemple, des émissions de polluants, des prélèvements d'eau ou des changements d'usage des sols impactent la biodiversité sur les sites où elles sont émises ou dans des zones adjacentes, mais pas l'ensemble de la biodiversité mondiale.

Par ailleurs, l'importance et la valeur qu'on attribue à la biodiversité varie selon les lieux : il est particulièrement problématique de dégrader des écosystèmes clés, comportant des espèces en danger ou bien fournissant des services écosystémiques importants. Il est donc crucial de considérer les impacts et les dépendances d'une activité en lien avec l'importance de la nature dans une localisation donnée.

Les zones sensibles pour la biodiversité sont identifiées à travers quatre indicateurs, regroupés en deux familles : la présence d'aires soumises à une protection ou une régulation (aires protégées *IUCN, Key Biodiversity Areas*), et les spécificités des espèces présentes (diversité d'espèces IUCN, habitats d'espèces menacées).
Ces quatre indicateurs sont agrégés pour calculer un score final d'importance de la biodiversité allant de 1 à 5, 1 représentant une importance faible, et 5 une importance très forte, c'est-à-dire la présence de zones ou d'espèces remarquables.

48 - Les zones sensibles sont définies par la TNFD comme : · Des zones importantes pour la biodiversité ; et/ou · Des zones où l'intégrité de l'écosystème est élevée ; et/ou · Des zones où l'intégrité de l'écosystème diminue rapidement ; et/ou · Des zones où les risques physiques liés à l'eau sont élevés ; et/ou · Des zones importantes pour la fourniture de services écosystémiques, y compris les avantages pour les peuples autochtones, les communautés locales et les parties prenantes.

RÉSULTATS PORTEFEUILLES IMMOBILIERS LA BANQUE POSTALE SA ET LOUVRE BANQUE PRIVÉE

Les biens immobiliers des clients étant majoritairement concentrés en France métropolitaine, une analyse approfondie a été menée à partir de leur code postal afin de déterminer ceux localisés à proximité de zones sensibles.

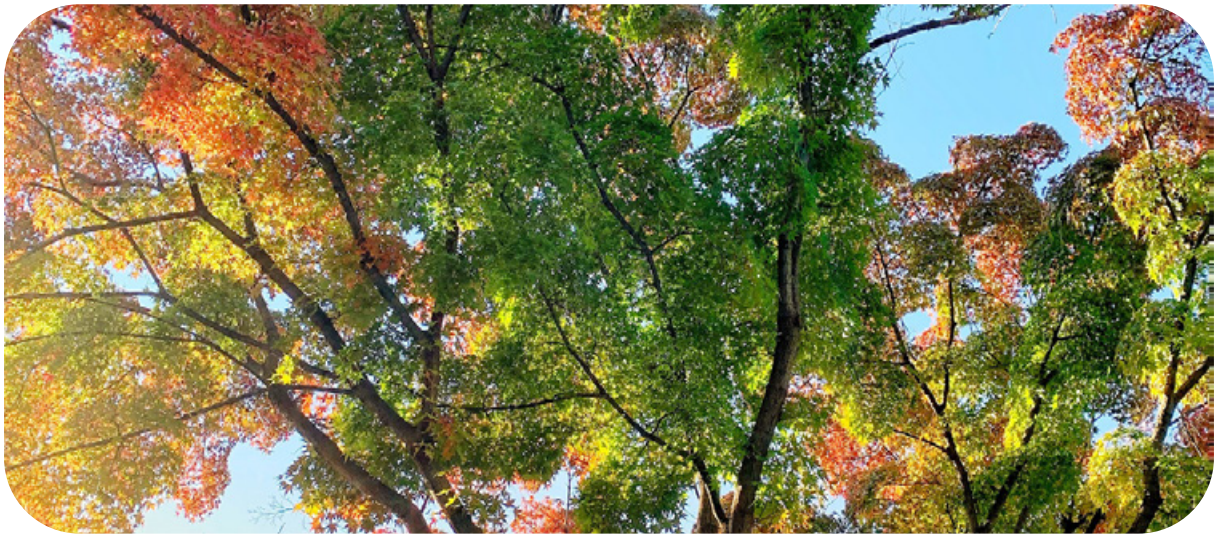
RÉPARTITION DE L'ENCOURS DES PORTEFEUILLES DE PRÊTS IMMOBILIERS PAR NIVEAU DE SCORE D'IMPORTANCE DE LA BIODIVERSITÉ DE LEUR LOCALISATION

SCORE D'IMPORTANCE DE LA BIODIVERSITÉ	TRÈS FAIBLE	FAIBLE	MOYEN	FORT	TRÈS FORT	NON LOCALISÉ
La Banque Postale - Immobilier commercial (PMO)	9 %	45 %	8 %	1 %	7 %	29 %
Louvre Banque Privée - Immobilier commercial	7 %	61 %	5 %	2 %	25 %	0,29 %
La Banque Postale - Immobilier résidentiel (PPH)	18 %	37 %	16 %	5 %	21 %	2 %
Louvre Banque Privée - Immobilier résidentiel	7 %	53 %	10 %	4 %	26 %	0,67 %

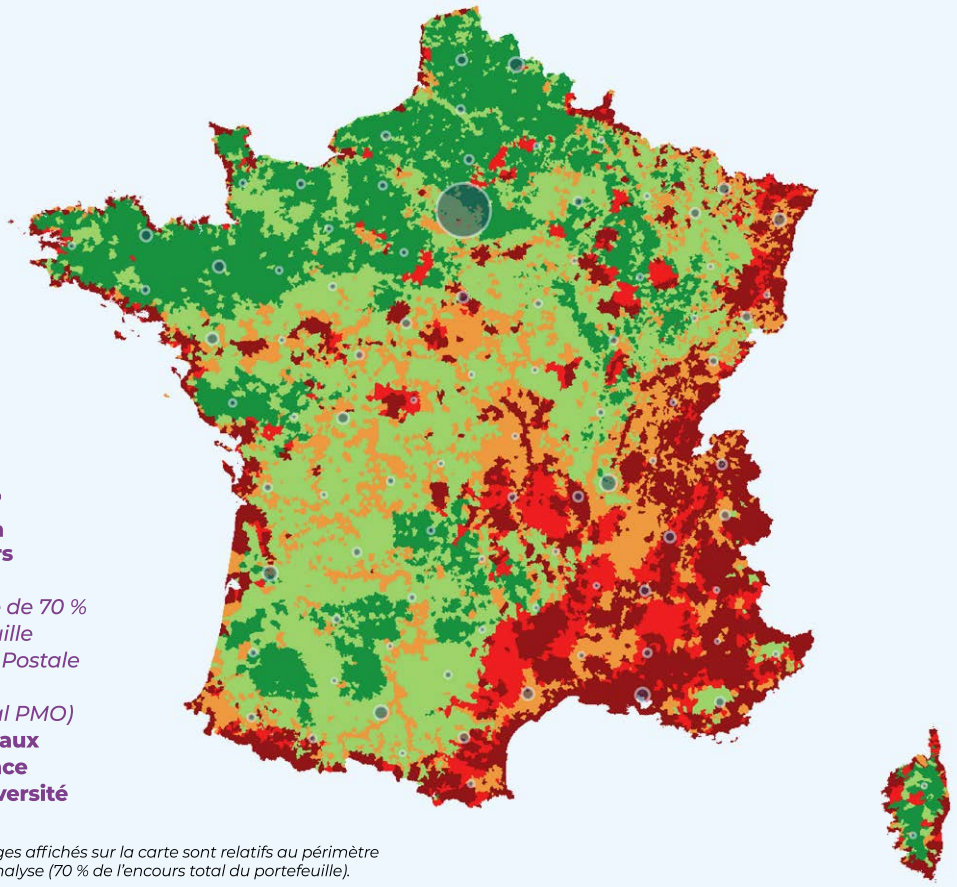
Les analyses géolocalisées montrent que plus de 25 % de l'encours des portefeuilles immobiliers de Louvre Banque Privée est situé dans des zones présentant une importance forte ou très forte pour la biodiversité. Pour La Banque Postale, cette proportion apparaît plus faible. Toutefois, une partie de l'encours correspond à des contreparties non localisées par l'outil d'évaluation des risques pour le portefeuille immobilier commercial de La Banque Postale, ce qui limite la portée des conclusions pour ce portefeuille.

Les localisations les plus sensibles correspondent principalement à des territoires caractérisés par la présence d'aires protégées, de zones clés pour la biodiversité et d'espèces menacées. Elles se situent en majorité au Sud et à l'Est de la France, notamment en bord de mer et dans les régions montagneuses. La côte Sud-Est abrite les seuls écosystèmes de France métropolitaine classés « en danger » par la Liste rouge des écosystèmes de l'UICN. L'analyse met ainsi en évidence deux types de localisations prioritaires :

- **les territoires concentrant les principaux encours financés**, qui se situent dans des zones urbanisées à faible importance de la biodiversité. C'est notamment le cas de l'Île-de-France, qui représente environ 30 % des encours du portefeuille immobilier résidentiel de La Banque Postale et plus de 45 % de son portefeuille immobilier commercial ;
- **les localisations présentant les enjeux écologiques les plus forts,** où les encours sont plus limités mais où les impacts potentiels sur la biodiversité sont plus sensibles. Il s'agit notamment de certaines zones du sud-est de la France.

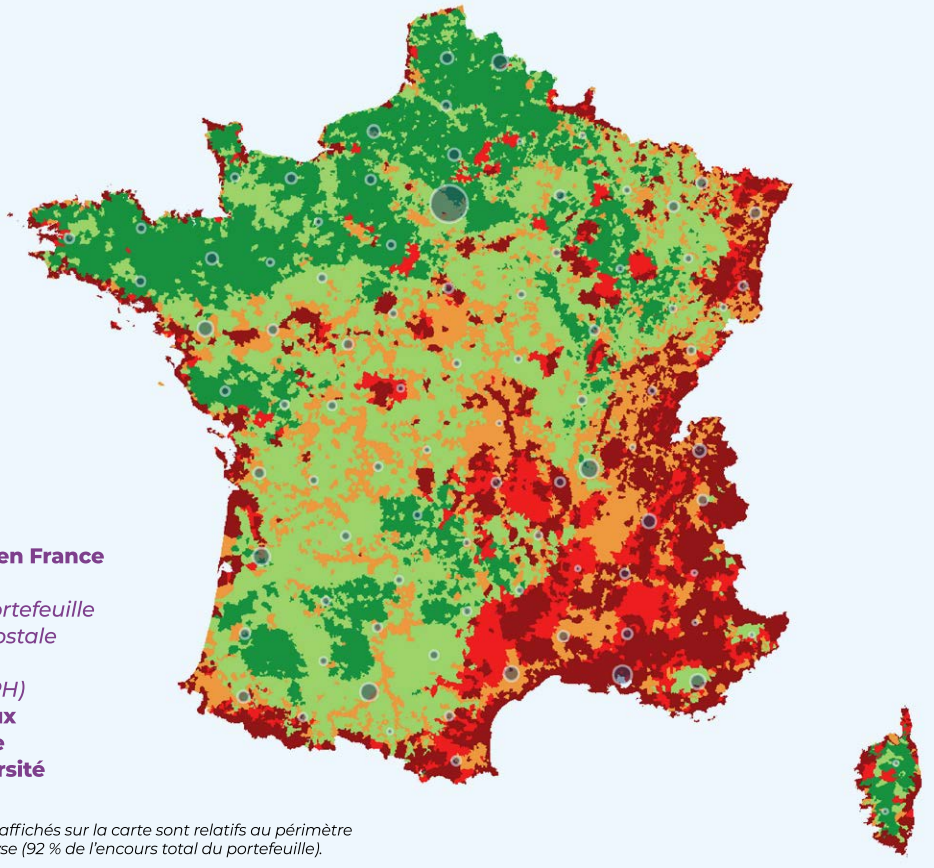


LA BANQUE POSTALE



Répartition des encours en France *(couverture de 70 % du portefeuille La Banque Postale Immobilier Commercial PMO)* **et des niveaux d'importance de la biodiversité associées**

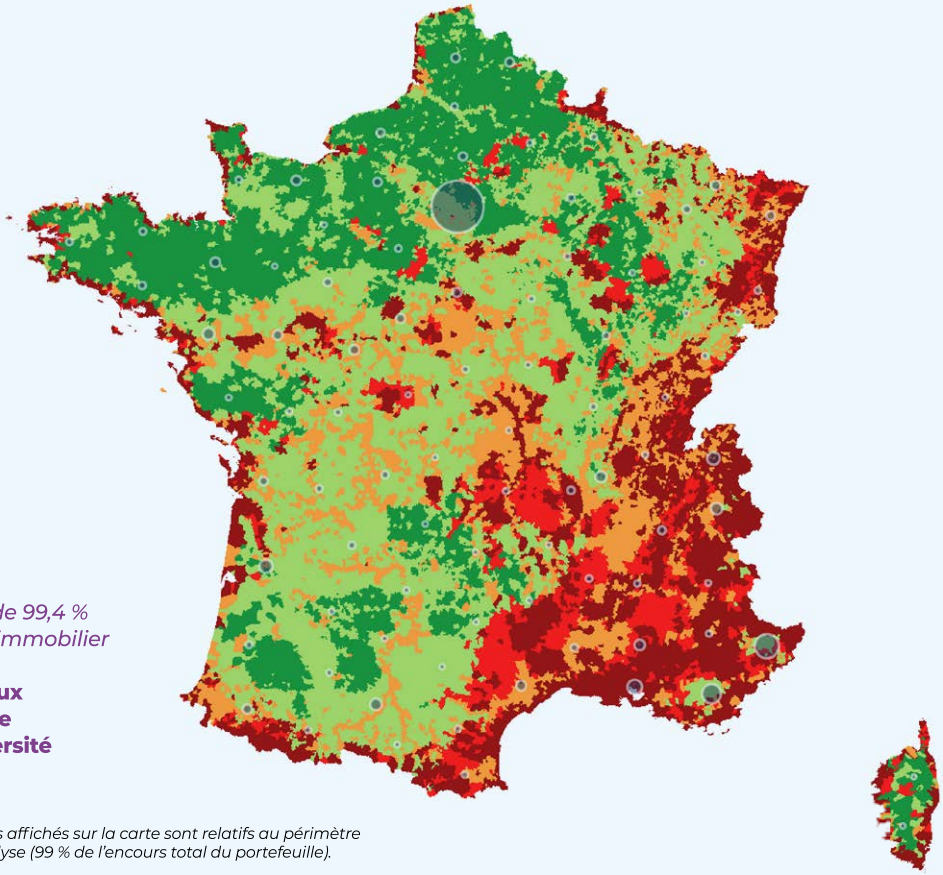
Les pourcentages affichés sur la carte sont relatifs au périmètre couvert par l'analyse (70 % de l'encours total du portefeuille).



Répartition des encours en France *(couverture de 92 % du portefeuille La Banque Postale Immobilier résidentiel PPH)* **et des niveaux d'importance de la biodiversité associées**

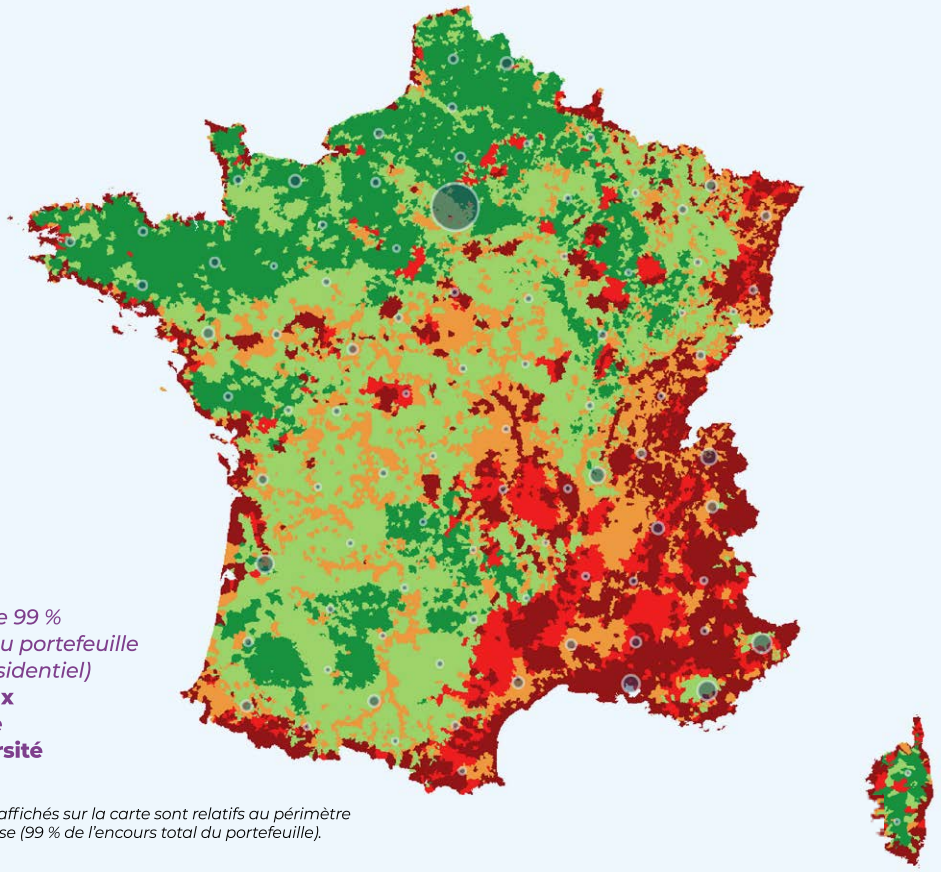
Les pourcentages affichés sur la carte sont relatifs au périmètre couvert par l'analyse (92 % de l'encours total du portefeuille).

LOUVRE BANQUE PRIVÉE



Répartition des encours en France *(couverture de 99,4 % de l'encours immobilier commercial)* **et des niveaux d'importance de la biodiversité associées**

Les pourcentages affichés sur la carte sont relatifs au périmètre couvert par l'analyse (99 % de l'encours total du portefeuille).



Répartition des encours en France *(couverture de 99 % de l'encours du portefeuille immobilier résidentiel)* **et des niveaux d'importance de la biodiversité associées**

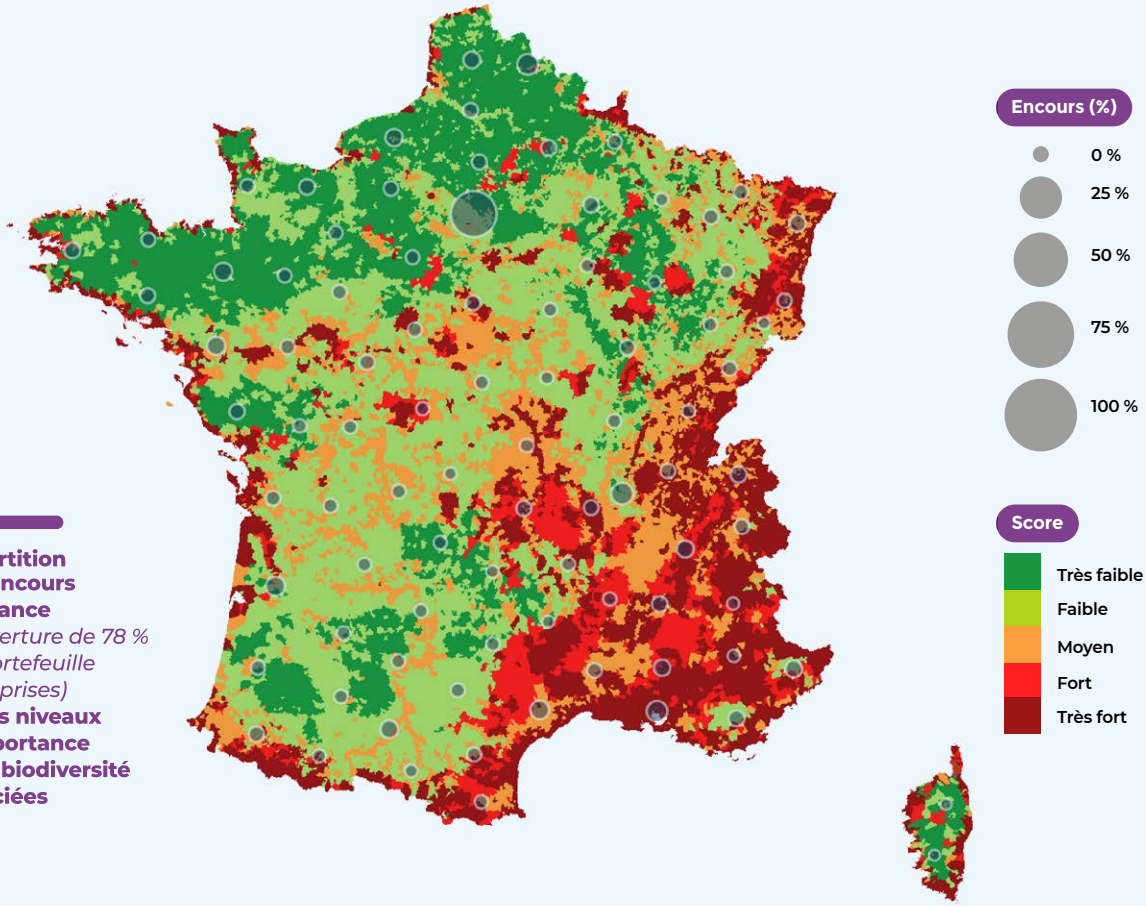
Les pourcentages affichés sur la carte sont relatifs au périmètre couvert par l'analyse (99 % de l'encours total du portefeuille).

Cartes - Répartition des surfaces financées par les prêts immobiliers de La Banque Postale et Louvre Banque Privée en France métropolitaine selon le niveau de risque nature. Pour plus de lisibilité, l'encours des départements d'Île-de-France a été regroupé dans une seule bulle.

RÉSULTATS PORTEFEUILLES ENTREPRISES LA BANQUE POSTALE

(localisations des activités directes)

L'encours du portefeuille Entreprises est réparti sur l'ensemble du territoire français. La région Île-de-France concentre près de la moitié de l'encours représenté sur la carte (44 %), en cohérence avec son poids économique. Une grande majorité du portefeuille se situe dans des zones à importance de la biodiversité faible (plus de 70 %), reflétant la dégradation de la biodiversité en France.
À l'inverse, 13 % des encours sont situés dans des zones à forte ou très forte importance écologique, principalement au Sud-Est de la France. Les pourcentages affichés sur la carte ci-dessous sont relatifs au périmètre couvert par l'analyse (78 % de l'encours total du portefeuille Entreprises de La Banque Postale).



Répartition des encours en France *(couverture de 78 % du portefeuille Entreprises)* **et des niveaux d'importance de la biodiversité associées**

CES RÉSULTATS mettent en évidence des enjeux particuliers dans les territoires à forte biodiversité, notamment dans le Sud-Est de la France.

Ils soulignent l'intérêt d'identifier les activités économiques implantées dans ces zones susceptibles d'exercer des pressions directes sur les écosystèmes.

Cette analyse est particulièrement pertinente pour les secteurs agricole et forestier, bien qu'ils représentent une part limitée des encours, peuvent générer des impacts significatifs sur la biodiversité selon les pratiques de production et de gestion mises en œuvre.

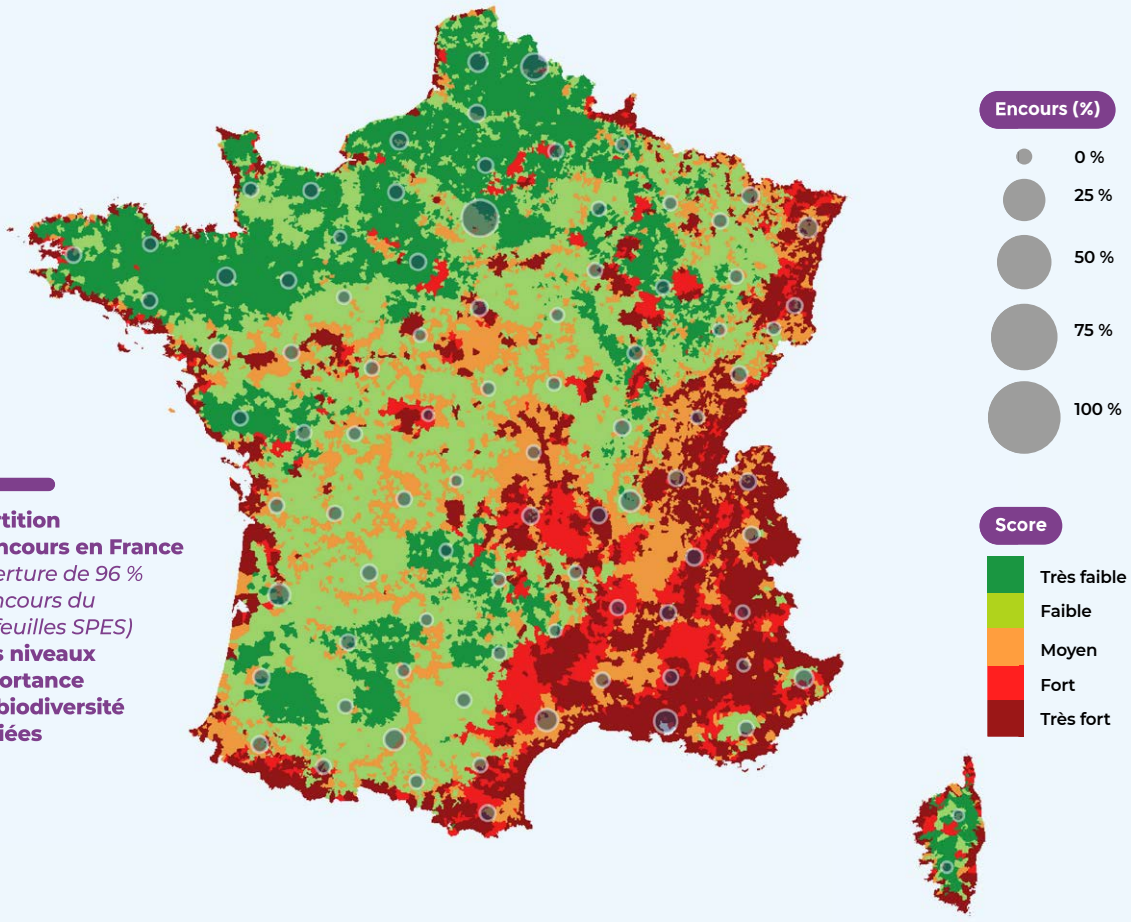
RÉSULTATS PORTEFEUILLES SPES LA BANQUE POSTALE

(localisations des activités directes)

Le portefeuille SPES est réparti sur l'ensemble du territoire français, avec l'Île-de-France concentrant près d'un quart des encours. Comparativement au portefeuille Entreprises, le portefeuille SPES apparaît davantage exposé : près d'un quart du portefeuille (24 %) est localisé dans des zones à forte ou très forte importance pour la biodiversité, principalement dans le quart Sud-Est de la France et en Alsace.

Cette concentration d'encours dans des territoires à forts enjeux écologiques justifie une vigilance particulière. Les collectivités locales financées dans ces départements sont en effet susceptibles d'être davantage concernées par les enjeux de préservation et de restauration de la biodiversité, ce qui pourra influencer leurs besoins d'investissement et leurs politiques d'aménagement.

Les pourcentages affichés sur la carte ci-dessous sont relatifs au périmètre couvert par l'analyse (96 % de l'encours total du portefeuille SPES de La Banque Postale).



Répartition des encours en France *(couverture de 96 % de l'encours du portefeuilles SPES)* **et des niveaux d'importance de la biodiversité associées**



ANALYSE À L'ÉCHELLE MONDIALE

Portefeuilles du groupe LBP AM, CNP Assurances et Louvre Banque Privée

Les investissements du groupe LBP AM, CNP Assurances et Louvre Banque Privée se situent majoritairement en Europe et en Amérique du Nord, deux régions globalement caractérisées par une faible importance pour la biodiversité du fait d'une forte anthropisation des territoires. Néanmoins, l'importance écologique varie fortement à des échelles plus fines, ce qui conduit à la présence d'expositions ponctuelles dans des zones à forts enjeux.

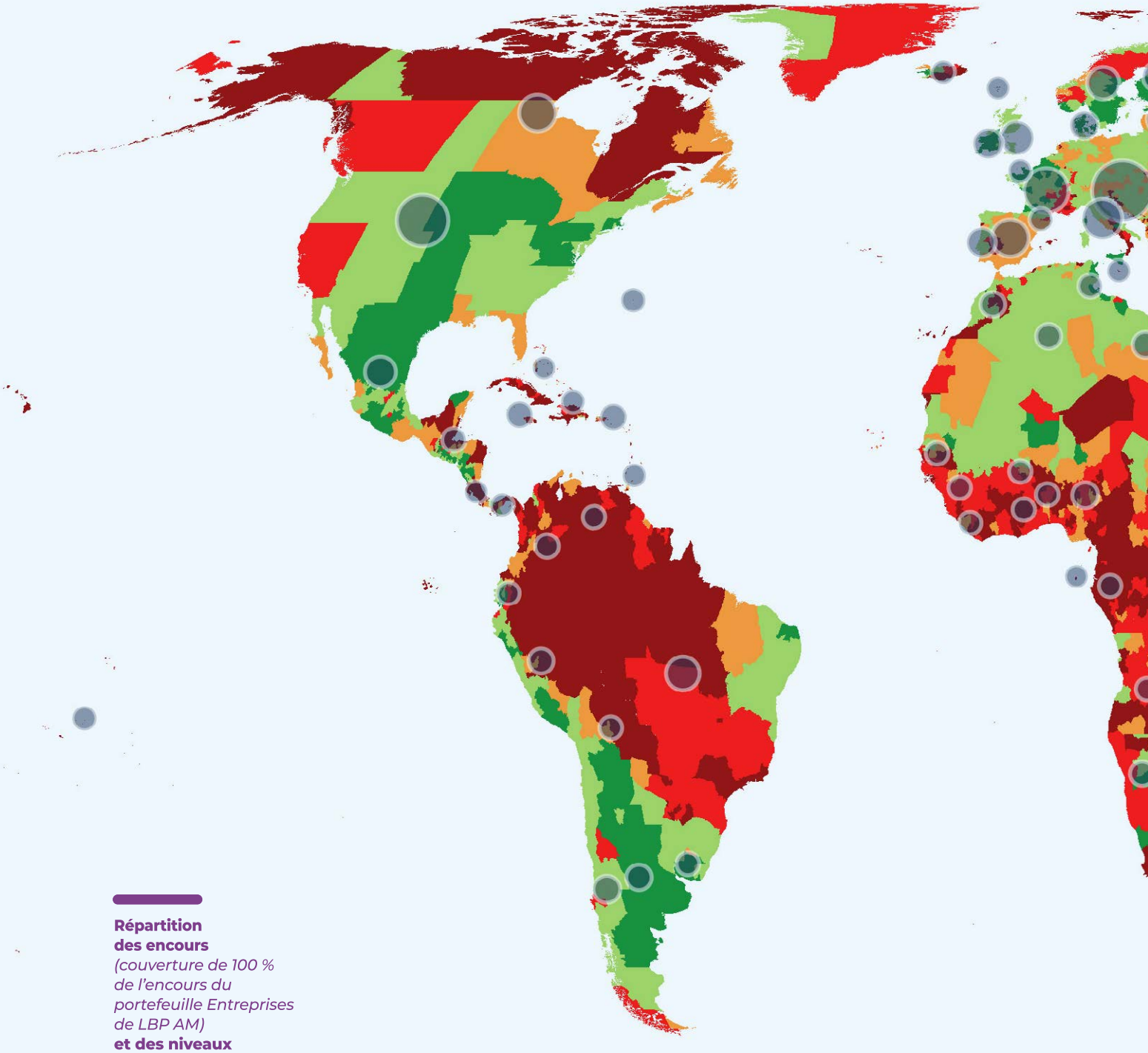
À l'inverse, les expositions à risque se concentrent principalement en Amérique du Sud, en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie du Sud-Est. Bien que les montants investis dans chacune de ces régions demeurent relativement limités à l'échelle individuelle, ils représentent collectivement une part significative des portefeuilles.

Cette analyse repose sur la localisation des activités directes des entreprises, qui correspond le plus souvent à leur siège social ou à leurs principaux établissements. Or, une part importante des pressions exercées sur la biodiversité se situe en amont ou en aval des chaînes de valeur, notamment dans les activités d'approvisionnement, et n'est donc pas captée par cette approche.

Ces résultats soulignent toutefois l'intérêt d'identifier les activités financées dans ces territoires, en particulier celles susceptibles d'exercer des pressions directes sur les écosystèmes. Une attention particulière pourra notamment être portée aux secteurs présentant de fortes interactions avec la biodiversité, tels que les activités agricoles et extractives.

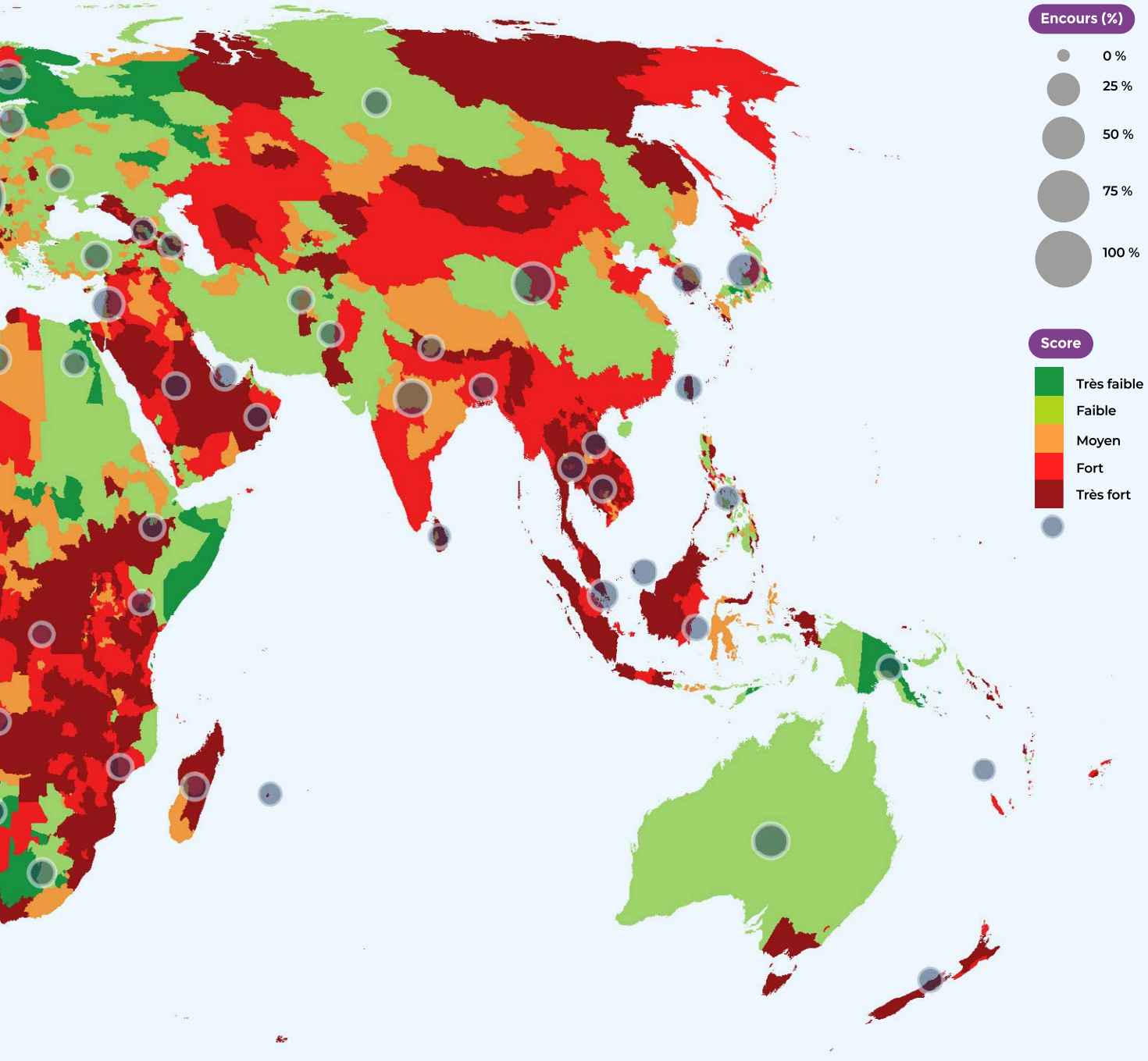
GROUPE LBP AM

Plus de 80 % des encours sont localisés dans des zones à faible importance pour la biodiversité (Europe 57 %, Amérique du Nord 22 %) ; 11 % des encours sont situés dans des zones à forte ou très forte importance écologique.



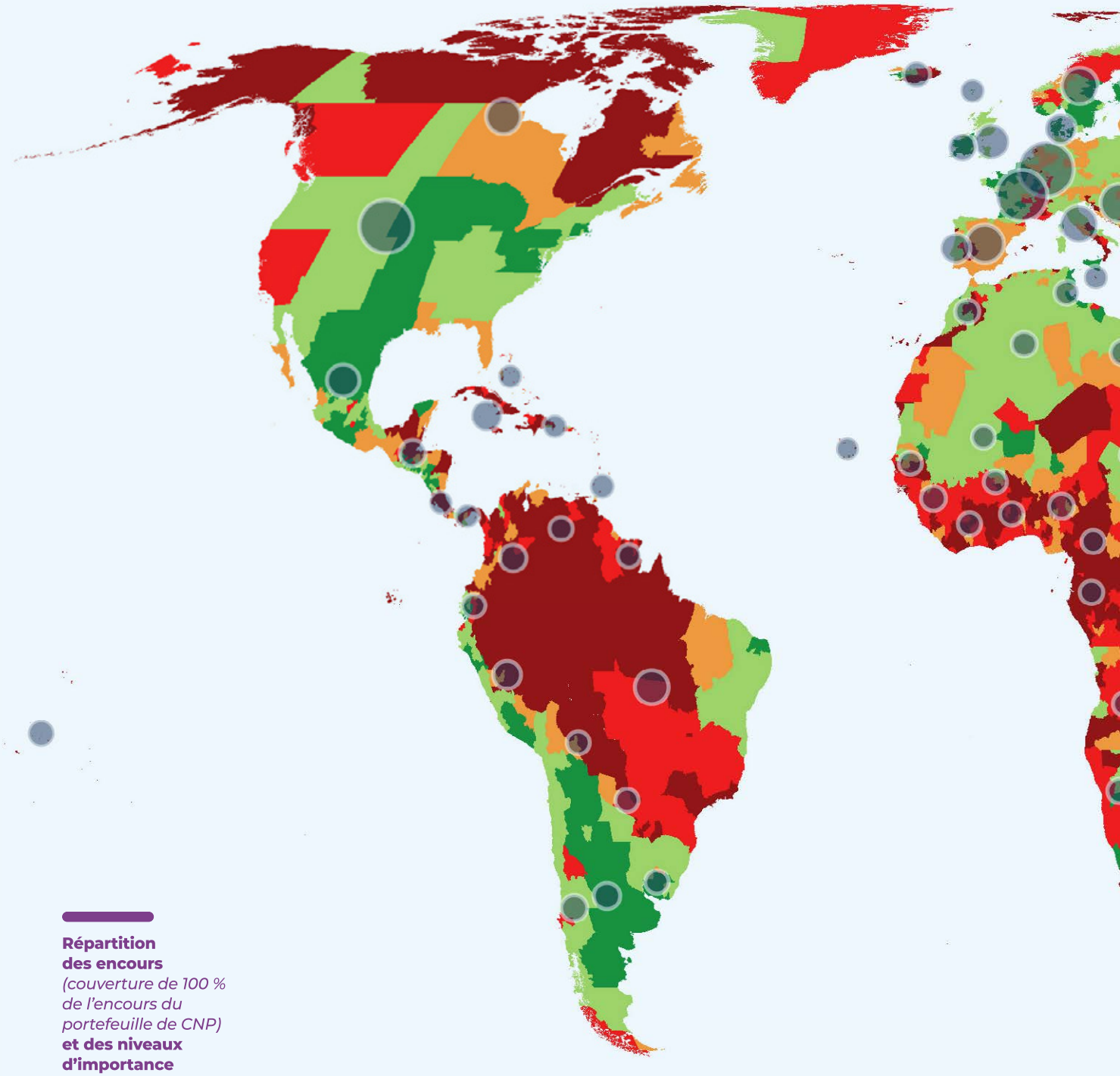
Répartition des encours *(couverture de 100 % de l'encours du portefeuille Entreprises de LBP AM)* **et des niveaux d'importance de la biodiversité associés**

Sur cette carte, les encours des contreparties ont été agrégés au niveau pays.
Par souci de lisibilité, certaines bulles d'encours ont été regroupées (notamment en Europe).


Encours (%)
0 %
25 %
50 %
75 %
100 %
Score
Très faible
Faible
Moyen
Fort
Très fort

CNP ASSURANCES

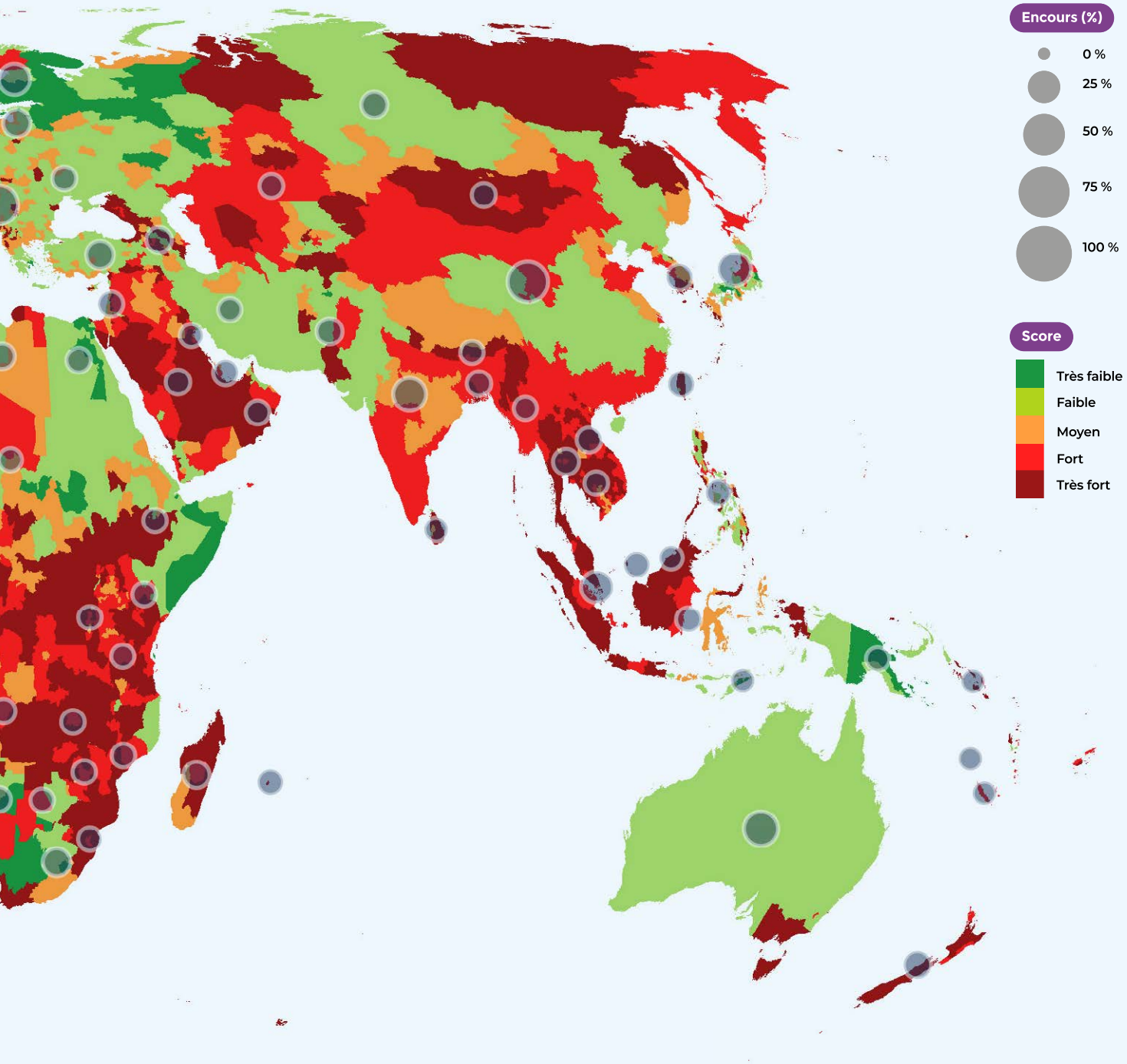
Plus de 80 % des encours sont localisés dans des zones à faible importance (Europe 58 %, Amérique du Nord 23 %, Chine 5 %) ; 12 % des encours sont situés dans des zones à forte ou très forte importance écologique[49].



Répartition des encours *(couverture de 100 % de l'encours du portefeuille de CNP)* **et des niveaux d'importance de la biodiversité associés**

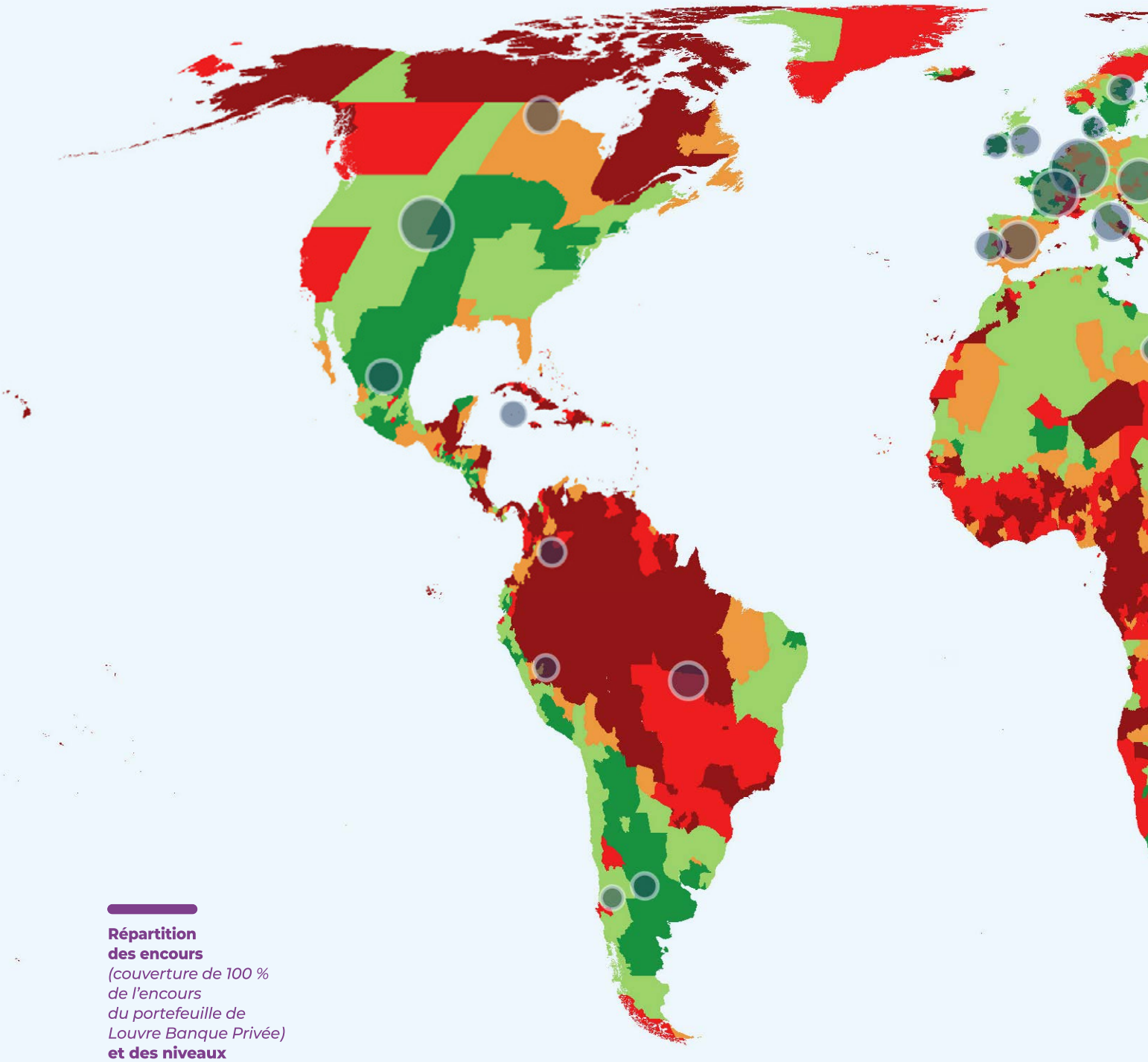
Sur cette carte, les encours des contreparties ont été agrégés au niveau pays.
Par souci de lisibilité, certaines bulles d'encours ont été regroupées (notamment en Europe).

49 - Zones ayant des enjeux importants liés à la nature, impliquant un risque spécifique pour les activités dans cette zone.


Encours (%)
0 %
25 %
50 %
75 %
100 %
Score
Très faible
Faible
Moyen
Fort
Très fort

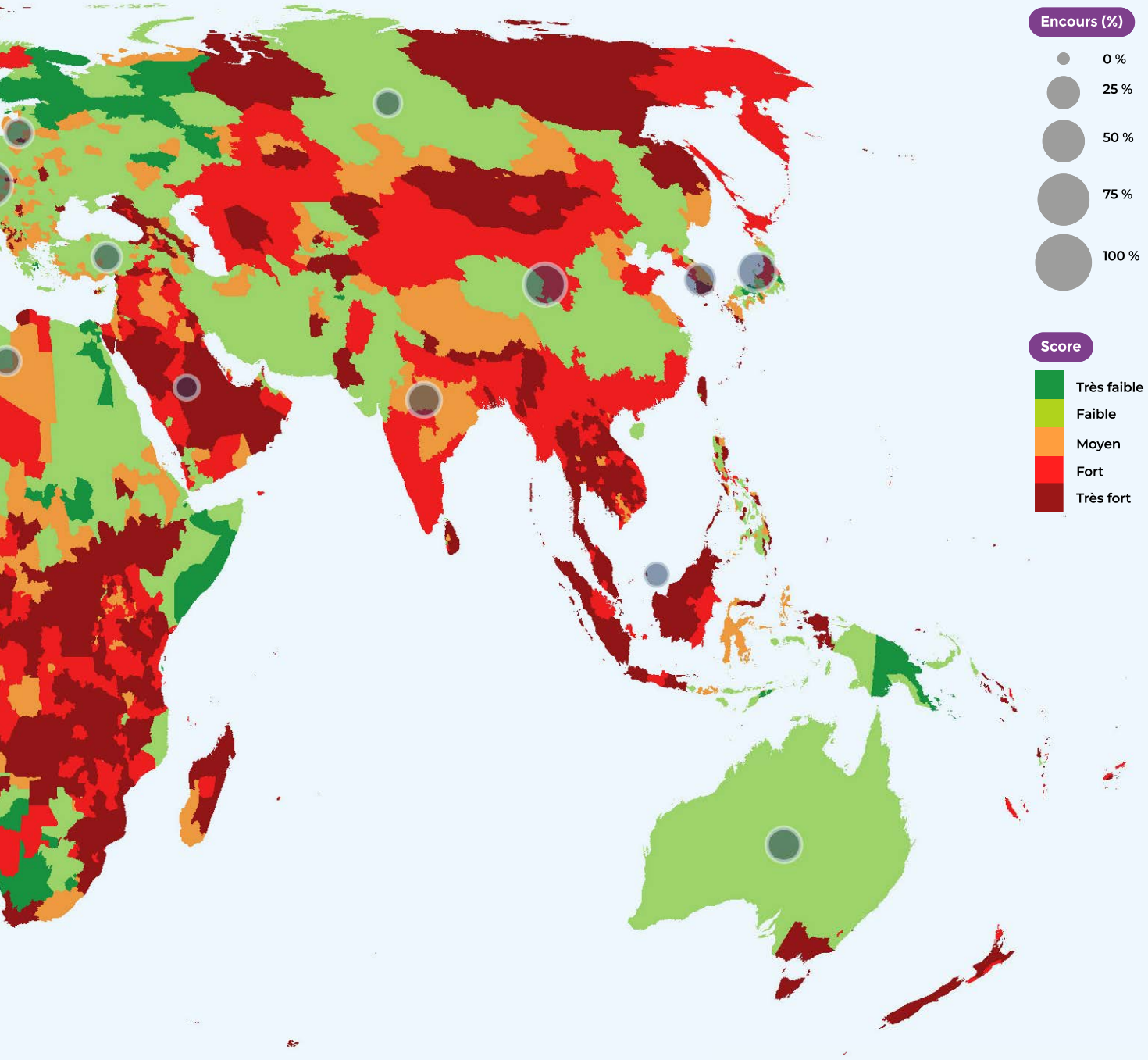
LOUVRE BANQUE PRIVÉE

Plus de 85 % des encours sous gestion sont localisés dans des zones à faible importance (Europe 57 %, Amérique du Nord 23 % dont 17 % États-Unis, Asie 10 % ; 12 % des encours sont situés dans des zones à forte ou très forte importance écologique.



Répartition des encours *(couverture de 100 % de l'encours du portefeuille de Louvre Banque Privée)* **et des niveaux d'importance de la biodiversité associés**

Sur cette carte, les encours des contreparties ont été agrégés au niveau pays.
Par souci de lisibilité, certaines bulles d'encours ont été regroupées (notamment en Europe).


Encours (%)
0 %
25 %
50 %
75 %
100 %
Score
Très faible
Faible
Moyen
Fort
Très fort

Empreinte biodiversité des portefeuilles souverains du groupe La Banque Postale

Le groupe La Banque Postale a développé avec CDC Biodiversité, en 2025, une méthodologie de mesure d'empreinte biodiversité du portefeuille souverain, afin de mesurer pour la première fois en 2026 l'empreinte biodiversité des portefeuilles souverains de La Banque Postale et de CNP Assurances.

Focus sur les approches production et consommation des pays

La méthodologie du *Partnership for Biodiversity Accounting Financials* (PBAF) définit les Scopes associés aux émissions des États comme suit : le Scope 1 correspond aux impacts et émissions produits au sein d'un État ; le Scope 2, aux impacts et émissions induits par les importations énergétiques ; le Scope 3, aux impacts et émissions induits par les importations non énergétiques.

Deux approches existent donc pour la comptabilisation des impacts à l'échelle d'un État : l'approche production (impacts produits = Scope 1) et l'approche consommation (impacts consommés = Scope 1 + 2 + 3 – impacts exportés). Il n'y a pas de double compte dans le calcul des impacts de chaque pays selon l'approche consommation car tout le long de la chaîne de production, les impacts générés sont attribués au pays qui en est le consommateur final.

Les deux approches sont complémentaires et témoignent d'une responsabilité différente. Elles peuvent donc être utilisées toutes les deux dans l'analyse des impacts du portefeuille souverains de La Banque Postale et de CNP Assurances :

- **l'approche production.** Cette vision permet de comparer le poids relatif des différents États dans les impacts du portefeuille avec leur poids dans l'empreinte carbone. Elle permet également d'analyser la part des impacts directement liée à l'économie du pays et de les rapporter à des indicateurs comme le PIB ;
- **l'approche consommation.** Cette approche permet d'obtenir une vision élargie des impacts d'un État en supprimant le biais lié à la délocalisation de certaines industries à fort impact. Elle permet de rapporter les impacts au nombre d'habitants dans le pays et d'estimer les efforts à fournir pour revenir à un niveau soutenable.

Les impacts ont été calculés tant pour l'approche « production » (= Scope 1) que pour l'approche « consommation », ces deux approches étant complémentaires et utiles pour les analyses.

Toutefois, PBAF recommande de publier les impacts issus de l'approche consommation, qui reflète le volet « demande » de l'impact souverain. Cette approche offre une vision plus large des impacts d'un acteur sur la biodiversité et aborde la question de la fuite d'impact qui survient en raison des délocalisations de la production hors des pays où les biens et services sont consommés. Il s'agit également d'un indicateur important dans le contexte d'une responsabilité plus large de l'acteur vis-à-vis des impacts causés.

Calcul des impacts des États et attribution à La Banque Postale & CNP Assurances

L'ensemble des impacts des États a été calculé à partir d'Exiobase (version 3.8.1, données projetées en 2019) et du GBS (version 1.6) :

- **les tables entrée-sortie (TES) d'Exiobase** ont été utilisées pour déterminer les montants financiers associés à la production, la consommation finale, aux importations et exportations de chacun des 49 pays couverts. La version 3.8.1 d'Exiobase a été utilisée avec les données projetées en 2019 (afin d'éviter les effets de la pandémie). Les données plus récentes n'étaient pas disponibles dans cette version compatible avec le GBS.
- **le GBS (version 1.6)** a ensuite été utilisé pour transformer ces données économiques. En complément, les données de la Banque mondiale de 2019 (mises à jour le 28/01/2026) ont été utilisées pour calculer des intensités d'impact par habitant ou rapportées au PIB-PPA.
- **PBAF** propose de calculer les impacts financés au sein d'un portefeuille souverains, pour chaque ligne d'investissement, selon la formule :

 Impacts financés = Facteur d'attribution x Impacts de l'État

 où le facteur d'attribution est égal à l'encours divisé par le PIB PPA.

RÉSULTATS PORTEFEUILLES SOUVERAINS AU 31 DÉCEMBRE 2025 LA BANQUE POSTALE

La mesure d'empreinte biodiversité couvre 99,8 % du portefeuille avec des données au niveau pays, le reste étant couvert par des moyennes régionales.

- **Approche production.** Comme pour l'empreinte carbone, la France représente 91 % de l'encours et une grande partie (87 %-89 %) des impacts biodiversité du portefeuille, dont 10 % *via* les prêts aux supranationaux. Les pertes périodiques terrestres (ou impacts dynamiques) s'élèvent à 89 MSA.km² pour le portefeuille. Les impacts financés par La Banque Postale représentent entre 0,11 % et 0,16 % des impacts totaux des pays du portefeuille, et entre 3,4 % et 3,7 % des impacts de la France selon les compartiments.

L'intensité totale du portefeuille calculée avec l'approche production est inférieure à l'intensité mondiale compatible avec les limites planétaires (en MSA.m²/kEUR de PIB PPA).
Ceci est dû au fait que le portefeuille est composé à 93 % de pays peu intensifs, comme le Royaume-Uni, l'Italie, les Pays-Bas, la France ou la Belgique. Ces pays sont en effet de grands importateurs

qui ne génèrent pas la majorité de leurs impacts sur la biodiversité *via* leur production propre.

> **Approche consommation.** La France pèse pour près de 90 % des impacts du portefeuille, dont 10 % liés aux prêts aux supranationaux. Les pertes périodiques s'élèvent à 140 MSA.km² pour le portefeuille.

Dans l'ensemble, les intensités des pays du portefeuille sont au moins 3 fois supérieures à l'intensité compatible avec les limites planétaires (en MSA.m²/habitant). En particulier, l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas et le Moyen-Orient totalisent des intensités 4 à 7 fois supérieures à la limite planétaire par habitant, et la France est entre 2 et 3,7 fois au-dessus de ces limites. Le portefeuille souverains est plus intensif que les autres portefeuilles de La Banque Postale : il représente près de 85 % de l'empreinte totale sur la biodiversité terrestre (approche consommation, impacts intégrés verticalement), contre 19 % de l'empreinte carbone.

Il est presque 7 fois plus intensif que le portefeuille Entreprises dans l'empreinte biodiversité, là où il est 6 fois moins intensif dans l'empreinte carbone. Cette différence s'explique notamment par le poids des secteurs agricole et agro-alimentaire dans les impacts biodiversité de la France, peu représentés dans le portefeuille Entreprises.

RÉSULTATS PORTEFEUILLES SOUVERAINS AU 31 DÉCEMBRE 2025 - CNP ASSURANCES

La mesure d'empreinte biodiversité couvre 99,9 % du portefeuille avec des données au niveau pays, le reste étant couvert par des moyennes régionales.

> **Approche production.** La France pèse pour près de 52 % des impacts du portefeuille. Les pertes périodiques terrestres (ou impacts dynamiques) s'élèvent à 75 MSA.km² pour le portefeuille, ce qui équivaut à 0,34 % d'augmentation des impacts cumulés terrestres (ou statiques terrestres) chaque année.

PAYS	STATIQUE TERRESTRE (MSA.km²)	%	DYNAMIQUE TERRESTRE (MSA.km²)	%	STATIQUE AQUATIQUE (MSA.km²)	%
France	11 650	52 %	42	56 %	397	41 %
Allemagne	3 787	17 %	4	5 %	134	14 %
Espagne	2 875	13 %	9	12 %	146	15 %
Belgique	1 812	8 %	11	14 %	152	16 %
Autres pays (15)	1 627	8 %	9	14 %	140	14 %
Total	22 430		75		969	

Approche production, portefeuille souverains de CNP Assurances (pays au-delà du top 4 regroupés pour la lisibilité). Les résultats incluent l'écotoxicité métallique.

> **Approche consommation.** La mesure couvre 99,9 % du portefeuille. La France représente 56 % des impacts biodiversité du portefeuille. Les pertes périodiques terrestres (ou impacts dynamiques) s'élèvent à 116 MSA.km² pour le portefeuille, ce qui équivaut à 0,35 % d'augmentation des impacts cumulés terrestres (ou statiques) chaque année.

PAYS	STATIQUE TERRESTRE (MSA.km²)	%	DYNAMIQUE TERRESTRE (MSA.km²)	%	STATIQUE AQUATIQUE (MSA.km²)	%
France	18 631	56 %	69	60 %	740	53 %
Belgique	4 072	12 %	16	14 %	208	15 %
Allemagne	3 893	12 %	7	6 %	135	10 %
Espagne	3 329	10 %	12	11 %	173	12 %
Autres pays (15)	3 208	10 %	12	9 %	144	10 %
Total	33 133		116		1 400	

Approche consommation, portefeuille souverains de CNP Assurances (pays au-delà du top 4 regroupés pour la lisibilité). Les résultats incluent l'écotoxicité métallique.

Comme pour le portefeuille de La Banque Postale, les pays occidentaux présents dans le portefeuille de CNP Assurances ont une production territoriale assez peu intensive, mais en incluant leurs importations, leurs impacts rapportés au nombre d'habitants sont bien au-dessus d'une intensité compatible avec les limites planétaires.

ANALYSE CROISÉE DES PORTEFEUILLES SOUVERAINS LA BANQUE POSTALE ET CNP ASSURANCES

Comparaison des approches

l'empreinte terrestre accumulée des portefeuilles de La Banque Postale et CNP Assurances augmente d'environ 50 %[50] avec l'approche consommation par rapport à l'approche production.
Dans l'ensemble, les pays présents dans ces deux portefeuilles importent davantage d'impacts qu'ils n'en exportent, ce qui se matérialise par un élargissement des responsabilités de ces pays dans les impacts qui leur sont attribués[51].

Avec l'approche consommation, l'intensité du portefeuille de La Banque Postale s'élève à 17 800 MSA.m²/habitant, alors que celle du portefeuille de CNP Assurances s'élève à 20 000 MSA.m²/habitant. Cette différence s'explique par le fait que l'Allemagne et la Belgique, davantage représentés dans le portefeuille de CNP Assurances, sont très intensifs du fait de leurs activités respectives d'extraction minière et d'industrie métallique. Celles-ci génèrent d'importantes pollutions des sols et aquatiques *via* les substances écotoxiques métalliques, ce qui fait augmenter l'intensité globale du portefeuille par rapport à celui de La Banque Postale.
La mesure d'empreinte biodiversité reste une estimation, les travaux méthodologiques de place en la matière permettront au groupe La Banque Postale d'affiner cette mesure dans les prochaines années.

INDICATEURS TNFD PAR PORTEFEUILLE

LA BANQUE POSTALE

TNFD	CORE METRIC TNFD	SPES	ENTREPRISES	IMMO. RÉSIDENTIEL	IMMO. COMMERCIAL	SOUVERAINS[52]
Impact statique terrestre (Scope 1, 2 & 3 amont)	C5.0	705 MSA.km²	3 583 MSA.km²	141,90 MSA.km²	16,08 MSA.km²	23 200 MSA.km² (214 MSA.m²/k€ d'encours)
Impact dynamique terrestre	C5.0	+7,3 MSA.km²	+48 MSA.km²	+3,23 MSA.km²	+0,60 MSA.km²	140 MSA.km² (1,3 MSA.m²/k€ d'encours)
Impact statique aquatique	C5.0	17 MSA.km²	46 MSA.km²	0,03 MSA.km²	0,01 MSA.km²	690 MSA.km² (6,4 MSA.m²/k€ d'encours)
Score de dépendance moyen (Scope 1)	A6.1	17 %	18 %	14 %	14 %	-
Score de dépendance critique (Scope 1)	A6.1	59 %	70 %	100 %	100 %	-

CNP ASSURANCES

INDICATEUR	ACTIONS ET OBLIGATIONS D'ENTREPRISE (DIRECT)	OBLIGATIONS SOUVERAINES[53] (DIRECT)
Impact statique terrestre	51,92 MSA/m² pour 1 k€	18 300 MSA.km² (220 MSA.m²/k€ d'encours)
Impact statique terrestre	3,12 MSA/m² pour 1 k€	120 MSA.km² (1,4 MSA.m²/k€ d'encours)
Impact statique aquatique	3,49 MSA/m² pour 1 k€	600 MSA.km² (7,2 MSA.m²/k€ d'encours)
Score de dépendance moyen (Scope 1)	9 %	-
Score de dépendance critique (Scope 1)	38 %	-

50 - Avec l'écotoxicité métallique.
51 - L'impact est lié à la part du pays dans le portefeuille d'obligations souveraines.
52 - Les résultats du portefeuille souverain sont présentés avec l'approche consommation, sans écotoxicité métallique pour couvrir les mêmes pressions que les autres portefeuilles.
53 - Les résultats du portefeuille souverain sont présentés avec l'approche consommation, sans écotoxicité métallique pour couvrir les mêmes pressions que les autres portefeuilles.

GROUPE LBP AM

INDICATEUR	CORE METRIC TNFD	ACTIONS ET OBLIGATIONS D'ENTREPRISE	OBLIGATIONS SOUVERAINES
Impact dynamique terrestre	C5.0	65,73 MSA.m²/K€	272,53 MSA.m²/K€
Impact statique terrestre	C5.0	2,93 MSA.m²/K€	1,98 MSA.m²/K€
Impact dynamique aquatique	C5.0	4,16 MSA.m²/K€	8,32 MSA.m²/K€
Impact dynamique aquatique	C5.0	0,02 MSA.m²/K€	0,02 MSA.m²/K€
Score de dépendance moyen (Scope 1)	A6.1	11 %	-
Score de dépendance critique (Scope 1)	A6.1	41 %	-
Score de dépendance moyen (Scope 3 amont)	A6.1	13 %	-
Score de dépendance critique (Scope 3 amont)	A6.1	99 %	-

LOUVRE BANQUE PRIVÉE

INDICATEUR	CORE METRIC TNFD	IMMO. RÉSIDENTIEL	IMMO. COMMERCIAL
Impact statique terrestre	C5.0	1,82 MSA.km² / 1,47 MSA.m²/k€	0,230 MSA.km² / 1,085 MSA.m²/k€
Impact dynamique terrestre	C5.0	0,036 MSA.km² / 0,029 MSA.m²/k€	0,004 MSA.km² / 0,021 MSA.m²/k€
Impact statique aquatique	C5.0	0,0001 MSA.km² / 0,0001 MSA.m²/k€	0,00002 MSA.km² / 0,0001 MSA.m²/k€

INDICATEURS D'USAGE DES SOLS ET DE RESSOURCES PORTEFEUILLES - LA BANQUE POSTALE

INDICATEUR	UNITÉ	CORE METRIC TNFD	SPES	ENTREPRISES
Surface occupée - agricole	km²	C1.0	170,04	738,02
Surface occupée - forestière	km²	C1.0	389,76	1 065,84
Surface occupée - prairies	km²	C1.0	201,31	442,46
Surface occupée - autres	km²	C1.0	56,04	174,46
Consommation d'eau	m³	A3.0	9,30	34,95
Prélèvements d'eau	m³	A3.0	11,32	157,98
Commodités à risque - cacao	Tonne	C3.1	48,11	123,78
Commodités à risque - café	Tonne	C3.1	48,16	126,67
Commodités à risque - caoutchouc	Tonne	C3.1	80,35	189,09
Commodités à risque - huile de palme	Tonne	C3.1	3 240,58	7 019,96
Commodités à risque - soja	Tonne	C3.1	2 449,06	6 309,45
Commodités à risque - bois	Tonne	C3.1	79 422,12	214 519,78

Les colonnes Immobilier résidentiel et Immobilier commercial ne sont pas renseignées pour ces indicateurs dans le document source.



Limites des mesures

L'utilisation du *Global Biodiversity Score*, de BIA-GBS, de *Clarity AI*, d'IBAT (*Integrated Biodiversity Assessment Tool*) et du WRI (*World Resources Institute*) permet d'obtenir de nombreux indicateurs de suivi de l'impact et de la dépendance à la biodiversité. Depuis 2023, le *Global Biodiversity Score* permet d'estimer des indicateurs intermédiaires pour obtenir des détails sur les indicateurs physiques, au niveau des différentes pressions de l'IPBES. Cependant, il est important de noter quelques limites principales à l'exercice :

- **les données d'entrée utilisées**, notamment dans le calcul avec le *Global Biodiversity Score*, sont des encours par secteur et par pays, et l'impact mesuré est donc un impact potentiel plus que réel ;
- **l'impact sur la biodiversité des portefeuilles Immobiliers** apparaît plus faible que celui des portefeuilles Entreprises et Secteur public et économie sociale, du fait des règles d'attribution de l'impact (l'impact d'un bien immobilier provient principalement de sa construction, attribué uniquement pour les biens neufs, minoritaires dans le portefeuille) ;
- **pour les portefeuilles Immobiliers**, les surfaces sont déterminées à partir des données recueillies auprès des clients ; les autres indicateurs intermédiaires n'ont pas pu être calculés ;
- **pour les portefeuilles de financement aux entreprises et au secteur public**, ces indicateurs intermédiaires sont modélisés à partir de données financières, et non collectés auprès des clients ; ils ont donc une visée uniquement informative ;
- **la biodiversité marine, la biodiversité génétique, les espèces exotiques envahissantes ou encore la biodiversité souterraine** n'ont pu être étudiées que de manière qualitative.

Premiers indicateurs et objectifs

Le groupe La Banque Postale a déjà pris quelques engagements sur des thématiques en lien avec la biodiversité, présentés en **Partie 3 (Stratégie)** et synthétisés ci-dessous. À la suite de l'exercice innovant de mesure des impacts, dépendances, risques et opportunités, une réflexion s'est engagée pour établir progressivement des objectifs de réduction d'impact quantifiés. cela nécessitera toutefois d'améliorer la précision de la mesure réalisée et de disposer de méthodologies pour fixer des cibles.

PRESSION / ÉCOSYSTÈME	ENGAGEMENT	INDICATEUR DE SUIVI
Changement d'usage des terres et des mers (terrestre)	Le groupe La Banque Postale exclut les entreprises ne disposant pas d'une politique robuste de lutte contre la déforestation et la conversion des écosystèmes et qui produisent et négocient des commodités agricoles (sont visés : le cacao, le café, le soja, le bœuf, l'hévéa, l'huile de palme, le bois et la pâte à papier).	Scoring de risque *via Forest IQ de Global Canopy,* MSCI, CDP, SPOTT, CDP Forests, Forest 500.
Changement d'usage des terres et des mers (terrestre)	Le groupe LBP AM exclut les sociétés minières fortement controversées, si manque de mesures de remédiation et compensation.	Scoring de risque *via* RepRisk
Changement d'usage des terres et des mers (marin)	Le groupe La Banque Postale exclut, en l'absence de réglementation, les entreprises dont l'activité concerne l'exploitation de mines en eaux profondes.	Liste d'entreprises exposées (ONG Planet Tracker)
Pollutions (terrestre)	Le groupe La Banque Postale exclut les entreprises dont plus de 20 % du CA provient de la fabrication ou de la vente de pesticides.	% du CA provenant de la fabrication / vente de pesticides (Sustainalytics)
Toutes pressions (tous écosystèmes)	La Banque Postale finance des projets externes nationaux axés sur la réduction des émissions de CO_2 et la préservation de la biodiversité.	Nombre de projets financés *via* le PICN ; budget biodiversité (cible 19 COP15) ; surface en restauration.
Toutes pressions (tous écosystèmes)	Politique d'exclusion du groupe LBP AM limitant l'exposition aux incidences les plus graves sur la biodiversité.	Liste d'entreprises sélectionnées *via* seuils MSA.ppb et niveau de controverse.
Toutes pressions (tous écosystèmes)	Le groupe LBP AM conduit des campagnes d'engagement thématiques et sectorielles pour inciter à des pratiques plus responsables.	Nombre d'engagements et d'axes de progrès suivis *via* la plateforme Phoenix.



6

REGARDER VERS L'AVENIR



LAURE LEMARQUIS

directrice du Pôle Transformation des Entreprises WWF France

La démarche engagée par La Banque Postale depuis plusieurs années témoigne d'une réelle ambition sur les enjeux climatiques, avec notamment des engagements forts sur le financement des énergies fossiles et un Plan de transition particulièrement abouti.
Nous poursuivons aujourd'hui ce dialogue sur la biodiversité, avec l'objectif de faire progresser également les pratiques sur cet enjeu.
L'ambition est d'intégrer à l'avenir la nature dans les décisions de financement et d'investissement, d'évaluer leur résilience face aux risques physiques et aux risques de transition et de fixer des cibles de réduction à court, moyen et long terme pour stopper la perte de biodiversité lorsque les scénarios et les méthodologies le permettront. C'est dans cette exigence de dialogue entre une ONG et une institution financière que peuvent se construire des transformations crédibles et durables.

RENFORCER L'ATTÉNUATION ET ENGAGER L'ADAPTATION

L'alignement sur l'Accord de Paris : un objectif collectif

À date, chaque entité du groupe La Banque Postale s'est dotée d'objectifs de décarbonation propres, adaptés à la nature de ses portefeuilles et construits selon des cadres de référence robustes, alignés sur la science. Ces objectifs ont des échéances ou des points de passage définis à horizon 2029/2030. Les entités poursuivent également un travail de convergence méthodologique afin de pouvoir définir des objectifs consolidés à l'échelle du groupe après 2030.

Dans ce contexte, l'un des enjeux majeurs pour le groupe La Banque Postale consiste à accompagner les entreprises carbo-intensives dans leur décarbonation et renforcer son action en faveur de la décarbonation de l'économie réelle. Cet enjeu prend une importance particulière dans un environnement géopolitique incertain, où les enjeux de souveraineté peuvent influencer les décisions économiques et stratégiques des entreprises.

La souveraineté énergétique constitue à cet égard un axe central. Engagé depuis plusieurs années dans la sortie du financement des énergies fossiles, le groupe La Banque Postale continuera à agir dans ce sens. Dans le même temps, le groupe continuera de soutenir le développement des énergies décarbonées, en cohérence avec les orientations de la politique énergétique française qui vise à sécuriser l'approvisionnement énergétique, maîtriser les coûts et diminuer l'exposition du pays aux chocs géopolitiques et économiques liés aux énergies fossiles.
La souveraineté industrielle constitue un second axe structurant.
La transition climatique est une opportunité de reconquête productive, de développement des filières bas-carbone et de création d'emplois.
Plus largement, la transition vers une économie bas-carbone peut être un levier de souveraineté économique, industrielle, énergétique et diplomatique.

L'adaptation au changement climatique, un axe stratégique majeur

Face à l'accélération des effets du changement climatique, le groupe La Banque Postale inscrit l'adaptation comme un axe stratégique majeur de sa trajectoire de résilience. Au-delà de la réduction de son empreinte carbone et du financement de la transition, le groupe entend anticiper les conséquences physiques du changement climatique sur ses activités, ses clients, ses collaborateurs et les territoires dans lesquels il opère.

Cette démarche vise à identifier et à évaluer les risques liés aux événements climatiques extrêmes, à l'évolution des températures, aux tensions sur les ressources naturelles ou encore aux transformations économiques induites par ces phénomènes. La Banque Postale souhaite se baser sur une approche systémique de la résilience, reconnaissant que les risques climatiques ne peuvent être appréhendés indépendamment des dynamiques écologiques, économiques et territoriales.
Cette démarche visera à développer une lecture intégrée des vulnérabilités et des capacités d'adaptation, en s'appuyant sur une analyse des territoires, afin de mieux prendre en compte les caractéristiques des bassins de vie, des bassins versants, des écosystèmes et des chaînes de valeur qui structurent l'économie. Elle reposera sur le principe que la résilience des activités humaines est indissociable de celle des systèmes naturels dont elles dépendent.

Les travaux intégreront ainsi les interactions entre changement climatique et érosion de la biodiversité, deux phénomènes qui se renforcent mutuellement. La dégradation des écosystèmes réduit les capacités naturelles d'adaptation des territoires, tandis que la préservation, la restauration et la gestion durable du vivant constituent des leviers majeurs pour limiter les vulnérabilités et renforcer la résilience face aux aléas climatiques. Les solutions fondées sur la nature seront ainsi considérées comme des infrastructures essentielles de résilience, au même titre que les infrastructures physiques.

La Banque Postale souhaite ainsi accompagner ses clients particuliers, entreprises et acteurs publics dans le renforcement de leur propre résilience, en développant des solutions de financements adaptées aux défis climatiques de demain. Cette ambition s'appuie sur une meilleure connaissance des vulnérabilités, le déploiement d'outils d'analyse et le renforcement de la culture de l'adaptation au sein du groupe.

En mobilisant l'ensemble de ses métiers et de ses partenaires, La Banque Postale se donne pour objectif de sécuriser la valeur de ses actifs et de contribuer à la résilience des territoires.

Regarder vers l'avenir, c'est ainsi faire de l'adaptation au changement climatique un levier de performance durable, de maîtrise des risques et de création de valeur pour l'ensemble des parties prenantes.



SE DOTER D'UN PLAN DE TRANSITION CLIMAT & NATURE : LA PROCHAINE ÉTAPE

Un Plan de transition n'est pas un exercice de conformité : c'est la boussole qui guide vers une économie respectueuse des limites planétaires, tout en assurant résilience et soutenabilité. Il permet d'intégrer climat et biodiversité dans une même stratégie, et de jouer un rôle de leader plutôt que de simple suiveur. Le groupe a publié en 2025 son premier Plan de transition climat ; il souhaite le compléter par un volet nature dans les prochaines années.

Nexus : Climat & nature, un seul enjeu

Le rapport *Nexus Assessment* de l'IPBES analyse les interconnexions entre changement climatique, biodiversité, alimentation, eau et santé humaine. Son enseignement central : traiter un seul de ces facteurs au détriment des autres produit des effets négatifs, alors que de nombreuses actions en faveur de la biodiversité génèrent des co-bénéfices climatiques. Un Plan de transition qui ignore cette interdépendance n'est, au mieux, qu'à moitié efficace.

Clé de compréhension : l'évaluation *Nexus* identifie six archétypes de scénarios globaux. Les scénarios les plus soutenables privilégient la nature et une action climatique ambitieuse, ou une intégration équilibrée limitant la dépendance aux technologies au profit de la restauration du vivant. À l'inverse, les approches qui isolent un seul enjeu (biodiversité, climat ou sécurité alimentaire) produisent des compromis négatifs ; le scénario le plus dégradé, marqué par la surexploitation et des politiques faibles, entraîne une dégradation environnementale et sociétale sévère.

Des exigences réglementaires croissantes

Le secteur bancaire fait face à des exigences croissantes sur la nature et la biodiversité. La Banque Centrale Européenne pousse désormais les acteurs financiers vers des méthodologies quantitatives et prospectives pour évaluer la probabilité et la gravité des risques environnementaux, nature comprise. L'Autorité bancaire européenne avance dans le même sens, avec un nouveau tableau dédié aux risques liés à la nature dans le reporting de supervision, actuellement en consultation. Les travaux de la TNFD, que le groupe applique depuis 2024, en constitueront le socle méthodologique.

PLAN DE TRANSITION NATURE

Se doter d'un Plan de transition nature : ça veut dire quoi ?

Pour cerner ce que recouvre un Plan de transition « nature », la comparaison avec un plan « climat » est le point de départ le plus utile.

Ce qui change par rapport à une démarche « climat »

> **La fin du *one-size-fits-all***
Un plan « climat » revenait, en substance, à suivre une baisse des émissions de gaz à effet de serre. Un plan « nature » commence par un choix : quelles priorités (climat, pollution, eau) selon quelles activités et quels écosystèmes ? Il n'existe donc pas de modèle unique, et une étape d'analyse supplémentaire s'impose, l'analyse DIRO (dépendances, impacts, risques, opportunités).

> **Des dynamiques du vivant à intégrer**
Le climat évolue sur le temps long. La biodiversité réagit plus vite : un cours d'eau répond rapidement aux pressions qu'il subit, un sol en conversion biologique peut s'appauvrir avant de s'enrichir. Ce sont des paramètres nouveaux, que l'appui d'écologues permet d'appréhender.

Ce qui change pas par rapport à une démarche « climat »

> **Le cheminement**
Diagnostic, stratégie environnementale, trajectoire, plan d'actions, déploiement : la méthode reste la même.

> **La nature des leviers**
Écoconception, achats durables, évolution des pratiques internes, les leviers d'amélioration se recoupent largement.

> **Les facteurs de réussite**
Implication de la direction, gouvernance claire, autonomie des équipes, intégration à la stratégie business : ce qui fait réussir un plan climat fait réussir un plan nature.

Première étape pour le groupe La Banque Postale : un *Gap Analysis*

Début 2026, le groupe a demandé au WWF France d'évaluer sa prise en compte des enjeux de nature, selon la méthodologie utilisée pour les entreprises du CAC 40 (rapport NAT40). Résultat : un bon score, la stratégie nature du groupe étant jugée parmi les plus avancées du secteur bancaire. Le WWF France identifie néanmoins plusieurs dimensions à approfondir afin de continuer à structurer un Plan de transition nature crédible.

Passer de l'évaluation d'impacts et dépendances à leur réduction effective
L'analyse de double matérialité du groupe, combinant LEAP et des outils de type ENCORE/GBS, est robuste : elle rend les enjeux nature matériels, condition nécessaire à tout Plan de transition. Mais la politique nature reste davantage tournée vers la mesure, impacts, risques, dépendances, que vers la réduction effective par des décisions de financement et d'investissement alignées sur la science. C'est pourtant cette trajectoire de réduction, et non la mesure elle-même, qui conditionne la résilience à long terme du groupe.

Des enjeux matériels à couvrir
Certains enjeux matériels, ressources et circularité en tête, restent à traduire en objectifs et en actions concrètes.

Quand il y a risque, il y a opportunité
Le groupe doit passer d'une logique de gestion des risques à une véritable stratégie d'opportunité. Pour une institution financière, ces opportunités résident dans l'accompagnement des transformations de modèles économiques : renforcer la résilience des chaînes de valeur, réduire la dépendance aux ressources naturelles pour un même service. Les montants en jeu sont considérables : plus de 400 milliards d'euros de CAPEX pour rendre compétitif le seul recyclage chimique des plastiques en Europe, un déficit d'investissement de près de 40 milliards d'euros sur la lutte « zéro pollution».

Écoconception, circularité, solutions fondées sur la nature, y compris compensation et contribution, deviennent ainsi des leviers stratégiques, à condition de renforcer en parallèle les expertises des équipes financement, investissement, risques et relation client sur l'ensemble de ces enjeux.

Pour identifier les activités favorables à la nature, les référentiels existants restent limités
Flécher les financements vers des activités favorables à la nature suppose une liste de référence. C'était l'ambition du volet biodiversité de la taxonomie verte européenne, encore trop restreint. D'autres initiatives tentent de prendre le relais, à commencer par la liste de 70 leviers du rapport Nexus de l'IPBES (agroécologie, gestion du carbone dans le sol, restauration des zones humides), dont les bénéfices dépassent la seule biodiversité, climat, santé, alimentation, eau. Cette ressource n'a pas été conçue pour un usage direct par les acteurs financiers, mais elle en reste la référence scientifique la plus complète.

Ce *Gap Analysis* dresse l'état des lieux ; il ne s'arrête pas là. Le groupe ambitionne d'en faire le socle d'un Plan de transition Climat & Nature, couvrant à la fois l'adaptation au changement climatique et la lutte contre l'érosion de la biodiversité, aligné sur les cadres internationaux et construit à partir des recommandations du WWF France.



Des initiatives à explorer au sein du groupe

Un Plan de transition ne vaut que par les preuves qu'il accumule. Sans attendre 2030, les entités du groupe expérimentent déjà, chacune sur son terrain, des actions concrètes qui réduisent leur impact négatif ou amplifient leur impact positif sur la nature.

LES PREMIERS CERTIFICATS BIODIVERSITÉ EN AGRICULTURE COFINANCÉS PAR LA BANQUE POSTALE

L'agriculture pèse sur les écosystèmes, mais elle reste l'un des leviers d'amélioration les plus puissants. C'est de ce constat que Noé et Agoterra co-construisent, dans le cadre de l'*Organization for Biodiversity Certificates*, une méthodologie rigoureuse pour valoriser les pratiques agricoles qui régénèrent les écosystèmes, évaluées par un consortium scientifique indépendant et alignées sur les cadres internationaux, dont les Crédits Nature de la Commission européenne.

L'objectif : donner aux entreprises un équivalent des crédits carbone pour la biodiversité, en rendant leurs contributions positives visibles et mesurables. Les projets pilotes réunissent déjà agriculteurs, conseillers techniques et entreprises pionnières, dont **La Banque Postale**, Dior et Le Bon Marché, ouvrant la voie à une économie contributive où les financements privés soutiennent directement la restauration du vivant.

LUTTER CONTRE LES PFAS : LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT DU GROUPE LBP AM

Le groupe LBP AM combine exclusion normative, engagement actionnarial et ambition de transformation à long terme. Il a conduit une analyse ciblée sur les 21 principaux producteurs mondiaux de PFAS - surnommés les polluants éternels -, évaluant leur exposition et leur capacité à maîtriser les impacts associés : plusieurs sociétés ont été exclues des portefeuilles, d'autres dégradées en notation ISR et placées sous surveillance renforcée.

En parallèle, le groupe LBP AM mobilise le levier de l'engagement *via* l'*Investor Initiative on Hazardous Chemicals*, pour accroître la transparence sur l'usage des PFAS et renforcer les dispositifs internes de gestion des risques. À terme, l'ambition dépasse le seul portefeuille : contribuer à une réduction structurelle de l'exposition aux PFAS dans l'économie, en soutenant des alternatives plus sûres.

CNP ASSURANCES S'ENGAGE À CERTIFIER FSC® 100 % DE SES MASSIFS FORESTIERS À HORIZON 2030

Premier propriétaire forestier privé de France, **CNP Assurances** est aussi le premier investisseur institutionnel français engagé dans la certification FSC. Plus de 50 000 hectares, gérés par la Société Forestière selon un manuel de gestion durable certifié ISO 9001 dès 2001 et renforcé depuis 2020 par la charte « Forêts CNP, agir pour l'avenir ».

Au-delà de la certification PEFC, déployée sur tout le portefeuille forestier depuis 2023, CNP Assurances a franchi une nouvelle étape en mars 2025 en s'engageant à certifier 100 % de son patrimoine forestier selon le standard FSC d'ici 2030.

ENGAGER LES CONTREPARTIES VERS UNE STRATÉGIE BIODIVERSITÉ EFFICACE ET COHÉRENTE : LA DÉMARCHE MENÉE PAR LOUVRE BANQUE PRIVÉE

Chez **Louvre Banque Privée**, l'engagement des entreprises est un des leviers de la stratégie ESG, pour accompagner leur transition vers des stratégies biodiversité robustes. Une démarche volontaire : en tant que gestionnaire sous mandat, Louvre Banque Privée n'exerce pas les droits de vote attachés aux titres détenus pour le compte de ses clients.

Avec CDC Biodiversité, elle a mené des analyses approfondies sur les cinq contreparties les plus matérielles de ses portefeuilles, couvrant impacts, risques, dépendances, enjeux locaux, initiatives de renaturation et gouvernance. Un *scoring* fondé sur l'approche LEAP de la TNFD permet d'en suivre la maturité et les progrès dans le temps.

CONCLUSION, EN GUISE DE POINT D'ÉTAPE

Ce premier rapport Climat & Nature du groupe La Banque Postale s'ouvrait sur une conviction : un seul enjeu, un seul rapport.

Il se referme sur une méthode : mesurer sans complaisance, publier y compris les limites, se fixer des jalons et s'exposer au regard des tiers. Le groupe ne prétend pas avoir résolu l'équation du climat et de la nature ; il prétend, plus modestement et plus utilement, avoir organisé les conditions pour la traiter, à l'échelle de ses quatre métiers, avec ses clients et pour les territoires.

Rendez-vous est pris, dès l'an prochain, pour en rendre compte.



GLOSSAIRE

Abondance moyenne des espèces (MSA)
L'abondance moyenne des espèces (MSA) est la métrique utilisée dans le modèle GLOBIO pour rendre compte de l'état de la biodiversité d'un écosystème.
Cet indicateur se calcule comme la moyenne des ratios d'abondance entre l'état observé et l'état non perturbé, pour les espèces présentes à l'état de référence.
Le MSA s'exprime ainsi en pourcentage compris entre 0 % et 100 %.
Source : CDC Biodiversité

Biodiversité
La variabilité des organismes vivants de toutes origines, y compris - entre autres - les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques, et les complexes écologiques dont ils font partie.
Cela comprend la diversité au sein des espèces, entre les espèces et entre les écosystèmes.
Source : TNFD

CSRD
Le 1er janvier 2024, la *Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD)* est entrée en vigueur.
Adoptée par la Commission européenne en novembre 2022, elle modernise et renforce les règles concernant les informations environnementales, sociales et de gouvernance que les entreprises doivent communiquer.
Un plus grand nombre de grandes entreprises, ainsi que des PME cotées en bourse, sont désormais tenues d'établir des rapports dits « de durabilité ». Les entreprises soumises à la directive CSRD devront établir ce rapport conformément aux nouveaux standards de reporting de durabilité : les normes *ESRS (European Sustainability Reporting Standards)*.
Source : CSRD

Dépendances
Les dépendances sont des aspects des actifs environnementaux et des services écosystémiques sur lesquels une personne ou une organisation s'appuie pour fonctionner.
Le modèle économique d'une entreprise, par exemple, peut dépendre des services écosystémiques que sont l'écoulement de l'eau, la régulation de la qualité de l'eau et la régulation des risques tels que les incendies et les inondations, la fourniture d'un habitat approprié pour les pollinisateurs - qui fournissent, à leur tour, un service directement aux économies - et la séquestration du carbone.
Source : TNFD

EXIOBASE
EXIOBASE est un tableau multirégional détaillé des ressources et des emplois (MR-SUT) et des entrées-sorties (MR IOT).
Il a été développé en harmonisant et en détaillant les tableaux des ressources et des emplois d'un grand nombre de pays, en estimant les émissions et les extractions de ressources par industrie.
Le tableau entrée-sortie peut être utilisé pour l'analyse des impacts environnementaux associés à la consommation finale de groupes de produits ou de secteurs.
Source : EXIOBASE

Global Biodiversity Score (GBS)
Global Biodiversity Score (GBS) est un outil de mesure d'empreinte biodiversité développé par CDC Biodiversité, reposant sur l'utilisation d'un large spectre de données d'entrées : données économiques, d'inventaires, mesures physiques...
Le *Global Biodiversity Score* permet aux entreprises et institutions financières d'évaluer leurs dépendances aux 21 services écosystémiques fournis par la nature, ainsi que leurs impacts sur la biodiversité sur les écosystèmes terrestres et aquatiques d'eau douce.
Source : CDC Biodiversité



Impacts
Changements dans l'état de la nature (qualité ou quantité), qui peuvent entraîner des changements dans la capacité de la nature à fournir des fonctions sociales et économiques. Les impacts peuvent être positifs ou négatifs.
Source : TNFD

Limites planétaires
Le concept de limites planétaires présente un ensemble de neuf limites planétaires, à l'intérieur desquelles l'humanité peut continuer à se développer et à prospérer pour les générations à venir. Ces neuf limites planétaires ont été définies pour la première fois en 2009. Depuis, leur cadre a été révisé à plusieurs reprises. Le dépassement d'une ou plusieurs limites augmente le risque de provoquer des changements environnementaux brusques ou irréversibles à grande échelle. Ces changements, radicaux, ne se produiront pas nécessairement du jour au lendemain, mais l'ensemble des limites marque un seuil critique d'augmentation des risques pour les individus et les écosystèmes.
Source : Stockholm Resilience Centre

Nature
Le monde naturel, en mettant l'accent sur la diversité des organismes vivants (y compris les êtres humains) et leurs interactions entre eux et avec leur environnement.
Source : TNFD Services écosystémiques
Les contributions des écosystèmes aux bénéfices utilisés dans les activités économiques et autres activités humaines.

TCFD
La TCFD - *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* - a défini des recommandations concernant la publication d'informations par les entreprises sur leur gouvernance et leurs actions pour réduire leurs risques liés au changement climatique. La TCFD a été créée en 2015 par le Conseil de stabilité financière du G20. Les supporters de la TCFD s'engagent à améliorer leur publication et suivre les recommandations.
Source : TCFD

TNFD
La TNFD - *Taskforce on Nature related Financial Disclosures* - est une initiative axée sur le marché et fondée sur la science, soutenue par les gouvernements nationaux, les entreprises et les institutions financières du monde entier. Les recommandations de la TNFD sont conçues pour aider les organisations à rendre compte et à agir sur les questions liées à la nature, dans le but de soutenir un changement dans les flux financiers mondiaux, en s'éloignant des résultats négatifs pour la nature et en favorisant les résultats positifs pour la nature.
Source : TNFD




LA
BANQUE
POSTALE

UN GRAND MERCI À TOUS LES EXPERTS CLIMAT & NATURE DU GROUPE LA BANQUE POSTALE QUI ONT PRIS PART À LA RÉALISATION DE CE RAPPORT

Anne-Laure BOUSQUET, Camille BOULHO, Héléna CHARRIER, Camille DHOUAILLY, Jean-Baptiste DUFFOUR, Fanny DIEVAL, Charles DOWLAT, Julien GIRAULT, Faiçal HIHI, Paul LAGUITTON, Skender MANZONI, Maud MARTEIL, Chloé NOUBISSIE, Henri O'QUIN, Jennifer RAVE, Simona RIZZUTO, Aurélia SMOTRIEZ, Zineb TAZI et Virginie VITIELLO.

Un grand merci également aux experts de CDC Biodiversité pour leur contribution.

COORDINATION & RÉALISATION

Anissa PAPIN, Reine TCHICAYA,
Studio graphique La Banque Postale.
Design graphique : Cécile BÉLONIE

©Photos: La Banque Postale, AdobeStock, Getty Images, Jean-Michel Daix, Claude PG

Paris - Novembre 2026



LA BANQUE POSTALE - SA à Directoire et Conseil de Surveillance.
Capital social 6 585 350 218 €. 115 rue de Sèvres 75275 Paris CEDEX 06.
ORIAS n° 07 023 424